

Hugo

Claude Gueux

Édition d'Arnaud Laster



folio
classique

Hugo

Claude Gueux

Édition d'Arnaud Laster



folio
classique

COLLECTION
FOLIO CLASSIQUE

Victor Hugo

Claude Gueux

*Édition présentée, établie et annotée
par Arnaud Laster*

Gallimard

PRÉFACE

Quelques jours après la parution d'une nouvelle œuvre de Hugo, le 6 juillet 1834, Franz Liszt la recommande vivement à Marie d'Agoult : « Lisez donc son Claude Gueux dans la Revue de Paris de dimanche. Cela est terriblement beau. Il me disait hier qu'il allait suivre cette veine-là... Vous souvient-il de notre promenade de faubourgs et de la demande que je vous fis au sujet d'un roman ou d'une nouvelle populaire ? Je suis bien content de voir réaliser un de mes rêves par un homme aussi fort que V.H.¹ »

Témoignage ô combien intéressant et resté bien méconnu de ceux qui ont à juste titre considéré Claude Gueux comme un jalon sur la route menant Hugo vers la rédaction d'un roman qui deviendra Les Misérables. Dès 1834, Hugo annonce à son ami musicien qu'il va continuer dans la voie populaire ouverte par ce récit que Liszt semble hésiter à appeler roman ou nouvelle. Moins d'un mois plus tard, il visitera le bain de Brest et peu après prendra des notes sur la famille de Miollis², dont fait partie Charles-François Bienvenu, évêque de Digne de 1806 à 1818, modèle de Myriel. Même si rien ne

prouve qu'un scénario du roman que Hugo commencera à rédiger en 1845 est déjà esquissé, voire seulement à l'état d'ébauche, on voit rétrospectivement se mettre en place les éléments d'une genèse.

De Claude Gueux aux Misérables

Le nom même de Claude Gueux comporte une dualité de sens analogue à celle du mot dont Hugo fera le titre de son grand roman de 1862 et qui lui inspirera cette réflexion : « il y a un point où les infortunés et les infâmes se mêlent et se confondent dans un seul mot, mot fatal, les misérables³ ». « Gueux » se dit, selon l'édition de 1835 du Dictionnaire de l'Académie française, « d'une personne qui n'a pas de quoi vivre selon son état, selon ses désirs » ; substantif, il se dit aussi de « celui qui demande l'aumône, qui fait le métier de quémander » ; adjectif, il signifie « indigent, nécessiteux, qui est réduit à mendier ». Mais le mot est présenté comme « familier » et marquant « plus de mépris que de pitié ». D'ailleurs, substantif, il « signifie, quelquefois, coquin, fripon. » D'où la méfiance a priori, que Hugo signale, de plusieurs des jurés à l'encontre de l'accusé.

Dans Les Misérables, ayant retracé l'itinéraire qui mène au bagne Jean Valjean, Hugo le commente lui-même comme s'il s'agissait d'une personne réelle et fait le lien avec Claude Gueux : « C'est la seconde fois que, dans ses études sur la question pénale et sur la damnation par la loi, l'auteur de ce

livre rencontre le vol d'un pain, comme point de départ du désastre d'une destinée. Claude Gueux avait volé un pain ; Jean Valjean avait volé un pain ; une statistique anglaise constate qu'à Londres quatre vols sur cinq ont pour cause immédiate la faim⁴. » Chose curieuse, il semble oublier que, dans *Le Dernier Jour d'un condamné* publié en 1829, le « friauche », personnage d'invention il est vrai, et « récidiviste », avait, lui aussi, volé un pain⁵, tandis qu'en 1834, il avait indiqué, en tant que narrateur, ne pas savoir ce que Claude Gueux avait volé mais seulement que « de ce vol il résulta trois jours de pain et de feu » pour sa compagne et leur enfant. De Valjean, qui n'a pas appris à lire mais a « la lumière naturelle [...] allumée en lui⁶ », Hugo aurait pu écrire ce qu'il dit de Gueux : « fort mal traité par l'éducation, fort bien traité par la nature » ; comme Gueux, Valjean se trouve, un hiver, sans ouvrage, et sa famille (une sœur et les sept enfants de celle-ci) sans pain. Son premier vol a un mobile analogue : donner de quoi manger aux enfants de sa sœur. Sa condamnation, comme celle de Gueux, plonge ses proches dans la détresse⁷. Et au bagne il se constitue « tribunal⁸ » comme Gueux à Clairvaux. Le parcours qui l'y a mené est même, à certains égards, plus proche de celui du Claude Gueux réel, tel que l'on a pu le reconstituer à la lumière de documents sans doute ignorés de Hugo à l'époque où il raconta son histoire, que de celui du personnage tel qu'il l'a présenté. Né dans une « pauvre famille de paysans », sans « bonne amie », se louant au hasard des opportunités, il est condamné pour « vol avec effraction la nuit dans une maison

habitée⁹ », motif de la deuxième condamnation du vrai Claude Gueux, en 1823. Le bagne est aussi néfaste à Valjean que la prison à Claude. Il en sort, la haine au cœur, fortifiée par l'instruction que, à la différence de Gueux, il y a acquise¹⁰. Preuve de plus, après celle qu'offrait la destinée de Ruy Blas, du fait que l'éducation ne suffit pas à assurer l'émancipation des individus et le progrès général. Valjean se heurte à l'inflexibilité de Javert, comme Gueux à celle du directeur des ateliers, en réalité gardien-chef de Clairvaux. Javert n'est pas sans rappeler, par sa ténacité et son obstination, M. D. ; avant d'être inspecteur, il a d'ailleurs été « adjudant-garde-chiourme » au bagne de Toulon¹¹. Mais il est plus l'incarnation de la loi dans toute sa rigidité et son aveuglement que celle du pouvoir arbitraire et Valjean, loin de le tuer quand il en aura la possibilité, le libèrera, déstabilisant le policier qui, « déraillé », se suicidera¹².

Comment Hugo en est venu à Claude Gueux

Claude Gueux ne vaut pas seulement comme jalon vers Les Misérables. Il est aussi révélateur d'un moment du parcours de l'auteur, qu'il importe de situer aussi exactement que possible. La première étape en est connue, il l'a retracée ainsi : « Nous autres enfants nés sous le consulat, nous avons tous grandi sur les genoux de nos mères, nos pères étant au camp [...]. L'acclamation qui a salué Louis XVIII en 1814, ç'a été un cri de joie des mères. En général, il est peu d'adolescents de

notre génération qui n'aient sucé avec le lait de leurs mères la haine des deux époques violentes qui ont précédé la restauration¹³. » Le jeune Hugo, élevé par sa mère dans la haine du tyran Napoléon I^{er}, responsable de l'exécution de son parrain, le général Lahorie, qui avait conspiré contre lui, a accueilli le retour de la monarchie comme une libération et a partagé les idées des ultra-légitimistes et de l'écrivain qu'il admirait entre tous, Chateaubriand. L'opposition de sa mère à son mariage puis la mort de celle-ci l'ont rapproché de son père et ont fait peu à peu évoluer son point de vue sur l'Empereur. Le drame qu'il compose en 1827 – année où il atteint « l'âge d'homme » (25 ans à l'époque) – autour du personnage de Cromwell, régicide et tenté de se faire couronner, est imprégné d'une ironie qui n'épargne ni les républicains ni les monarchistes et témoigne des distances qui se sont creusées en lui avec le royalisme de son adolescence. La préface du drame préconise le mélange du grotesque et du sublime, minant le respect des hiérarchies et ouvrant la voie à l'exercice d'un esprit critique sans limite.

Un quart de siècle plus tard, passant en revue « les phases successives » que sa conscience « a traversées¹⁴ », Hugo, qui se définira alors rétrospectivement comme « royaliste » en 1818, « royaliste libéral » en 1824, « libéral » en 1827, datera donc implicitement de l'époque de la rédaction de Cromwell la fin de son royalisme. On a eu souvent tendance à considérer cette note comme une façon de réécrire son parcours en présentant son évolution comme plus précoce qu'elle ne l'avait été en réalité. Même si la prise de conscience a pu ne pas être

aussi claire sur le moment, il entre pourtant une bonne part de vérité dans cet abandon du royalisme en 1827.

La phase suivante – « libéral-socialiste » – est associée par le Hugo du début de l'exil à 1828. Socialiste, il ne s'est certainement pas reconnu comme tel à cette date, ne serait-ce que parce que le mot n'est pas encore vraiment en circulation. Mais plus de quarante ans après, en 1869, il déclare à la tribune du Congrès de la paix de Lausanne : « Moi qui vous parle, citoyens, je ne suis pas ce qu'on appelait autrefois un républicain de la veille, mais je suis un socialiste de l'avant-veille. Mon socialisme date de 1828. » Et pour parer à toute objection, il précise que le socialisme, « en même temps qu'il pose l'importante question du travail et du salaire, [...] proclame l'inviolabilité de la vie humaine, l'abolition du meurtre sous toutes ses formes, la résorption de la pénalité par l'éducation ¹⁵ ». Le Dernier Jour d'un condamné, dont Hugo entreprend la rédaction en octobre 1828 et qui sera publié en février 1829, marque en effet le début d'un combat qui met la société devant ses responsabilités. En confrontant le lecteur avec un homme qu'attend l'échafaud, Hugo l'amène à partager sa révolte contre ce meurtre légal et un pouvoir qui n'use pas de son droit de grâce. Le changement absolu d'opinion qu'enregistre Vigny le 23 mai 1829, dans son Journal, est sans doute moins soudain qu'il ne le croit, mais son témoignage, dont je ne retiendrai que la dimension politique, me semble devoir être mieux pris en compte qu'on ne le fait habituellement :

En 1822, lorsque parurent ses *Odes réunies*, Victor Hugo se donnait pour vendéen [...] ; alors il rédigeait *Le Conservateur littéraire* : [...] M. de Chateaubriand était son dieu [...]. M. de Lamennais fut son second prophète : il fut alors presque jésuite et crut en lui.

Aujourd'hui, il vient de me déclarer que, toutes réflexions faites, il quittait le côté droit et m'a parlé des vertus de Benjamin Constant. [...] Le Victor que j'aimais n'est plus. Il était un peu fanatique de dévotion et du royalisme [...] À présent, [...] il se fait libéral¹⁶.

Observation que confirmera Hugo dans son propre Journal des idées et des opinions d'un révolutionnaire de 1830 : « Mon ancienne conviction royaliste-catholique de 1820 s'est écroulée pièce à pièce depuis dix ans devant l'âge et l'expérience¹⁷. » Voilà qui corrobore le diagnostic posé a posteriori par Hugo sur les phases de son évolution.

La dérision qui, dans Marion de Lorme, rédigé en juin 1829, s'attache à la représentation de Louis XIII, traité par son propre fou de pantin aux mains de Richelieu, échappe si peu aux censeurs et au roi Charles X que la pièce est interdite en août. Hugo refuse les compensations qui lui sont offertes : position politique au Conseil d'État, place dans l'administration, triplement de sa pension. « La jeunesse n'est pas aussi facile à corrompre que l'espèrent MM. les ministres », commente Le Constitutionnel. Loin de se soumettre, Hugo se lance dans l'écriture d'un drame au moins aussi peu respectueux que le précédent : Hernani. Le Comité du Théâtre-Français trouve inconvenant que « le roi s'exprime souvent comme un bandit » et que « le bandit traite le roi comme un brigand ». La censure exige le remplacement du vers : « Crois-tu donc que les rois, à moi, me sont sacrés ! », mais laisse subsister, après arbitrage du ministre de l'Intérieur,

des « expressions insolentes » adressées à Don Carlos, dont elle demandait la suppression : « lâche » (v. 559), « vous êtes insensé » (v. 565) ou « vous êtes / Un mauvais roi » (v. 1206-1207)¹⁸. On sait néanmoins la bataille que susciteront les représentations de la pièce. La politique y a sa part. Dans sa préface du drame, Hugo prend date, en quelque sorte :

La liberté dans l'art, la liberté dans la société, voilà le double but auquel doivent tendre d'un même pas tous les esprits conséquents et logiques ; [...] la liberté littéraire est fille de la liberté politique. Ce principe est celui du siècle, et prévaudra. Les Ultras de tout genre, classiques et monarchistes, auront beau se prêter secours pour refaire l'ancien régime de toutes pièces, société et littérature ; chaque progrès du pays, chaque développement des intelligences, chaque pas de la liberté fera crouler tout ce qu'ils ont échafaudé. Et, en définitive, leurs efforts de réaction auront été utiles. En révolution, tout mouvement fait avancer¹⁹.

Nul opportunisme donc dans l'Ode à la jeune France qui célèbre en août 1830 les journées révolutionnaires de juillet. Nulle forfanterie non plus dans la lettre à un ami, dans laquelle il faisait état de sa « double réputation de libéral politique et de libéral littéraire » et de ses propos jugés incendiaires par « la petite bonne société monarchique » de Montfort-l'Amaury où il s'est installé, au lendemain des journées de juillet, avec ses enfants et sa femme sur le point d'accoucher : « Paris a jeté bas les faiseurs de coup d'État. Plus de Polignac, plus même de Bourbon ! et ministère et dynastie, l'un coupable, l'autre aveugle, n'ont que ce qu'ils méritent ! – C'était tomber au milieu d'eux comme une bombe de Paris, comme un drapeau tricolore, comme un bonnet rouge²⁰. »

Un an plus tard, dans la préface de Marion de Lorme, datée d'août 1831, il se présente comme « placé depuis plusieurs années dans les rangs [...] de l'opposition »,

« dévoué et acquis » depuis qu'il a eu « l'âge d'homme, à toutes les idées de progrès, d'amélioration, de liberté ». Publiant *Les Feuilles d'automne*, Hugo leur donne une préface, datée du 24 novembre 1831, où il commence par décrire le « moment politique » qui comporte la remise en question de « toutes les solutions sociales » ; il dit clairement « sa partialité passionnée pour les peuples dans l'immense querelle qui s'agite au dix-neuvième siècle entre eux et les rois » et annonce un futur « recueil de poésie politique » inspiré par des « sympathies » et « antipathies », dont la dernière pièce de celui qu'il présente devrait permettre de juger. Or que peut-on y lire ?

Je hais l'oppression d'une haine profonde.
Aussi, lorsque j'entends, dans quelque coin du monde,
Sous un ciel inclément, sous un roi meurtrier,
Un peuple qu'on égorge appeler et crier ;

[...]

Alors, oh ! je maudis, dans leur cour, dans leur antre,
Ces rois dont les chevaux ont du sang jusqu'au ventre !
Je sens que le poète est leur juge ! je sens
Que la muse indignée, avec ses poings puissants,
Peut, comme au pilori, les lier sur leur trône
Et leur faire un carcan de leur lâche couronne²¹

Cette déclaration de guerre aux rois est-elle pour quelque chose dans l'interdiction qui va frapper le drame suivant de Hugo, dont le titre – Le Roi s'amuse – sonne comme une provocation ? Ce n'est pas impossible, et contre cette censure de fait, sinon de droit puisque la censure est en principe abolie, Hugo va intenter au Théâtre-Français un procès : « un rôle politique lui vient ; il ne l'a pas cherché, il l'accepte²² ».

Le « Discours prononcé par M. Victor Hugo devant le tribunal de commerce pour contraindre le Théâtre-Français à représenter et le gouvernement à laisser représenter Le Roi s’amuse²³ » met le poète et dramaturge en position d’avocat. Pourquoi n’interviendrait-il pas sous cette forme dans le débat public ? Comme il le fera dire à un des personnages de son théâtre de l’exil, Edmond Gombert, dans L’Intervention : « Ils ne savent pas ce qu’ils disent à la Chambre. Ils ne vont pas au but²⁴. » À défaut d’être éligible – pour pouvoir l’être dans le régime de suffrage censitaire qu’est la monarchie de Juillet, il faut être propriétaire ou détenteur d’une grande fortune –, Hugo va interpeller la Chambre de diverses façons.

La préface de son drame suivant, Lucrèce Borgia, confirme la combativité de l’auteur : « mettre au jour un nouveau drame six semaines après le drame proscrit, c’était encore une manière de dire son fait au présent gouvernement. [...] Aussi compte-t-il bien mener de front désormais la lutte politique, tant que besoin sera, et l’œuvre littéraire. On peut faire en même temps son devoir et sa tâche. L’homme a deux mains²⁵. » Projet d’autant moins contradictoire que, comme Hugo le signale plus loin, « il y a beaucoup de questions sociales dans les questions littéraires, et toute œuvre est une action²⁶ ».

Le texte que Hugo place en tête de Littérature et Philosophie mêlées, « But de cette publication », est daté du mois où paraît le livre : mars 1834. On peut y lire ceci : « Si jamais, dans ce grand concile des intelligences où se débattent de la presse à la tribune tous les intérêts généraux de la

civilisation du dix-neuvième siècle, il avait la parole, lui si petit en présence de choses si grandes, il la prendrait sur l'ordre du jour seulement, et il ne demanderait qu'une chose pour commencer : la substitution des questions sociales aux questions politiques²⁷. » La formule lui tient tellement à cœur qu'il la répète dans une lettre au directeur de la Revue du Progrès social, Jules Lechevalier, le 1^{er} juin 1834, moins de trois semaines avant le début de la rédaction de Claude Gueux : « Concourons donc ensemble tous, chacun dans notre région et selon notre loi particulière, à la grande substitution des questions sociales aux questions politiques²⁸. »

Attestée également par l'étude « Sur Mirabeau », publiée d'abord le 15 janvier 1834 en préface à une édition des Mémoires de Mirabeau puis reprise en clôture de Littérature et Philosophie mêlées, l'envie d'intervenir dans le débat politique se devine si bien que Lamartine, élu député en janvier 1833, essaie, en avril 1834, de convaincre Hugo de se porter candidat, sans se douter peut-être que celui-ci n'est pas éligible. Elle se précise, avec un enjeu primordial : les questions sociales. Le combat contre la peine de mort a amené une réflexion sur les causes sociales de la criminalité. La nouvelle préface que Hugo a donnée à son Dernier Jour d'un condamné, datée du 15 mars 1832, en témoigne :

Si on l'avait proposée, cette souhaitable abolition, non à propos de quatre ministres tombés des Tuileries à Vincennes, mais à propos du premier voleur de grands chemins venu, à propos d'un de ces misérables que vous regardez à peine quand ils passent près de vous dans la rue, auxquels vous ne parlez pas, dont vous évitez instinctivement le coudolement poudreux ; malheureux dont l'enfance déguenillée a couru pieds nus dans la boue des carrefours, grelottant l'hiver au rebord des quais, se chauffant au soupirail des cuisines de M. Véfour chez qui vous

dînez, déterrânt çà et là une croûte de pain dans un tas d'ordures et l'essuyant avant de la manger, grattant tout le jour le ruisseau avec un clou pour y trouver un liard, n'ayant d'autre amusement que le spectacle gratis de la fête du roi et les exécutions en Grève, cet autre spectacle gratis ; pauvres diables, que la faim pousse au vol, et le vol au reste ; enfants déshérités d'une société marâtre, que la maison de force prend à douze ans, le bague à dix-huit, l'échafaud à quarante ; infortunés qu'avec une école et un atelier vous auriez pu rendre bons, moraux, utiles, et dont vous ne savez que faire, les versant, comme un fardeau inutile, tantôt dans la rouge fourmilière de Toulon, tantôt dans le muet enclos de Clamart, leur retranchant la vie après leur avoir ôté la liberté ; si c'eût été à propos d'un de ces hommes que vous eussiez proposé d'abolir la peine de mort, oh ! alors, votre séance eût été vraiment digne, grande, sainte, majestueuse, vénérable²⁹ .

Que savait Hugo de Claude Gueux ?

Quatre jours plus tard, la Gazette des tribunaux relate la condamnation à mort d'un homme nommé Claude Gueux par la cour d'assises de l'Aube, lors de l'audience du 16 mars 1832. Hugo a-t-il pris connaissance aussitôt après sa parution de cet article auquel il renvoie, dans son manuscrit, en tête du texte qui servira de conclusion à l'histoire de sa vie et de son crime, et où il imagine la prise de parole de quelqu'un qui se lèverait « des bancs de la chambre ou de la tribune publique » ? La référence lui paraissant avoir été ajoutée après coup, Jacques Seebacher, dans sa Notice sur Claude Gueux de l'édition des Œuvres complètes en collection « Bouquins », le conteste et présente, sans fournir les éléments qui lui permettent d'accréditer son hypothèse, Pierre Alexandre Delaunay, riche propriétaire vivant « aussi bien à Paris qu'aux portes de Troyes », comme l'informateur de Hugo. Son nom figure bien, près de trente ans après la publication de Claude Gueux, dans

le chapitre intitulé « La suite du Dernier Jour d'un condamné » du Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie d'Adèle Hugo, mais il n'est que le destinataire du deuxième des trois documents trouvés par elle « dans un dossier de papiers relatifs à Claude Gueux » : le document en question est une lettre à lui envoyée le 4 juin 1832 par une certaine « Sœur Louise » pour rendre compte de la façon dont elle a transmis au prisonnier la somme envoyée par ses soins³⁰. Plus troublant est le fait, signalé par Paul Savey-Casard mais non invoqué par Jacques Seebacher, que le nom d'un certain Delaunay figure dans la liste de jury de session dans l'Aube, publiée par Le Progressif, journal local, le 16 février 1832. De là à l'identifier à la personne se prétendant « bien informée » qui a annoncé l'intention de Hugo de « publier un roman historique sur Claude Gueux » au greffier en chef de la cour d'assises de Troyes, incitant celui-ci à écrire à l'auteur, il y aurait une conjecture plausible, sinon une preuve. Le plus grand intérêt de cette lettre du greffier, qui constitue le troisième document apporté par Adèle, est de fournir sur les rapports du condamné avec son père des détails tout à son honneur et dont Hugo n'a fait aucun usage :

Je pense, monsieur, qu'il est important que vous sachiez que le père Gueux, très âgé, a été condamné à une peine qu'il subissait dans la maison centrale de Clairvaux, et que son fils, pour lui porter secours, a commis avec intention une action dont le résultat l'a conduit dans la prison de son père.

Quand il faisait du soleil, Gueux prenait entre ses bras son vieux père et le portait avec le plus grand soin sous la chaleur du jour.

Je serais heureux que ces faits vous fussent de quelque utilité...

Voilà qui recoupe un des motifs de la note qui accompagne la demande en grâce, premier document cité par Adèle :

Le nommé Gueux (Claude) a été condamné à la peine de mort pour un crime auquel le tourment de la faim l'avait poussé. Sa tendresse pour son père a intéressé en sa faveur tous ceux qui l'ont approché. Malheureusement l'affaire est à sa fin [...] et le jugement va être exécuté si le roi n'accorde pas une commutation de peine. [...] La clémence de Sa Majesté, si généralement connue, est implorée par le condamné et par les jurés mêmes.

Hugo n'ignore sans doute pas les reproches, qui lui ont été faits après la publication, d'avoir idéalisé son personnage. Tout se passe comme si, par le biais de ces témoignages, nous était suggérée l'idée qu'il n'a même pas fait usage des éléments les plus susceptibles de sublimer son héros et d'émouvoir le lecteur.

En prenant appui sur des faits réels, peut-être Hugo répondait-il en quelque sorte aux objections soulevées contre Le Dernier Jour d'un condamné, qu'il a évoquées et critiquées dans la préface dialoguée à la 3^e édition de 1829, « Une comédie à propos d'une tragédie » :

LE POÈTE ÉLÉGIAQUE. – [...] Encore, ce criminel, si je le connaissais ? mais point. Qu'a-t-il fait ? on n'en sait rien. C'est peut-être un fort mauvais drôle. On n'a pas le droit de m'intéresser à quelqu'un que je ne connais pas. [...]

LE PHILOSOPHE. – [...] Je ne m'intéresse pas à une abstraction, à une entité pure. [...] Le condamné n'est pas intéressant.

LE POÈTE. – Comment intéresserait-il ? il a un crime et pas de remords. J'eusse fait tout le contraire. J'eusse conté l'histoire de mon condamné. Né de parents honnêtes. Une bonne éducation. De l'amour. De la jalousie. Un crime qui n'en soit pas un. Et puis des remords, des remords, beaucoup de remords. Mais les lois humaines sont implacables : il faut qu'il meure. Et là j'aurais traité ma question de la peine de mort. [...]

LE PHILOSOPHE. – Pardon. Le livre, comme l'entend monsieur, ne prouverait rien. La particularité ne régit pas la généralité.

Même si, en 1829, Hugo défend son choix d'un condamné anonyme dont on ne connaît pas l'histoire, on voit que le choix, en 1834, d'un condamné dont on sait le nom et dont il

esquisse le parcours peut être une façon de répondre à ceux qui se plaignaient de n'avoir pas été intéressés par le personnage. Il n'en refuse pas moins la facilité qui consisterait à le rendre aussi sympathique que possible, à lui attribuer un crime passionnel des plus excusables et à lui prêter des remords. Et surtout, au lieu de créer de toutes pièces un personnage de fiction, il emprunte son criminel à la réalité la plus proche, il se saisit du cas d'un condamné exposé par la chronique judiciaire. On ne cessera de gloser sur les écarts entre sa présentation de Claude Gueux et des faits qui l'ont mené à l'échafaud et ce que l'on en a appris depuis. Mais cela n'aurait de sens que si l'on pouvait être sûr de ce que savait Hugo. Or son texte publié ne contient que trois allusions à des sources : à propos de la « scène extraordinaire » par laquelle une « étrange cour de cassation » réunie dans un atelier va ratifier, en quelque sorte, la sentence portée par Claude à l'encontre du directeur – « Il y avait là, ainsi que l'a constaté l'instruction judiciaire qui a eu lieu depuis, quatre-vingt-deux voleurs, y compris Claude » – ; au sujet de l'intervention de Claude à son procès – « Il parla de telle sorte qu'une personne intelligente qui assistait à cette audience s'en revint frappée d'étonnement » – et lorsque le narrateur rapporte que Claude « voulut embrasser le prêtre, puis le bourreau, remerciant l'un, pardonnant à l'autre » – « Le bourreau le repoussa doucement, dit une relation ». Hugo cite là à peu près textuellement la Gazette des tribunaux du 15 juin 1832 : « il a serré dans ses bras le vénérable prêtre qui l'assistait à cette heure suprême. Il a voulu embrasser aussi l'exécuteur, qui l'a repoussé doucement ». Le manuscrit n'indique que deux

autres sources : « Affaire Cl. Gueux. Voir la Gazette des tribunaux du 19 mars 1832³¹ » ; et, en tête du récit : « Voici des faits qui m'ont³² été rapportés par un témoin digne de foi. » Qui est ce témoin ? Comment Hugo a-t-il eu connaissance de l'instruction judiciaire ? Impossible, jusqu'à présent, de répondre à ces questions. La lettre du greffier en chef de la cour d'assises de Troyes se termine par une proposition qui pourrait tenir lieu d'indice : « Si vous avez besoin de quelques renseignements qui se trouvent au dossier criminel, ce serait pour moi une bien grande satisfaction de vous les procurer. » Mais en l'absence de preuves que Hugo ait reçu communication par lui de ce qui ne figure pas dans la Gazette des tribunaux, c'est avec ce que contiennent les articles de cet organe de presse, dont nous sommes certains qu'il les a connus, que peut être établie la seule comparaison légitime. Le relevé des différences du « vrai Claude Gueux » avec celui de Hugo doit s'en tenir à ce que livraient de lui les articles qu'il a lus. Ce qui a été révélé ensuite par la réception de l'ouvrage puis par les recherches de l'éditeur scientifique Paul Savey-Casard, dans son édition critique du texte, ne peut être mis sur le même plan.

Commençons par récapituler les éléments que Hugo a pu puiser dans la Gazette des tribunaux du 19 mars 1832 et qui seront signalés dans les notes de notre édition : la date à laquelle, pour ses lecteurs de 1834, il situe la vie de Claude avant sa première incarcération – « il y a sept ou huit ans » – et qui peut résulter de celle de 1828, indiquée par la Gazette, où il était déjà détenu à Clairvaux ; le lieu même de sa

détention ; la générosité d'Albin partageant avec l'accusé ses aliments ; la confiance anticipée de ses projets à des codétenus et le nom de ceux-ci ; la date du meurtre, le 4 novembre (1831), erronée d'ailleurs ; l'arme du crime – « une petite hache » issue de « l'atelier des menuisiers » qu'il tint « cachée dans son pantalon » ; des détails du portrait de Claude ; la « triste livrée de Clairvaux » dont il est revêtu lors du procès ; la ronde à l'occasion de laquelle Claude poignarde Delacelle, D., chez Hugo, qui appelle cette ronde « inspection » ; les cinq coups dont il le frappe ; la date de la comparution devant la cour d'assises – le 16 mars 1832 – et l'affluence des curieux ; la « sauvage éloquence » qu'il déploie au procès. Enfin, comment ne pas être frappé par ce qui se retrouve de la conclusion du rédacteur de la Gazette dans celles de Hugo ? Le journaliste écrit :

Gueux, à l'imagination ardente, aux passions vives, n'a pu respirer dans le cercle étroit où la société l'avait resserré. Il a brisé violemment ses liens. Cette âme, éclairée par le bienfait de l'éducation, policée par le commerce des hommes, du monde, occupée de grandes choses, cette âme eût animé l'éloquence d'un illustre orateur [...] ; mais cette âme, abrutie par l'ignorance, flétrie par la misère et le mépris des hommes, a fait bouillonner des idées désordonnées dans une tête qui, avant cinq jours, va rouler sur l'échafaud. Oh ! gouvernants, instruisez pour n'être pas obligés de tuer vos semblables.

Réflexions auxquelles Hugo semble faire écho à plusieurs reprises, d'abord comme si ce correspondant de presse était la « personne intelligente » dont il glose ainsi la pensée (« Il paraît que ce pauvre ouvrier contenait bien plutôt un orateur qu'un assassin ») ; et surtout dans ses propres conclusions, non seulement celles qu'il propose au sortir de son récit, en soulevant les questions de l'éducation et de la pénalité, et la

responsabilité de la société, mais aussi celles par lesquelles s'achève le morceau final, rédigé avant le récit et indépendamment, prétendent souvent les éditeurs scientifiques du texte, de l'affaire Claude Gueux :

La tête de l'homme du peuple, voilà la question. Cette tête est pleine de germes utiles. Employez pour la faire mûrir et venir à bien ce qu'il y a de plus lumineux et de mieux tempéré dans la vertu. [...] Cette tête de l'homme du peuple, cultivez-la [...] ; vous n'aurez pas besoin de la couper.

Le détail des outils que jettent des détenus dans le cachot de Claude, après sa condamnation, et qui auraient pu lui servir à limer ses fers, la conjecture d'un pourvoi en cassation déposé après le délai légal pourraient avoir été tirés de la Gazette des tribunaux du 11 avril 1832. L'heure à laquelle lui fut annoncé le rejet de ce pourvoi, la volonté d'embrasser le bourreau, la donation d'une pièce de cinq francs viennent du numéro du 15 juin.

Une modification opérée par Hugo pourrait bien être significative : il présente D., c'est-à-dire Delacelle, non comme « gardien en chef de la maison centrale de Clairvaux » (Gazette des tribunaux du 19 mars 1832) mais « directeur des ateliers », tenant ensemble « du guichetier et du marchand, qui fait en même temps une commande à l'ouvrier et une menace au prisonnier ». Il n'en fait donc pas seulement l'incarnation du régime pénitentiaire, mais aussi celle de l'exploitation.

Venons-en aux informations que Hugo n'a pas retenues dans les numéros de la Gazette des tribunaux dont nous sommes à peu près sûrs qu'il les a lus. Le plan d'évasion qu'il aurait dirigé n'ayant eu aucune suite, on conviendra que son occultation est défendable. Deux traits de caractère que la

Gazette attribue à Claude et que Hugo passe sous silence – la jouissance que semble lui procurer le crime, la célébrité qu’il chercherait à acquérir par ce moyen – relèvent, si on lit bien, de conjectures – l’utilisation du verbe « sembler » l’atteste – plus que de certitudes. Hugo ne dit mot non plus de la menace que Claude aurait proférée de tuer ses juges ni du fait que, condamné, il se serait, après avoir tenu des discours émouvants à ses compagnons d’infortune, introduit dans le quartier des femmes, semblant « oublier dans les bras d’une de ces malheureuses les remords » qu’il venait de montrer³³. Le portrait qu’il esquisse de Claude dérive de celui de la Gazette mais avec une mise en avant de ce qui peut refléter des qualités morales : il substitue ainsi à la figure « douce et régulière » observée par le journaliste une « figure digne et grave » ; à la stature élevée, un « front haut » ; aux « yeux errant sans cesse » où « on remarque quelque chose de sombre qui déjà justifierait l’accusation », expression qui lui paraît probablement relever d’un préjugé, « l’œil doux et fort puissamment enfoncé sous une arcade sourcilière bien modelée ».

Mais la principale différence entre le récit de Hugo et la relation de l’affaire Claude Gueux par la Gazette des tribunaux réside dans le passé que Hugo prête au délinquant. Alors que la Gazette rend compte de l’audience où va se juger un « accusé » et commence par indiquer « le déploiement de forces rendu nécessaire par la crainte qu’il inspire », Hugo ouvre son récit par l’évocation de sa condition sociale, du couple qu’il formait avec une femme, de leur enfant. La vie

antérieure de Claude se réduit dans la Gazette à deux détentions « pour crime » dont Claude a été l'objet à Clairvaux, suivies par une tentative d'assassinat de son « malheureux gardien » ; ainsi se met en place une distribution claire des rôles : d'un côté, un criminel invétéré ; de l'autre, sa victime, le défenseur de l'ordre social. Hugo brouille ce manichéisme en présentant Claude comme un « pauvre ouvrier [...] capable, habile, intelligent, fort mal traité par l'éducation, fort bien traité par la nature, ne sachant pas lire et sachant penser ». Certes, il n'est pas marié et vit en concubinage avec une maîtresse dont il a une fille, ce qui n'est pas convenable aux yeux d'un lecteur bourgeois, mais c'est pour donner du pain et du feu à cette femme et à cet enfant que, faute de travail, il vole. Et, face à Claude, Hugo dresse un directeur « bon père et bon mari par devoir » mais « tyrannique » et têtue. L'affrontement se produit lorsque par pur caprice, arbitrairement, ce directeur mute dans un autre atelier un jeune détenu qui partageait généreusement sa ration avec le gros mangeur qu'était Claude. Contre un tel abus de pouvoir la révolte est légitime. Cette version des faits, qui néglige la tentative d'assassinat précédente susceptible de rendre moins déterminante la motivation avancée pour celui qui a été perpétré, correspond tout à fait à celle que présente la Gazette à travers une longue citation du plaidoyer de Claude : « J'avais faim, on me refuse à manger ; j'avais un ami, on lui refuse de me parler [...]. J'ai juré vengeance, car j'étais provoqué ». Encore Hugo ne prend-il pas en compte une circonstance atténuante supplémentaire qu'invoque Claude : « je nourrissais, moi affamé, mon père du fruit de mon travail »,

sur laquelle le greffier du tribunal semble, nous l'avons vu, avoir attiré son attention. Comme s'il avait craint d'abuser du pathétique, le vrai pouvant ne pas passer pour vraisemblable...

Les suites de *Claude Gueux*

Claude Gueux est réimprimé dans une brochure séparée qui constitue l'édition originale, à la demande d'un négociant de Dunkerque, Charles Carlier, dont la lettre est reproduite en tête de l'ouvrage et le sera dans toutes les éditions ultérieures. Datée du 30 juillet, elle demande de « faire tirer autant d'exemplaires qu'il y a de Députés en France, et de les leur adresser individuellement et bien exactement », répondant de la plus magnifique façon au vœu de l'auteur d'influer sur les débats de la Chambre.

*Faisant étape à Troyes, le 22 octobre 1839, Hugo voudra « voir le lieu où a été exécuté Claude Gueux » ; il y songera « à ce pauvre ouvrier intelligent et noble », mort sept ans plus tôt « par la faute de la société qui ne sait ni élever l'enfant ni corriger l'homme³⁴ ». Le 10 septembre 1846, il visite la Conciergerie³⁵ ; le 5 avril 1847, la prison des condamnés à mort de la Roquette et converse avec l'un d'entre eux³⁶ ; chaque fois, il prend des notes abondantes. Le 18 avril, il interrompt la rédaction du roman qui ne s'intitule pas encore *Les Misérables* pour des notes en vue d'un discours destiné à la Chambre des pairs qui va débattre d'une loi sur les prisons ; du 3 au 10 mai 1847, il commence à écrire un projet de*

discours, dont il reprendra la rédaction le 21 janvier 1848³⁷. La critique qu'il fait de « l'ancien régime pénal » des « prisons-en-commun³⁸ » se retrouvera, dix-huit ans plus tard, dans les propos tenus par le protagoniste, nommé Glapieu, d'un drame de son Théâtre en liberté, Mille francs de récompense³⁹. Il souligne aussi à quel point le peuple porte « plus que les autres classes, le poids de la pénalité », faute des lumières de l'éducation et faute de travail, et c'est en se référant aux « révélations de Clairvaux » (postérieures à Claude Gueux) – « le froid et la faim [...] employés comme moyens de répression et comme auxiliaires du geôlier, [...] la discipline, maintenue avec une abominable férocité », et un taux de mortalité exorbitant – qu'il appelle à le tirer des vieilles prisons, « écoles de vice, ateliers du crime » et « de ces deux autres prisons plus cruelles encore, l'ignorance et la misère⁴⁰ ». Le 29 mai 1848, se présentant pour être candidat des Associations d'art et d'industrie à l'Assemblée constituante, il déclarera ceci : « Toutes les questions qui intéressent le bien-être du peuple, la dignité du peuple, l'éducation du peuple, ont occupé ma vie entière. Tenez, entrez dans le premier cabinet de lecture venu, lisez quinze pages intitulées Claude Gueux, que je publiais il y a quatorze ans, en 1834, et vous y verrez ce que je suis pour le peuple, et ce que le peuple est pour moi⁴¹. » À la suite du coup d'État de décembre 1851, plusieurs députés de gauche, collègues de Hugo, seront emprisonnés à Mazas, occasion pour lui de prendre conscience de la cruauté du régime cellulaire jusqu'alors tenu, y compris par le Hugo de 1847, pour un progrès par rapport à la promiscuité

antérieure⁴². En exil à Guernesey, Hugo visitera encore le pénitencier local, le 5 décembre 1855, où le condamné Tapner, dont il avait vainement essayé d'empêcher l'exécution, avait été incarcéré⁴³.

Adèle Hugo présentera en 1863, on l'a vu, Claude Gueux comme « la suite du Dernier Jour d'un condamné ». On pourrait aussi trouver dans le récit de 1834 des prémices de deux autres œuvres de Hugo : Ruy Blas et Les Misérables. On a remarqué les analogies entre la révolte, dans le drame de 1838, du domestique contre son maître, Don Salluste, qui, le considérant comme un simple outil de sa vengeance, l'a humilié, et l'affrontement entre Claude et le directeur des ateliers. Comme Claude à l'encontre de monsieur D., Ruy Blas juge et exécute Salluste ; il déclare que lorsqu'un homme commet des monstruosité, tout homme a droit « de prendre une épée, une hache, un couteau » et de se faire « bourreau⁴⁴ » ; Claude, estimant qu'il ne pouvait « prendre la vie du directeur sans donner la sienne propre », tente ensuite de se suicider ; Ruy Blas s'empoisonne. Mais d'un personnage à l'autre on peut aussi relever des variantes importantes. Né « dans le peuple », Ruy Blas aurait pu être « ouvrier » mais « par pitié nourri dans un collège / De science et d'orgueil » on a fait de lui « un rêveur ». Un jour, « mourant de faim sur le pavé », il a renoncé à ses ambitions et il est devenu « laquais⁴⁵ ». Salluste l'ayant fait passer pour noble, la faveur de la Reine l'élève au rang de Premier ministre, lui permettant de manifester la « haute éloquence » que Claude atteint par moments au cours de son procès, et de se révéler capable

d'assumer les plus hautes fonctions de l'État. Ce que Ruy Blas suggère de plus que Claude Gueux, c'est que dans un régime monarchique et aristocratique, il est à peu près impossible à un homme du peuple, si génial soit-il, de contribuer au bien commun.

On a vu ce qui dans Claude Gueux préfigurait Les Misérables, mais il importe de faire remarquer qu'à la date où il publiera son grand roman et depuis, au moins, son discours à l'Assemblée législative de 1849, il a dépassé de loin les termes de l'interpellation qui conclut le récit de 1834 : il n'est plus de ceux qui considèrent la misère comme inéluctable pour le plus grand nombre et la croyance à l'au-delà comme la seule consolation, mais de ceux qui affirment que l'on peut « détruire la misère⁴⁶ ».

*

Au-delà de ses suites fécondes dans l'œuvre de Hugo et de la nécessité de prendre en compte son évolution ultérieure, Claude Gueux reste d'une actualité brûlante. Il a de quoi inciter à la réflexion les tenants de la prison comme unique réponse à la délinquance, des peines minimales incompressibles – dites peines planchers – et de leur application à tous les cas de récidive, voire de la valeur dissuasive ou punitive de la peine de mort. Ceux qui plaident pour une justice plus individualisée, soucieuse de prendre en compte les circonstances atténuantes, ceux qui considèrent la prison comme criminogène, recherchent des alternatives à l'incarcération pour les délinquants non violents et militent

pour une préparation des détenus à leur réinsertion, ceux qui ne se résignent pas à la mise à mort de quiconque, fût-ce un meurtrier, puiseront dans le récit de Hugo des raisons supplémentaires de poursuivre leur action.

ARNAUD LASTER

1. *Correspondance de Liszt et de Mme d'Agoult*, t. I, éd. de Daniel Ollivier, Bernard Grasset, 1933, p. 105.
2. Voir « Documents » dans *Œuvres complètes, Chantiers*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1985, p. 917-918.
3. *Les Misérables*, 3^e partie, livre 8^e, chap. V, « Folio classique », t. II, p. 330.
4. *Les Misérables*, 1^e partie, livre 2^e, chap. VI, « Folio classique », t. I, p. 149.
5. Voir le chap. XXIII, « Folio classique », p. 96.
6. *Les Misérables*, 1^e partie, livre 2^e, chap. VII, « Folio classique », t. I, p. 149.
7. Voir *ibid.*, chap. VI, p. 145 et 147.
8. *Ibid.*, chap. VII, p. 149.
9. *Ibid.*, chap. VI, p. 143 et 145.
10. Voir *ibid.*, chap. VII, p. 151.
11. *Ibid.*, 1^e partie, livre 6^e, chap. II, « Folio classique », t. I, p. 286.
12. Voir *ibid.*, 5^e partie, livre 1^{er}, chap. XIX et livre 4^e, t. III, p. 289 à 291 et 384 à 397.
13. *Littérature et Philosophie mêlées*, note datée de décembre 1820, dans *Œuvres complètes, Critique*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 118.
14. Voir « Portefeuille critique » dans l'édition chronologique des *Œuvres complètes* de Victor Hugo, dir. Jean Massin, Le Club français du livre, t. IX, 1968, p. 1019-1020.
15. *Actes et Paroles II*, « Pendant l'exil », dans *Œuvres complètes, Politique*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 626.
16. Extrait du *Journal d'un poète*, reproduit dans les « Documents divers », *Œuvres complètes*, éd. Massin, *op. cit.*, t. III, 1967, p. 1379.
17. *Littérature et Philosophie mêlées*, note datée de septembre 1830, dans *Œuvres complètes, Critique*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 122.

18. Voir dans les « Documents divers », *Œuvres complètes*, éd. Massin, *op. cit.*, t. III, 1967, p. 1413 à 1415.
19. *Œuvres complètes, Théâtre*, t. I, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 539-540.
20. Lettre à Adolphe de Saint-Valry du 7 août 1830, dans *Œuvres complètes*, éd. Massin, *op. cit.*, t. IV, 1967, p. 1003.
21. *Les Feuilles d'automne*, XL, dans *Œuvres complètes, Poésie*, t. I, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 673-674.
22. *Œuvres complètes, Théâtre*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 835.
23. *Ibid.*, p. 839.
24. *Le Théâtre en liberté*, « Folio classique », p. 300.
25. « Folio théâtre », p. 35.
26. *Ibid.*, p. 39.
27. *Œuvres complètes, Critique*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 51.
28. *Œuvres complètes*, éd. Massin, t. V, *op. cit.*, p. 1046.
29. Voir « Folio classique », p. 153-154.
30. Voir chap. LIII dans *Œuvres complètes*, éd. Massin, *op. cit.*, t. V, 1967, p. 1378-1379.
31. Référence placée en note, après l'apostrophe : « Encore une exécution ! quand donc s'en lasseront-ils ? », qui ouvrirait à l'origine ce qui est devenu le morceau final du texte.
32. Une variante supralinéaire donne : « nous ». La phrase a été supprimée.
33. Indications données par la *Gazette des tribunaux* du 11 avril 1832.
34. *Œuvres complètes, Voyages*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 729-730.
35. « Le Temps présent », II, 1845-1847, *Choses vues*, dans *Œuvres complètes, Histoire*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 912-931.
36. « Carnets, journaux, albums », dans *Œuvres complètes*, éd. Massin, *op. cit.*, t. VII, 1968, p. 1014-1019.
37. « Le Temps présent », *Choses vues*, *op. cit.*, p. 942-968.
38. *Ibid.*, p. 956-957.
39. *Mille francs de récompense*, dans *Le Théâtre en liberté*, acte I, scène I, « Folio classique », p. 86-88.
40. « Le Temps présent », *Choses vues*, *op. cit.*, p. 967-968.
41. *Actes et Paroles*, « Avant l'exil », dans *Œuvres complètes, Politique*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 157.
42. *Histoire d'un crime*, Première Journée, chap. XV, dans *Œuvres complètes, Histoire*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 224-227.
43. Voir, à la date du 12 décembre 1855, « Le Temps présent », V, 1852-1870, *Choses vues*, *op. cit.*, p. 1291-1296.
44. Acte V, scène III, v. 2191-2196, « Folio théâtre », p. 222.
45. Acte I, scène III, v. 286, 298-300, 304, 311-312, 320, « Folio théâtre », p. 60-61.

46. *Actes et Paroles*, « Avant l'exil », dans *Œuvres complètes, Politique*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 204.

Note sur la présente édition

On pourra lire le texte tel qu'il a été publié pour la première fois dans le numéro du 6 juillet 1834 de la *Revue de Paris*, mais avec les alinéas de l'édition dite « définitive » (Hetzel, 1881) qui, en détachant mieux notamment les propos rapportés, lui confèrent une plus grande lisibilité. Les seules modifications, qui sont toutes signalées par des notes, portent sur une ponctuation erronée ; une mauvaise lecture du manuscrit (consultable sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France) ; une tournure corrigée du vivant même de Hugo ; et l'apostrophe à des hommes politiques de l'époque, dont les noms ont varié au fur et à mesure de la rédaction, jusqu'à disparaître dès la réédition de l'œuvre en 1845 chez Charpentier, sans doute pour éviter que le texte n'apparaisse comme circonstanciel. Les notes de bas de page sont de Hugo.

A. L.

CLAUDE GUEUX

NOTE DE LA PREMIÈRE ÉDITION¹

La lettre ci-dessous, dont l'original est déposé aux bureaux de la *Revue de Paris*^{*1}, fait trop d'honneur à son auteur pour que nous ne la reproduisons pas ici. Elle est désormais liée à toutes les réimpressions de *Claude Gueux*.

« Dunkerque, le 30 juillet 1834.

Monsieur le Directeur de la *Revue de Paris*, *Claude Gueux*, de Victor Hugo, par vous inséré dans votre livraison du 6 courant, est une grande leçon ; aidez-moi, je vous prie, à la faire profiter.

Rendez-moi, je vous prie, le service d'en faire tirer à mes frais autant d'exemplaires qu'il y a de Députés en France, et de les leur adresser individuellement et bien exactement.

J'ai l'honneur de vous saluer.

CHARLES CARLIER,
Négociant.»

*1. *Claude Gueux* a paru d'abord dans la *Revue de Paris*.

Il y a sept ou huit ans, un homme nommé Claude Gueux, pauvre ouvrier, vivait à Paris². Il avait avec lui une fille³ qui était sa maîtresse, et un enfant de cette fille. Je dis les choses comme elles sont, laissant le lecteur ramasser les moralités à mesure que les faits les sèment sur leur chemin. L'ouvrier était capable, habile, intelligent, fort mal traité par l'éducation, fort bien traité par la nature, ne sachant pas lire et sachant penser. Un hiver, l'ouvrage manqua. Pas de feu ni de pain dans le galetas⁴. L'homme, la fille et l'enfant eurent froid et faim. L'homme vola. Je ne sais ce qu'il vola, je ne sais où il vola. Ce que je sais, c'est que de ce vol il résulta trois jours de pain et de feu pour la femme et pour l'enfant, et cinq ans de prison pour l'homme.

L'homme fut envoyé faire son temps à la maison centrale de Clairvaux⁵. Clairvaux, abbaye dont on a fait une bastille, cellule dont on a fait un cabanon⁶, autel dont on a fait un pilori⁷. Quand nous parlons de progrès, c'est ainsi que certaines gens le comprennent et l'exécutent. Voilà la chose qu'ils mettent sous notre mot.

Poursuivons.

Arrivé là, on le mit dans un cachot pour la nuit, et dans un atelier pour le jour. Ce n'est pas l'atelier que je blâme.

Claude Gueux, honnête ouvrier naguère, voleur désormais, était une figure digne et grave⁸. Il avait le front haut, déjà ridé, quoique jeune encore, quelques cheveux gris perdus dans les touffes noires, l'œil doux et fort puissamment enfoncé sous une arcade sourcilière bien modelée, les narines ouvertes, le menton avancé, la lèvre dédaigneuse. C'était une belle tête⁹. On va voir ce que la société en a fait.

Il avait la parole rare, le geste plus fréquent, quelque chose d'impérieux dans toute sa personne et qui se faisait obéir, l'air pensif, sérieux plutôt que souffrant. Il avait pourtant bien souffert.

Dans le dépôt où Claude Gueux était enfermé, il y avait un directeur des ateliers¹⁰, espèce de fonctionnaire propre aux prisons, qui tient tout ensemble du guichetier¹¹ et du marchand, qui fait en même temps une commande à l'ouvrier et une menace au prisonnier, qui vous met l'outil aux mains et les fers aux pieds. Celui-là était lui-même une variété dans l'espèce¹², un homme bref, tyrannique, obéissant à ses idées, toujours à courte bride sur son autorité¹³; d'ailleurs, dans l'occasion, bon compagnon, bon prince, jovial même et raillant avec grâce; dur plutôt que ferme; ne raisonnant avec personne, pas même avec lui; bon père, bon mari sans doute, ce qui est devoir et non vertu; en un mot, pas méchant, mauvais. C'était un de ces hommes qui n'ont rien de vibrant ni d'élastique, qui sont

composés de molécules inertes, qui ne résonnent au choc d'aucune idée, au contact d'aucun sentiment, qui ont des colères glacées, des haines mornes, des emportements sans émotion, qui prennent feu sans s'échauffer, dont la capacité calorifique est nulle, et qu'on dirait souvent faits de bois ; ils flambent par un bout et sont froids par l'autre. La ligne principale, la ligne diagonale du caractère de cet homme, c'était la ténacité. Il était fier d'être tenace, et se comparait à Napoléon. Ceci n'est qu'une illusion d'optique. Il y a nombre de gens qui en sont dupes et qui, à certaine distance, prennent la ténacité pour de la volonté, et une chandelle pour une étoile. Quand cet homme donc avait une fois ajusté ce qu'il appelait *sa volonté* à une chose absurde, il allait tête haute et à travers toute broussaille jusqu'au bout de la chose absurde. L'entêtement sans l'intelligence, c'est la sottise soudée au bout de la bêtise et lui servant de rallonge. Cela va loin. En général, quand une catastrophe privée ou publique s'est écroulée sur nous, si nous examinons, d'après les décombres qui en gisent à terre, de quelle façon elle s'est échafaudée, nous trouvons presque toujours qu'elle a été aveuglément construite par un homme médiocre et obstiné qui avait foi en lui et qui s'admirait¹⁴. Il y a par le monde beaucoup de ces petites fatalités têtues qui se croient des providences.

Voilà donc ce que c'était que le directeur des ateliers de la prison centrale de Clairvaux. Voilà de quoi était fait le briquet¹⁵ avec lequel la société frappait chaque jour sur les prisonniers pour en tirer des étincelles.

L'étincelle que de pareils briquets arrachent à de pareils cailloux allume souvent des incendies.

Nous avons dit qu'une fois arrivé à Clairvaux, Claude Gueux fut numéroté dans un atelier et rivé à une besogne. Le directeur de l'atelier fit connaissance avec lui, le reconnut bon ouvrier, et le traita bien. Il paraît même qu'un jour, étant de bonne humeur, et voyant Claude Gueux fort triste, car cet homme pensait toujours à celle qu'il appelait *sa femme*, il lui conta, par manière de jovialité et de passe-temps, et aussi pour le consoler, que cette malheureuse s'était faite fille publique. Claude demanda froidement ce qu'était devenu l'enfant. On ne savait.

Au bout de quelques mois, Claude s'acclimata à l'air de la prison et parut ne plus songer à rien. Une certaine sérénité sévère, propre à son caractère, avait repris le dessus.

Au bout du même espace de temps à peu près, Claude avait acquis un ascendant singulier sur tous ses compagnons. Comme par une sorte de convention tacite, et sans que personne sût pourquoi, pas même lui, tous ces hommes le consultaient, l'écoutaient, l'admiraient et l'imitaient, ce qui est le dernier degré ascendant de l'admiration. Ce n'était pas une médiocre gloire d'être obéi par toutes ces natures désobéissantes. Cet empire¹⁶ lui était venu sans qu'il y songeât. Cela tenait au regard qu'il avait dans les yeux. L'œil d'un homme est une fenêtre par laquelle on voit les pensées qui vont et viennent dans sa tête¹⁷.

Mettez un homme qui contient des idées parmi des hommes qui n'en contiennent pas, au bout d'un temps

donné, et par une loi d'attraction irrésistible, tous les cerveaux ténébreux graviteront humblement et avec adoration autour du cerveau rayonnant. Il y a des hommes qui sont fer et des hommes qui sont aimant. Claude était aimant.

En moins de trois mois donc, Claude était devenu l'âme, la loi et l'ordre de l'atelier. Toutes ces aiguilles tournaient sur son cadran. Il devait douter lui-même par moments s'il était roi ou prisonnier. C'était une sorte de pape captif avec ses cardinaux.

Et, par une réaction toute naturelle, dont l'effet s'accomplit sur toutes les échelles, aimé des prisonniers, il était détesté des geôliers. Cela est toujours ainsi. La popularité ne va jamais sans la défaveur. L'amour des esclaves est toujours doublé de la haine des maîtres.

Claude Gueux était grand mangeur. C'était une particularité de son organisation. Il avait l'estomac fait de telle sorte que la nourriture de deux hommes ordinaires suffisait à peine à sa journée. M. de Cotadilla avait un de ces appétits-là¹⁸, et en riait ; mais ce qui est une occasion de gaieté pour un duc, grand d'Espagne, qui a cinq cent mille moutons, est une charge pour un ouvrier et un malheur pour un prisonnier.

Claude Gueux, libre dans son grenier, travaillait tout le jour, gagnait son pain de quatre livres et le mangeait. Claude Gueux, en prison, travaillait tout le jour et recevait invariablement pour sa peine une livre et demie de pain et

quatre onces de viande¹⁹. La ration est inexorable. Claude avait donc habituellement faim dans la prison de Clairvaux.

Il avait faim, et c'était tout. Il n'en parlait pas. C'était sa nature ainsi.

Un jour, Claude venait de dévorer sa maigre pitance, et s'était remis à son métier, croyant tromper la faim par le travail. Les autres prisonniers mangeaient joyeusement. Un jeune homme, pâle, blond, faible, vint se placer près de lui. Il tenait à la main sa ration, à laquelle il n'avait pas encore touché, et un couteau. Il restait là debout, près de Claude, ayant l'air de vouloir parler et de ne pas oser. Cet homme, et son pain, et sa viande, importunaient Claude.

— Que veux-tu ? dit-il enfin brusquement.

— Que tu me rendes un service, dit timidement le jeune homme.

— Quoi ? reprit Claude.

— Que tu m'aides à manger cela. J'en ai trop.

Une larme roula dans l'œil hautain de Claude²⁰. Il prit le couteau, partagea la ration du jeune homme en deux parts égales, en prit une, et se mit à manger.

— Merci, dit le jeune homme. Si tu veux, nous partagerons comme cela tous les jours.

— Comment t'appelles-tu ? dit Claude Gueux.

— Albin.

— Pourquoi es-tu ici ? reprit Claude.

— J'ai volé.

— Et moi aussi, dit Claude.

Ils partagèrent en effet de la sorte tous les jours. Claude Gueux avait trente-six ans, et par moments il en paraissait cinquante, tant sa pensée habituelle était sévère. Albin avait vingt ans, on lui en eût donné dix-sept, tant il y avait encore d'innocence²¹ dans le regard de ce voleur. Une étroite amitié se noua entre ces deux hommes, amitié de père à fils plutôt que de frère à frère. Albin était encore presque un enfant ; Claude était déjà presque un vieillard²².

Ils travaillaient dans le même atelier, ils couchaient sous la même clef de voûte²³, ils se promenaient dans le même préau, ils mordaient au même pain. Chacun des deux amis était l'univers pour l'autre. Il paraît qu'ils étaient heureux²⁴.

Nous avons déjà parlé du directeur des ateliers. Cet homme, haï des prisonniers, était souvent obligé, pour se faire obéir d'eux, d'avoir recours à Claude Gueux, qui en était aimé. Dans plus d'une occasion, lorsqu'il s'était agi d'empêcher une rébellion ou un tumulte, l'autorité sans titre de Claude Gueux avait prêté main-forte à l'autorité officielle du directeur. En effet, pour contenir les prisonniers, dix paroles de Claude valaient dix gendarmes. Claude avait maintes fois rendu ce service au directeur. Aussi le directeur le détestait-il cordialement. Il était jaloux de ce voleur. Il avait au fond du cœur une haine secrète, envieuse, implacable, contre Claude, une haine de souverain de droit à souverain de fait, de pouvoir temporel à pouvoir spirituel.

Ces haines-là sont les pires.

Claude aimait beaucoup Albin, et ne songeait pas au directeur.

Un jour, un matin, au moment où les porte-clefs transvasaient les prisonniers deux à deux du dortoir dans l'atelier, un guichetier appela Albin, qui était à côté de Claude, et le prévint que le directeur le demandait.

— Que te veut-on ? dit Claude.

— Je ne sais pas, dit Albin.

Le guichetier emmena Albin.

La matinée se passa, Albin ne revint pas à l'atelier. Quand arriva l'heure du repas, Claude pensa qu'il retrouverait Albin au préau. Albin n'était pas au préau. On rentra dans l'atelier, Albin ne reparut pas dans l'atelier. La journée s'écoula ainsi. Le soir, quand on ramena les prisonniers dans leur dortoir, Claude y chercha des yeux Albin, et ne le vit pas. Il paraît qu'il souffrit beaucoup dans ce moment-là, car il adressa la parole à un guichetier, ce qu'il ne faisait jamais.

— Est-ce qu'Albin est malade ? dit-il.

— Non, répondit le guichetier.

— D'où vient donc, reprit Claude, qu'il n'a pas reparu aujourd'hui ?

— Ah ! dit négligemment le porte-clefs, c'est qu'on l'a changé de quartier.

Les témoins qui ont déposé de ces faits plus tard remarquèrent qu'à cette réponse du guichetier la main de Claude, qui portait une chandelle allumée, trembla légèrement. Il reprit avec calme :

— Qui a donné cet ordre-là ?

Le guichetier répondit :

— Monsieur D.

Le directeur des ateliers s'appelait M. D²⁵.

La journée du lendemain se passa comme la journée précédente, sans Albin.

Le soir, à l'heure de la clôture des travaux, le directeur, M. D., vint faire sa ronde habituelle dans l'atelier. Du plus loin que Claude le vit, il ôta son bonnet de grosse laine, il boutonna sa veste grise, triste livrée de Clairvaux²⁶, car il est de principe dans les prisons qu'une veste respectueusement boutonnée prévient favorablement les supérieurs, et il se tint debout et son bonnet à la main à l'entrée de son banc, attendant le passage du directeur. Le directeur passa.

— Monsieur ! dit Claude.

Le directeur s'arrêta et se détourna à demi.

— Monsieur, reprit Claude, est-ce que c'est vrai qu'on a changé Albin de quartier ?

— Oui, répondit le directeur.

— Monsieur, poursuivit Claude, j'ai besoin d'Albin pour vivre.

Il ajouta :

— Vous savez que je n'ai pas assez de quoi manger avec la ration de la maison, et qu'Albin partageait son pain avec moi.

— C'était son affaire, dit le directeur.

— Monsieur, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire remettre Albin dans le même quartier que moi ?

— Impossible. Il y a décision prise.

— Par qui ?

— Par moi.

— Monsieur D., reprit Claude, c'est la vie ou la mort pour moi, et cela dépend de vous.

— Je ne reviens jamais sur mes décisions.

— Monsieur, est-ce que je vous ai fait quelque chose ?

— Rien.

— En ce cas, dit Claude, pourquoi me séparez-vous d'Albin ?

— Parce que, dit le directeur.

Cette explication donnée, le directeur passa outre.

Claude baissa la tête et ne répliqua pas. Pauvre lion en cage à qui l'on ôtait son chien !

Nous sommes forcé de dire que le chagrin de cette séparation n'altéra en rien la voracité en quelque sorte malade du prisonnier. Rien d'ailleurs ne parut sensiblement changé en lui. Il ne parlait d'Albin à aucun de ses camarades. Il se promenait seul dans le préau aux heures de récréation, et il avait faim. Rien de plus.

Cependant ceux qui le connaissaient bien remarquaient quelque chose de sinistre et de sombre qui s'épaississait chaque jour de plus en plus sur son visage. Du reste, il était plus doux que jamais.

Plusieurs voulurent partager leur ration avec lui, il refusa en souriant.

Tous les soirs, depuis l'explication que lui avait donnée le directeur, il faisait une espèce de chose folle qui étonnait de la part d'un homme aussi sérieux. Au moment où le directeur, ramené à heure fixe par sa tournée habituelle, passait devant le métier de Claude, Claude levait les yeux et le regardait fixement, puis il lui adressait d'un ton plein

d'angoisse et de colère, qui tenait à la fois de la prière et de la menace, ces deux mots seulement : *Et Albin ?* Le directeur faisait semblant de ne pas entendre ou s'éloignait en haussant les épaules.

Cet homme avait tort de hausser les épaules, car il était évident pour tous les spectateurs de ces scènes étranges que Claude Gueux était intérieurement déterminé à quelque chose. Toute la prison attendait avec anxiété quel serait le résultat de cette lutte entre une ténacité et une résolution.

Il a été constaté qu'une fois entre autres Claude dit au directeur :

— Écoutez, monsieur, rendez-moi mon camarade. Vous ferez bien, je vous assure. Remarquez que je vous dis cela.

Une autre fois, un dimanche, comme il se tenait dans le préau, assis sur une pierre, les coudes sur les genoux et son front dans ses mains, immobile depuis plusieurs heures dans la même attitude, le condamné Faillette s'approcha de lui, et lui cria en riant :

— Que diable fais-tu donc là, Claude ?

Claude leva lentement sa tête sévère, et dit :

— *Je juge quelqu'un.*

Un soir enfin, le 25 octobre 1831, au moment où le directeur faisait sa ronde, Claude brisa sous son pied avec bruit un verre de montre qu'il avait trouvé le matin dans un corridor. Le directeur demanda d'où venait ce bruit.

— Ce n'est rien, dit Claude, c'est moi. Monsieur le directeur, rendez-moi mon camarade.

— Impossible, dit le maître.

— Il le faut pourtant, dit Claude d'une voix basse et ferme ; et, regardant le directeur en face, il ajouta :

— Réfléchissez. Nous sommes aujourd'hui le 25 octobre. Je vous donne jusqu'au 4 novembre.

Un guichetier fit remarquer à M. D. que Claude le menaçait, et que c'était un cas de cachot.

— Non, point de cachot, dit le directeur avec un sourire dédaigneux ; il faut être bon avec ces gens-là !

Le lendemain, le condamné Pernot aborda Claude, qui se promenait seul et pensif, laissant les autres prisonniers s'ébattre dans un petit carré de soleil à l'autre bout de la cour.

— Eh bien ! Claude ! À quoi songes-tu ? tu parais triste.

— *Je crains*, dit Claude, *qu'il n'arrive bientôt quelque malheur à ce bon monsieur*²⁷ D.

Il y a neuf jours pleins du 25 octobre au 4 novembre²⁸. Claude n'en laissa pas passer un sans avertir gravement le directeur de l'état de plus en plus douloureux où le mettait la disparition d'Albin. Le directeur, fatigué, lui infligea une fois vingt-quatre heures de cachot, parce que la prière ressemblait trop à une sommation. Voilà tout ce que Claude obtint.

Le 4 novembre arriva. Ce jour-là, Claude s'éveilla avec un visage serein qu'on ne lui avait pas encore vu depuis le jour où la *décision* de M. D. l'avait séparé de son ami. En se levant, il fouilla dans une espèce de caisse de bois blanc qui était au pied de son lit, et qui contenait ses quelques guenilles. Il en tira une paire de ciseaux de couturière.

C'était, avec un volume dépareillé de l'*Émile*, la seule chose qui lui restât de la femme qu'il avait aimée, de la mère de son enfant²⁹, de son heureux petit ménage d'autrefois. Deux meubles³⁰ bien inutiles pour Claude : les ciseaux ne pouvaient servir qu'à une femme, le livre qu'à un lettré. Claude ne savait ni coudre ni lire.

Au moment où il traversait le vieux cloître déshonoré et blanchi à la chaux qui sert de promenoir l'hiver, il s'approcha du condamné Ferrari³¹, qui regardait avec attention les énormes barreaux d'une croisée. Claude tenait à la main la petite paire de ciseaux ; il la montra à Ferrari en disant :

— Ce soir je couperai ces barreaux-ci avec ces ciseaux-là.

Ferrari, incrédule, se mit à rire, et Claude aussi.

Ce matin-là, il travailla avec plus d'ardeur qu'à l'ordinaire ; jamais il n'avait fait si vite et si bien. Il parut attacher un certain prix à terminer dans la matinée un chapeau de paille que lui avait payé d'avance un honnête bourgeois de Troyes, M. Bressier.

Un peu avant midi, il descendit sous un prétexte à l'atelier des menuisiers, situé au rez-de-chaussée, au-dessous de l'étage où il travaillait. Claude était aimé là comme ailleurs, mais il y entraient rarement.

Aussi :

— Tiens ! voilà Claude !

On l'entoura. Ce fut une fête. Claude jeta un coup d'œil rapide dans la salle. Pas un des surveillants n'y était.

— Qui est-ce qui a une hache à me prêter ? dit-il³².

— Pourquoi faire ? lui demanda-t-on.

Il répondit :

— C'est pour tuer ce soir le directeur des ateliers.

On lui présenta plusieurs haches à choisir. Il prit la plus petite, qui était fort tranchante, la cacha dans son pantalon³³, et sortit. Il y avait là vingt-sept prisonniers. Il ne leur avait pas recommandé le secret. Tous le gardèrent.

Ils ne causèrent même pas de la chose entre eux.

Chacun attendit de son côté ce qui arriverait. L'affaire était terrible, droite et simple. Pas de complication possible. Claude ne pouvait être ni conseillé ni dénoncé.

Une heure après, il aborda un jeune condamné de seize ans qui bâillait dans le promenoir, et lui conseilla d'apprendre à lire. En ce moment, le détenu Faillette accosta Claude, et lui demanda ce que diable il cachait là dans son pantalon. Claude dit :

— C'est une hache pour tuer monsieur D. ce soir.

Il ajouta :

— Est-ce que cela se voit ?

— Un peu, dit Faillette.

Le reste de la journée fut à l'ordinaire. À sept heures du soir, on renferma les prisonniers, chaque section dans l'atelier qui lui était assigné ; et les surveillants sortirent des salles de travail, comme il paraît que c'est l'habitude, pour ne rentrer qu'après la ronde du directeur.

Claude Gueux fut donc verrouillé comme les autres dans son atelier avec ses compagnons de métier.

Alors il se passa dans cet atelier une scène extraordinaire, une scène qui n'est ni sans majesté ni sans terreur, la seule de ce genre qu'aucune histoire puisse raconter.

Il y avait là, ainsi que l'a constaté l'instruction judiciaire qui a eu lieu depuis, quatrevingt-deux voleurs, y compris Claude.

Une fois que les surveillants les eurent laissés seuls, Claude se leva debout sur son banc, et annonça à toute la chambrée qu'il avait quelque chose à dire. On fit silence.

Alors Claude haussa la voix et dit :

— Vous savez tous qu'Albin était mon frère. Je n'ai pas assez de ce qu'on me donne ici pour manger. Même en n'achetant que du pain avec le peu que je gagne, cela ne suffirait pas. Albin partageait sa ration avec moi ; je l'ai aimé d'abord parce qu'il m'a nourri, ensuite parce qu'il m'a aimé. Le directeur, monsieur D., nous a séparés. Cela ne lui faisait rien que nous fussions ensemble ; mais c'est un méchant homme, qui jouit de tourmenter. Je lui ai redemandé Albin. Vous avez vu ? Il n'a pas voulu. Je lui ai donné jusqu'au 4 novembre pour me rendre Albin. Il m'a fait mettre au cachot pour avoir dit cela. Moi, pendant ce temps-là, je l'ai jugé et je l'ai condamné à mort^{*1}. Nous sommes le 4 novembre. Il viendra dans deux heures faire sa tournée. Je vous préviens que je vais le tuer. Avez-vous quelque chose à dire à cela ?

Tous gardèrent le silence.

Claude reprit. Il parla, à ce qu'il paraît, avec une éloquence singulière, qui d'ailleurs lui était naturelle. Il

déclara qu'il savait bien qu'il allait faire une action violente, mais qu'il ne croyait pas avoir tort. Il attesta la conscience des quatrevingt-un voleurs qui l'entouraient³⁴. Qu'il était dans une rude extrémité. Que la nécessité de se faire justice soi-même était un cul-de-sac où l'on se trouvait engagé quelquefois. Qu'à la vérité il ne pouvait prendre la vie du directeur sans donner la sienne propre, mais qu'il trouvait bon de donner sa vie pour une chose juste. Qu'il avait mûrement réfléchi, et à cela seulement, depuis deux mois. Qu'il croyait bien ne pas se laisser entraîner par le ressentiment, mais que, dans le cas où³⁵ cela serait, il suppliait qu'on l'en avertit. Qu'il soumettait honnêtement ses raisons aux hommes justes qui l'écoutaient. Qu'il allait donc tuer monsieur D., mais que, si quelqu'un avait une objection à lui faire, il était prêt à l'écouter.

Une voix seulement s'éleva, et dit qu'avant de tuer le directeur, Claude devait essayer une dernière fois de lui parler et de le fléchir.

— C'est juste, dit Claude, et je le ferai.

Huit heures sonnèrent à la grande horloge. Le directeur devait venir à neuf heures.

Une fois que cette étrange cour de cassation eut en quelque sorte ratifié la sentence qu'il avait portée, Claude reprit toute sa sérénité. Il mit sur une table tout ce qu'il possédait en linge et en vêtements, la pauvre dépouille du prisonnier, et, appelant l'un après l'autre ceux de ses compagnons qu'il aimait le plus après Albin, il leur distribua tout. Il ne garda que la petite paire de ciseaux.

Puis il les embrassa tous. Quelques-uns pleuraient, il souriait à ceux-là.

Il y eut, dans cette heure dernière, des instants où il causa avec tant de tranquillité et même de gaieté, que plusieurs de ses camarades espéraient intérieurement, comme ils l'ont déclaré depuis, qu'il abandonnerait peut-être sa résolution. Il s'amusa même une fois à éteindre une des rares chandelles qui éclairaient l'atelier avec le souffle de sa narine³⁶, car il avait de mauvaises habitudes d'éducation qui dérangaient sa dignité naturelle plus souvent qu'il n'aurait fallu³⁷. Rien ne pouvait faire que cet ancien gamin³⁸ des rues n'eût point par moments l'odeur du ruisseau de Paris.

Il aperçut un jeune condamné qui était pâle, qui le regardait avec des yeux fixes, et qui tremblait, sans doute de l'attente de ce qu'il allait voir.

— Allons, du courage, jeune homme ! lui dit Claude doucement, ce ne sera que l'affaire d'un instant.

Quand il eut distribué toutes ses hardes, fait tous ses adieux, serré toutes les mains, il interrompit quelques causeries inquiètes qui se faisaient çà et là dans les coins obscurs de l'atelier, et il commanda qu'on se remît au travail. Tous obéirent en silence.

L'atelier où ceci se passait était une salle oblongue, un long parallélogramme percé de fenêtres sur ses deux grands côtés, et de deux portes qui se regardaient à ses deux extrémités. Les métiers étaient rangés de chaque côté près des fenêtres, les bancs touchant le mur à angle droit, et l'espace resté libre entre les deux rangées de métiers formait

une sorte de longue voie qui allait en ligne droite de l'une des portes à l'autre et traversait ainsi toute la salle. C'était cette longue voie, assez étroite, que le directeur avait à parcourir en faisant son inspection ; il devait entrer par la porte sud et ressortir par la porte nord, après avoir regardé les travailleurs à droite et à gauche. D'ordinaire il faisait ce trajet assez rapidement et sans s'arrêter.

Claude s'était replacé lui-même à son banc, et il s'était remis au travail, comme Jacques Clément se fût remis à la prière³⁹.

Tous attendaient. Le moment approchait. Tout à coup on entendit un coup de cloche. Claude dit :

— C'est l'avant-quart⁴⁰.

Alors il se leva, traversa gravement une partie de la salle, et alla s'accouder sur l'angle du premier métier à gauche, tout à côté de la porte d'entrée. Son visage était parfaitement calme et bienveillant.

Neuf heures sonnèrent. La porte s'ouvrit. Le directeur entra.

En ce moment-là, il se fit dans l'atelier un silence de statues.

Le directeur était seul comme d'habitude.

Il entra avec sa figure joviale, satisfaite et inexorable, ne vit pas Claude qui était debout à gauche de la porte, la main droite cachée dans son pantalon, et passa rapidement devant les premiers métiers, hochant la tête, mâchant ses paroles, et jetant çà et là son regard banal, sans s'apercevoir que tous les yeux qui l'entouraient étaient fixés sur une idée terrible.

Tout à coup il se détourna brusquement, surpris d'entendre un pas derrière lui.

C'était Claude, qui le suivait en silence depuis quelques instants.

— Que fais-tu là, toi ? dit le directeur ; pourquoi n'es-tu pas à ta place ?

Car un homme n'est plus un homme là, c'est un chien, on le tutoie⁴¹.

Claude Gueux répondit respectueusement :

— C'est que j'ai à vous parler, monsieur le directeur.

— De quoi ?

— D'Albin.

— Encore ! dit le directeur.

— Toujours ! dit Claude.

— Ah ça ! reprit le directeur continuant de marcher, tu n'as donc pas eu assez de vingt-quatre heures de cachot ?

Claude répondit en continuant de le suivre :

— Monsieur le directeur, rendez-moi mon camarade.

— Impossible !

— Monsieur le directeur, dit Claude avec une voix qui eût attendri le démon, je vous en supplie, remettez Albin avec moi ; vous verrez comme je travaillerai bien. Vous qui êtes libre, cela vous est égal, vous ne savez pas ce que c'est qu'un ami ; mais, moi, je n'ai que les quatre murs de la prison. Vous pouvez aller et venir, vous, moi je n'ai qu'Albin. Rendez-le-moi. Albin me nourrissait, vous le savez bien. Cela ne vous coûterait que la peine de dire oui. Qu'est-ce que cela vous fait qu'il y ait dans la même salle un homme qui

s'appelle Claude Gueux et un autre qui s'appelle Albin ? Car ce n'est pas plus compliqué que cela. Monsieur le directeur, mon bon monsieur D., je vous supplie vraiment, au nom du ciel !

Claude n'en avait peut-être jamais tant dit à la fois à un geôlier. Après cet effort, épuisé, il attendit. Le directeur répliqua avec un geste d'impatience :

— Impossible. C'est dit. Voyons, ne m'en reparle plus. Tu m'ennuies.

Et, comme il était pressé, il doubla le pas. Claude aussi. En parlant ainsi, ils étaient arrivés tous deux près de la porte de sortie ; les quatrevingts voleurs regardaient et écoutaient, haletants.

Claude toucha doucement le bras du directeur.

— Mais au moins que je sache pourquoi je suis condamné à mort. Dites-moi pourquoi vous l'avez séparé de moi.

— Je te l'ai déjà dit, répondit le directeur. Parce que.

Et, tournant le dos à Claude, il avança la main vers le loquet de la porte de sortie.

À la réponse du directeur, Claude avait reculé d'un pas. Les quatrevingts statues qui étaient là virent sortir de son pantalon sa main droite avec la hache. Cette main se leva, et, avant que le directeur eût pu pousser un cri, trois coups de hache, chose affreuse à dire, assénés tous les trois dans la même entaille, lui avaient ouvert le crâne. Au moment où il tombait à la renverse, un quatrième coup lui balafra le visage ; puis, comme une fureur lancée ne s'arrête pas court,

Claude Gueux lui fendit la cuisse droite d'un cinquième coup inutile⁴². Le directeur était mort.

Alors Claude jeta la hache et cria : *À l'autre maintenant !* L'autre, c'était lui. On le vit tirer de sa veste les petits ciseaux de « sa femme », et, sans que personne songeât à l'en empêcher, il se les enfonça dans la poitrine. La lame était courte, la poitrine était profonde. Il y fouilla longtemps et à plus de vingt reprises en criant : « Cœur de damné, je ne te trouverai donc pas ! » Et enfin il tomba baigné dans son sang, évanoui sur le mort⁴³.

Lequel des deux était la victime de l'autre ?

Quand Claude reprit connaissance, il était dans un lit, couvert de linges et de bandages, entouré de soins. Il avait auprès de son chevet de bonnes sœurs de charité, et de plus un juge d'instruction qui instrumentait⁴⁴ et qui lui demanda avec beaucoup d'intérêt : *Comment vous trouvez-vous ?*

Il avait perdu une grande quantité de sang, mais les ciseaux avec lesquels il avait eu la superstition touchante de se frapper avaient mal fait leur devoir ; aucun des coups qu'il s'était portés n'était dangereux. Il n'y avait de mortelles pour lui que les blessures qu'il avait faites à M. D.

Les interrogatoires commencèrent. On lui demanda si c'était lui qui avait tué le directeur des ateliers de la prison de Clairvaux. Il répondit : *Oui*. On lui demanda pourquoi. Il répondit : *Parce que*.

Cependant, à un certain moment, ses plaies s'envenimèrent ; il fut pris d'une fièvre mauvaise dont il faillit mourir.

Novembre, décembre, janvier et février se passèrent en soins et en préparatifs ; médecins et juges s'empressaient autour de Claude ; les uns guérissaient ses blessures, les autres dressaient son échafaud⁴⁵.

Abrégeons. Le 16 mars 1832, il parut, étant parfaitement guéri, devant la cour d'assises de Troyes. Tout ce que la ville peut donner de foule était là⁴⁶.

Claude eut une bonne attitude devant la cour. Il s'était fait raser avec soin, il avait la tête nue, il portait ce morne habit des prisonniers de Clairvaux, mi-parti de deux espèces de gris.

Le procureur du roi avait encombré la salle de toutes les bayonnettes⁴⁷ de l'arrondissement, « afin, dit-il à l'audience, de contenir tous les scélérats qui devaient figurer comme témoins dans cette affaire⁴⁸ ».

Lorsqu'il fallut entamer les débats, il se présenta une difficulté singulière. Aucun des témoins des événements du 4 novembre ne voulait déposer contre Claude. Le président les menaça de son pouvoir discrétionnaire⁴⁹. Ce fut en vain. Claude alors leur commanda de déposer. Toutes les langues se délièrent. Ils dirent ce qu'ils avaient vu.

Claude les écoutait tous avec une profonde attention. Quand l'un d'eux, par oubli, ou par affection pour Claude, omettait des faits à la charge de l'accusé, Claude les rétablissait.

De témoignage en témoignage, la série des faits que nous venons de développer se déroula devant la cour.

Il y eut un moment où les femmes qui étaient là pleurèrent. L'huissier appela le condamné Albin. C'était son tour de déposer. Il entra en chancelant ; il sanglotait. Les gendarmes ne purent empêcher qu'il n'allât tomber dans les bras de Claude. Claude le soutint et dit en souriant au procureur du roi : « Voilà un scélérat qui partage son pain avec ceux qui ont faim. » Puis il baisa la main d'Albin.

La liste des témoins épuisée, M. le procureur du roi se leva et prit la parole en ces termes : « Messieurs les jurés, la société serait ébranlée jusque dans ses fondements, si la vindicte publique n'atteignait pas les grands coupables comme celui qui, etc. »

Après ce discours mémorable, l'avocat de Claude parla. La plaidoirie contre et la plaidoirie pour firent, chacune à leur tour, les évolutions qu'elles ont coutume de faire dans cette espèce d'hippodrome qu'on appelle un procès criminel.

Claude jugea que tout n'était pas dit. Il se leva à son tour. Il parla de telle sorte qu'une personne intelligente qui assistait à cette audience s'en revint frappée d'étonnement.

Il paraît que ce pauvre ouvrier contenait bien plutôt un orateur qu'un assassin. Il parla debout, avec une voix pénétrante et bien ménagée⁵⁰, avec un œil clair, honnête et résolu, avec un geste presque toujours le même, mais plein d'empire. Il dit les choses comme elles étaient, simplement, sérieusement, sans charger ni amoindrir, convint de tout, regarda l'article 296 en face, et posa sa tête dessous⁵¹. Il eut des moments de véritable haute éloquence qui faisaient

remuer la foule, et où l'on se répétait à l'oreille dans l'auditoire ce qu'il venait de dire.

Cela faisait un murmure pendant lequel Claude reprenait haleine en jetant un regard fier sur les assistants⁵².

Dans d'autres instants, cet homme qui ne savait pas lire était doux, poli, choisi, comme un lettré ; puis, par moments encore, modeste, mesuré, attentif, marchant pas à pas dans la partie irritante de la discussion, bienveillant pour les juges.

Une fois seulement, il se laissa aller à une secousse de colère. Le procureur du roi avait établi dans le discours que nous avons cité en entier⁵³ que Claude Gueux avait assassiné le directeur des ateliers sans voie de fait ni violence de la part du directeur, par conséquent *sans provocation*.

— Quoi ! s'écria Claude, je n'ai pas été provoqué ! Ah ! oui, vraiment, c'est juste, je vous comprends. Un homme ivre me donne un coup de poing, je le tue, j'ai été provoqué, vous me faites grâce, vous m'envoyez aux galères. Mais un homme qui n'est pas ivre et qui a toute sa raison me comprime le cœur pendant quatre ans, m'humilie pendant quatre ans, me pique tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes, d'un coup d'épingle à quelque place inattendue pendant quatre ans⁵⁴ ! J'avais une femme pour qui j'ai volé, il me torture avec cette femme ; j'avais un enfant pour qui j'ai volé, il me torture avec cet enfant ; je n'ai pas assez de pain, un ami m'en donne, il m'ôte mon ami et mon pain. Je redemande mon ami, il me met au cachot. Je lui dis *vous*, à lui mouchard⁵⁵, il me dit *tu*. Je lui dis que je souffre, il me

dit que je l'ennuie. Alors que voulez-vous que je fasse ? Je le tue. C'est bien, je suis un monstre, j'ai tué cet homme, je n'ai pas été provoqué, vous me coupez la tête. Faites !

Mouvement sublime, selon nous⁵⁶, qui faisait tout à coup surgir, au-dessus du système de la provocation matérielle, sur lequel s'appuie l'échelle mal proportionnée des circonstances atténuantes, toute une théorie de la provocation morale oubliée par la loi⁵⁷.

Les débats fermés, le président fit son résumé impartial et lumineux. Il en résulta ceci : une vilaine vie ; un monstre en effet ; Claude Gueux avait commencé par vivre en concubinage avec une fille publique ; puis il avait volé ; puis il avait tué. Tout cela était vrai⁵⁸.

Au moment d'envoyer les jurés dans leur chambre, le président demanda à l'accusé s'il avait quelque chose à dire sur la position des questions.

— Peu de chose, dit Claude. Voici, pourtant. Je suis un voleur et un assassin ; j'ai volé et tué. Mais pourquoi ai-je volé ? pourquoi ai-je tué ? Posez-vous ces deux questions à côté des autres, messieurs les jurés.

Après un quart d'heure de délibération, sur la déclaration des douze champenois⁵⁹ qu'on appelait *messieurs les jurés*, Claude Gueux fut condamné à mort.

Il est certain que, dès l'ouverture des débats, plusieurs d'entre eux avaient remarqué que l'accusé s'appelait *Gueux*⁶⁰, ce qui leur avait fait une impression profonde.

On lut son arrêt à Claude, qui se contenta de dire :

— *C'est bien. Mais pourquoi cet homme a-t-il volé ? Pourquoi cet homme a-t-il tué ? Voilà deux questions auxquelles ils ne répondent pas.*

Rentré dans la prison, il soupa presque gaiement et dit :

— Trente-six ans de faits !

Il ne voulut pas se pourvoir en cassation⁶¹. Une des sœurs qui l'avaient soigné vint l'en prier avec larmes. Il se pourvut par complaisance pour elle. Il paraît qu'il résista jusqu'au dernier instant, car, au moment où il signa son pourvoi sur le registre du greffe, le délai légal des trois jours était expiré depuis quelques minutes.

La pauvre fille reconnaissante lui donna cinq francs. Il prit l'argent et la remercia⁶².

Pendant que son pourvoi pendait, des offres d'évasion lui furent faites par les prisonniers de Troyes, qui s'y dévouaient tous. Il refusa.

Les détenus jetèrent successivement dans son cachot, par le soupirail, un clou, un morceau de fil de fer et une anse de seau. Chacun de ces trois outils eût suffi, à un homme aussi intelligent que l'était Claude, pour limer ses fers. Il remit l'anse, le fil de fer et le clou au guichetier⁶³.

Le 8 juin 1832, sept mois et quatre jours après le fait, l'expiation arriva, *pede claudo*⁶⁴, comme on voit. Ce jour-là, à sept heures du matin, le greffier du tribunal entra dans le cachot de Claude, et lui annonça qu'il n'avait plus qu'une heure à vivre.

Son pourvoi était rejeté⁶⁵.

— Allons, dit Claude froidement, j'ai bien dormi cette nuit, sans me douter que je dormirais encore mieux la prochaine⁶⁶.

Il paraît que les paroles des hommes forts doivent toujours recevoir de l'approche de la mort une certaine grandeur.

Le prêtre arriva, puis le bourreau. Il fut humble avec le prêtre, doux avec l'autre. Il ne refusa ni son âme, ni son corps.

Il conserva une liberté d'esprit parfaite. Pendant qu'on lui coupait les cheveux, quelqu'un parla, dans un coin du cachot, du choléra qui menaçait Troyes en ce moment.

— Quant à moi, dit Claude avec un sourire, je n'ai pas peur du choléra⁶⁷.

Il écoutait d'ailleurs le prêtre avec une attention extrême, en s'accusant beaucoup et en regrettant de n'avoir pas été instruit dans la religion⁶⁸.

Sur sa demande, on lui avait rendu les ciseaux avec lesquels il s'était frappé. Il y manquait une lame, qui s'était brisée dans sa poitrine. Il pria le geôlier de faire porter de sa part ces ciseaux à Albin. Il dit aussi qu'il désirait qu'on ajoutât à ce legs la ration de pain qu'il aurait dû manger ce jour-là.

Il pria ceux qui lui lièrent les mains de mettre dans sa main droite la pièce de cinq francs que lui avait donnée la sœur, la seule chose qui lui restât désormais.

À huit heures moins un quart, il sortit de la prison, avec tout le lugubre cortège ordinaire des condamnés. Il était à

pied, pâle, l'œil fixé sur le crucifix du prêtre, mais marchant d'un pas ferme.

On avait choisi ce jour-là pour l'exécution, parce que c'était jour de marché, afin qu'il y eût le plus de regards possible sur son passage⁶⁹ ; car il paraît qu'il y a encore en France des bourgades à demi sauvages où, quand la société tue un homme⁷⁰, elle s'en vante.

Il monta sur l'échafaud gravement, l'œil toujours fixé sur le gibet du Christ⁷¹. Il voulut embrasser le prêtre, puis le bourreau, remerciant l'un, pardonnant à l'autre. Le bourreau *le repoussa doucement*, dit une relation⁷². Au moment où l'aide le liait sur la hideuse mécanique, il fit signe au prêtre de prendre la pièce de cinq francs qu'il avait dans sa main droite, et lui dit :

— *Pour les pauvres*⁷³.

Comme huit heures sonnaient en ce moment, le bruit du beffroi de l'horloge couvrit sa voix, et le confesseur lui répondit qu'il n'entendait pas. Claude attendit l'intervalle de deux coups et répéta avec douceur :

— *Pour les pauvres*.

Le huitième coup n'était pas encore sonné que cette noble et intelligente tête était tombée.

Admirable effet des exécutions publiques ! ce jour-là même, la machine étant encore debout au milieu d'eux et pas lavée, les gens du marché s'ameutèrent pour une question de tarif et faillirent massacrer un employé de l'octroi⁷⁴. Le doux peuple que vous font ces lois-là !

Nous avons cru devoir raconter en détail l'histoire de Claude Gueux, parce que, selon nous, tous les paragraphes de cette histoire pourraient servir de têtes de chapitre au livre où serait résolu le grand problème du peuple au dix-neuvième siècle.

Dans cette vie importante il y a deux phases principales : avant la chute, après la chute ; et, sous ces deux phases, deux questions : question de l'éducation, question de la pénalité ; et, entre ces deux questions, la société tout entière.

Cet homme, certes, était bien né, bien organisé, bien doué. Que lui a-t-il donc manqué ? Réfléchissez.

C'est là le grand problème de proportion dont la solution, encore à trouver, donnera l'équilibre universel : *Que la société fasse toujours pour l'individu autant que la nature.*

Voyez Claude Gueux. Cerveau bien fait, cœur bien fait, sans nul doute. Mais le sort le met dans une société si mal faite, qu'il finit par voler ; la société le met dans une prison si mal faite, qu'il finit par tuer⁷⁵.

Qui est réellement coupable ?

Est-ce lui ?

Est-ce nous ?

Questions sévères, questions poignantes, qui sollicitent à cette heure toutes les intelligences, qui nous tirent tous tant que nous sommes par le pan de notre habit, et qui nous barreront un jour si complètement le chemin, qu'il faudra bien les regarder en face et savoir ce qu'elles nous veulent.

Celui qui écrit ces lignes essaiera de dire bientôt peut-être de quelle façon il les comprend.

Quand on est en présence de pareils faits, quand on songe à la manière dont ces questions nous pressent, on se demande à quoi pensent ceux qui gouvernent, s'ils ne pensent pas à cela⁷⁶.

Les Chambres, tous les ans, sont gravement occupées⁷⁷. Il est sans doute très important de désenfler les sinécures et d'écheniller le budget ; il est très important de faire des lois pour que j'aïlle, déguisé en soldat, monter patriotiquement la garde à la porte de M. le comte de Lobau⁷⁸, que je ne connais pas et que je ne veux pas connaître, ou pour me contraindre à parader au carré Marigny⁷⁹, sous le bon plaisir de mon épicier, dont on a fait mon officier^{*2 80}.

Il est important, députés ou ministres, de fatiguer et de tirailler toutes les choses et toutes les idées de ce pays dans des discussions pleines d'avortements ; il est essentiel, par exemple, de mettre sur la sellette et d'interroger et de questionner à grands cris, et sans savoir ce qu'on dit, l'art du dix-neuvième siècle, ce grand et sévère accusé qui ne daigne pas répondre et qui fait bien ; il est expédient de passer son temps, gouvernants et législateurs, en conférences classiques qui font hausser les épaules aux maîtres d'école de la banlieue ; il est utile de déclarer que c'est le drame moderne qui a inventé l'inceste, l'adultère, le parricide, l'infanticide et l'empoisonnement, et de prouver par là qu'on ne connaît ni Phèdre, ni Jocaste, ni Œdipe, ni Médée, ni Rodogune⁸¹ ; il est indispensable que les orateurs politiques de ce pays ferraillent, trois grands jours durant, à propos du budget, pour Corneille et Racine, contre on ne sait qui, et profitent

de cette occasion littéraire pour s'enfoncer les uns les autres à qui mieux mieux dans la gorge de grandes fautes de français jusqu'à la garde⁸².

Tout cela est important ; nous croyons cependant qu'il pourrait y avoir des choses plus importantes encore.

Que dirait la Chambre, au milieu des futiles démêlés qui font si souvent colleter le ministère par l'opposition et l'opposition par le ministère, si, tout à coup, des bancs de la Chambre ou de la tribune publique, qu'importe ? quelqu'un se levait et disait ces sérieuses paroles :

« Taisez-vous, qui que vous soyez, vous qui parlez ici, taisez-vous⁸³ ! vous croyez être dans la question, vous n'y êtes pas.

La question, la voici. La justice vient, il y a un an à peine, de déchiqeter un homme à Pamiers avec un eustache⁸⁴ ; à Dijon, elle vient d'arracher la tête à une femme ; à Paris, elle fait, barrière Saint-Jacques, des exécutions inédites⁸⁵.

Ceci est la question. Occupez-vous de ceci.

Vous vous querellerez après pour savoir si les boutons de la garde nationale doivent être blancs ou jaunes, et si l'*assurance* est une plus belle chose que la *certitude*⁸⁶.

Messieurs des centres, messieurs des extrémités, le gros du peuple souffre.

Que vous l'appeliez république ou que vous l'appeliez monarchie⁸⁷, le peuple souffre, ceci est un fait.

Le peuple a faim, le peuple a froid. La misère le pousse au crime ou au vice, selon le sexe. Ayez pitié du peuple, à qui

le bague prend ses fils, et le lupanar ses filles. Vous avez trop de forçats, vous avez trop de prostituées.

Que prouvent ces deux ulcères ?

Que le corps social a un vice dans le sang.

Vous voilà réunis en consultation au chevet du malade ; occupez-vous de la maladie.

Cette maladie, vous la traitez mal. Étudiez-la mieux. Les lois que vous faites, quand vous en faites, ne sont que des palliatifs et des expédients. Une moitié de vos codes est routine, l'autre moitié empirisme.

La flétrissure⁸⁸ était une cautérisation qui gangrenait la plaie ; peine insensée que celle qui pour la vie scellait et rivait le crime sur le criminel ! qui en faisait deux amis, deux compagnons, deux inséparables !

Le bague est un vésicatoire absurde qui laisse résorber⁸⁹, non sans l'avoir rendu pire encore, presque tout le mauvais sang qu'il extrait. La peine de mort est une amputation barbare.

Or, flétrissure, bague, peine de mort, trois choses qui se tiennent. Vous avez supprimé la flétrissure ; si vous êtes logiques, supprimez le reste.

Le fer rouge, le boulet et le couperet, c'étaient les trois parties d'un syllogisme.

Vous avez ôté le fer rouge ; le boulet et le couperet n'ont plus de sens. Farinace⁹⁰ était atroce ; mais il n'était pas absurde.

Démontez-moi cette vieille échelle boiteuse des crimes et des peines, et refaites-la. Refaites votre pénalité, refaites vos

codes, refaites vos prisons, refaites vos juges. Remettez les lois au pas des mœurs.

Messieurs, il se coupe trop de têtes par an en France⁹¹. Puisque vous êtes en train de faire des économies, faites-en là-dessus.

Puisque vous êtes en verve de suppressions, supprimez le bourreau. Avec la solde de vos quatrevingts bourreaux, vous payerez six cents maîtres d'école.

Songez au gros du peuple. Des écoles pour les enfants, des ateliers pour les hommes.

Savez-vous que la France est un des pays de l'Europe où il y a le moins de natifs qui sachent lire⁹² ? Quoi ! la Suisse sait lire, la Belgique sait lire, le Danemark sait lire, la Grèce sait lire, l'Irlande sait lire, et la France ne sait pas lire ! c'est une honte.

Allez dans les bagnes. Appelez autour de vous toute la chiourme. Examinez un à un tous ces damnés de la loi humaine. Calculez l'inclinaison de tous ces profils, tâchez tous ces crânes⁹³. Chacun de ces hommes tombés a au-dessous de lui son type bestial ; il semble que chacun d'eux soit le point d'intersection de telle ou telle espèce animale avec l'humanité. Voici le loup-cervier, voici le chat, voici le singe, voici le vautour, voici l'hyène. Or, de ces pauvres têtes mal conformées, le premier tort est à la nature sans doute, le second à l'éducation.

La nature a mal ébauché, l'éducation a mal retouché l'ébauche. Tournez vos soins de ce côté. Une bonne éducation au peuple. Développez de votre mieux ces

malheureuses têtes, afin que l'intelligence qui est dedans puisse grandir.

Les nations ont le crâne bien ou mal fait selon leurs institutions.

Rome et la Grèce avaient le front haut. Ouvrez le plus que vous pourrez l'angle facial du peuple⁹⁴.

Quand la France saura lire, ne laissez pas sans direction cette intelligence que vous aurez développée. Ce serait un autre désordre. L'ignorance vaut encore mieux que la mauvaise science. Non. Souvenez-vous qu'il y a un livre plus philosophique que le *Compère Mathieu*⁹⁵, plus populaire que le *Constitutionnel*, plus éternel que la charte de 1830⁹⁶; c'est l'Écriture sainte. Et ici un mot d'explication.

Quoi que vous fassiez, le sort de la grande foule, de la multitude, de la *majorité*, sera toujours relativement pauvre, et malheureux, et triste⁹⁷. À elle le dur travail, les fardeaux à pousser, les fardeaux à traîner, les fardeaux à porter.

Examinez cette balance : toutes les jouissances dans le plateau du riche, toutes les misères dans le plateau du pauvre. Les deux parts ne sont-elles pas inégales ? La balance ne doit-elle pas nécessairement pencher, et l'état avec elle ?

Et maintenant dans le lot du pauvre, dans le plateau des misères, jetez la certitude d'un avenir céleste, jetez l'aspiration au bonheur éternel, jetez le paradis, contre-poids magnifique ! Vous rétablissez l'équilibre. La part du pauvre est aussi riche que la part du riche.

C'est ce que savait Jésus, qui en savait plus long que Voltaire.

Donnez au peuple qui travaille et qui souffre, donnez au peuple, pour qui ce monde-ci est mauvais, la croyance à un meilleur monde fait pour lui.

Il sera tranquille, il sera patient. La patience est faite d'espérance.

Doncensemencez les villages d'évangiles. Une Bible par cabane. Que chaque livre et chaque champ produisent à eux deux un travailleur moral.

La tête de l'homme du peuple, voilà la question. Cette tête est pleine de germes utiles. Employez pour la faire mûrir et venir à bien ce qu'il y a de plus lumineux et de mieux tempéré dans la vertu.

Tel a assassiné sur les grandes routes qui, mieux dirigé, eût été le plus excellent serviteur de la cité.

Cette tête de l'homme du peuple, cultivez-la, défrichez-la, arrosez-la, fécondez-la, éclairez-la, moralisez-la, utilisez-la ; vous n'aurez pas besoin de la couper⁹⁸. »

*1. Textuel.

*2. Il va sans dire que nous n'entendons pas attaquer ici la patrouille urbaine, chose utile, qui garde la rue, le seuil et le foyer ; mais seulement la parade, le pompon, la gloriole et le tapage militaire, choses ridicules, qui ne servent qu'à faire du bourgeois une parodie du soldat.

DOSSIER

CHRONOLOGIE

1802. *26 février* : naissance à Besançon de Victor Marie Hugo, troisième fils de Léopold Hugo, chef de bataillon, et de Sophie Trébuchet, tous deux âgés de vingt-neuf ans, mariés depuis 1797. L'aîné des enfants, Abel, a trois ans ; le deuxième, Eugène, n'a pas tout à fait un an et demi.
1812. *Octobre* : accusé d'avoir conspiré contre l'Empereur, le parrain de Victor, Lahorie, est fusillé, ainsi que les généraux Malet et Guidal.
1814. Après la première abdication de Napoléon, Victor et ses frères sont faits « chevaliers du lis ».
1818. *3 février* : jugement de séparation de ses parents.
1821. *27 juin* : mort de sa mère.
1822. *12 octobre* : mariage avec Adèle Foucher.
1823. *8 février* : *Han d'Islande*.

1824. 28 août : naissance de Léopoldine.
1826. 30 janvier : *Bug-Jargal*.
2 novembre : naissance de Charles.
1827. Décembre : publication de *Cromwell*, précédé d'une importante préface.
1828. 29 janvier : mort de son père.
13 février : unique représentation, à l'Odéon, d'*Amy Robsart* ; Paul Foucher, son beau-frère, est censé en être l'auteur.
Août : *Odes et Ballades* (édition complétée).
21 octobre : naissance de Victor, qui publiera sous le prénom de François-Victor.
1829. 19 janvier : *Les Orientales*.
3 février : *Le Dernier Jour d'un condamné* (sans nom d'auteur).
1^{er} août : interdiction de *Marion de Lorme*.
1830. 25 février : première d'*Hernani*, à la Comédie-Française.
24 août : naissance d'Adèle.
1831. 16 mars : *Notre-Dame de Paris*.
11 août : première de *Marion de Lorme*, au théâtre de la Porte Saint-Martin.
30 novembre : *Les Feuilles d'automne*.
- 1832.** 15 mars : *Le Dernier Jour d'un condamné* (avec une nouvelle préface).
19 mars : article de la Gazette des tribunaux sur la condamnation à mort par la cour d'assises de Troyes, le 16, de Claude Gueux.
Avril-septembre : épidémie de choléra à Paris.
5 juin : funérailles du général Lamarque ; début d'une insurrection républicaine à Paris, dont Hugo fera le récit dans *Les Misérables*.

Septembre : rédaction de ce qui constituera la conclusion de *Claude Gueux* en 1834.

25 octobre : emménagement dans un appartement loué au 2^e étage du 6, place Royale (actuelle place des Vosges).

22 novembre : *Le Roi s'amuse* (première à la Comédie-Française ; les représentations sont suspendues le lendemain et le drame interdit le 10 décembre).

1833. 2 février : première de *Lucrèce Borgia*, au théâtre de la Porte Saint-Martin.

16 février : première nuit partagée avec Juliette Drouet, interprète de la princesse Negroni dans *Lucrèce Borgia*.

6 novembre : première de *Marie Tudor*, au théâtre de la Porte Saint-Martin.

1834. 15 janvier : *Étude sur Mirabeau*.

19 mars : *Littérature et Philosophie mêlées*.

6 juillet : parution de *Claude Gueux*.

30 juillet : le négociant Carlier écrit à la *Revue de Paris* et demande qu'on envoie à ses frais des tirés à part de *Claude Gueux* à tous les députés.

1835. 28 avril : première d'*Angelo, tyran de Padoue*, à la Comédie-Française.

27 octobre : *Les Chants du crépuscule*.

1836. 14 novembre : première de *La Esmeralda*, opéra, livret adapté de *Notre-Dame de Paris*, musique de Louise Bertin.

1837. 20 février : mort de son frère Eugène.

Juin : *Les Voix intérieures*.

1838. 8 novembre : *Ruy Blas*, au théâtre de la Renaissance.

1839. 26 juillet-23 août : rédaction d'un drame, *Les Jumeaux*, « interrompu » au milieu du troisième acte (il ne sera en

fait jamais achevé).

1840. *Mai : Les Rayons et les Ombres.*
1841. *7 janvier : élection à l'Académie française.*
1842. *28 janvier : Le Rhin.*
1843. *15 février : mariage de Léopoldine avec Charles Vacquerie.*
7 mars : Les Burgraves (première à la Comédie-Française).
4 septembre : Léopoldine et son mari se noient à Villequier.
1845. *13 avril : nommé pair de France.*
5 juillet : flagrant délit d'adultère.
17 novembre : début de la rédaction d'un roman qui deviendra Les Misérables.
1846. *21 juin : mort, à l'âge de vingt ans, de Claire, fille de Juliette Drouet et du sculpteur Pradier.*
20 juillet : début d'un Journal de ce que j'apprends chaque jour.
1848. *24 février : interruption de la rédaction des Misérables « pour cause de révolution » ; la République est proclamée.*
5 juin : élection à l'Assemblée constituante.
1^{er} juillet : départ de l'appartement de la place des Vosges.
1849. *13 mai : élection à l'Assemblée législative.*
9 juillet : discours sur la misère.
21 et 24 août : discours au Congrès de la Paix.
1850. *15 janvier : discours sur la liberté de l'enseignement.*
Rupture définitive avec la Droite.
1851. *2 décembre : membre du comité de résistance contre le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte ; le 11, il quitte clandestinement la France pour la Belgique.*

1852. 9 janvier : décret de bannissement.
5 août : Napoléon le Petit. Débarquement à Jersey.
16 août : emménagement à Marine Terrace.
1853. 11 septembre : première séance de communication par les Tables (médiun : Charles).
21 novembre : publication de *Châtiments*.
1854. 14 mai : achèvement de la rédaction de *La Forêt mouillée*.
1855. 12 avril : achèvement d'une première version de « Solitudines coeli », destiné au poème *Dieu*.
9 octobre : fin des séances de communication par les Tables.
31 octobre : suite à un arrêté d'expulsion, départ pour Guernesey.
1856. 23 avril : *Les Contemplations*.
26 avril : début de rédaction d'un ensemble destiné à ouvrir *Dieu*.
5 novembre : emménagement à Hauteville House
1857. 25 décembre : achèvement de « La Révolution » (sauf l'épilogue), destiné aux *Petites Épopées* et qui paraîtra finalement dans *Les Quatre Vents de l'esprit*.
1858. 1^{er} janvier : achèvement de *La Pitié suprême*.
23 mai : achèvement de *L'Âne* (sauf le préambule de 16 vers ajouté en 1880).
1859. 18 août : refus de l'amnistie, décrétée le 16.
26 septembre : publication de *La Légende des siècles* (Première Série).
1860. 15 avril : dernière date figurant sur le manuscrit de *La Fin de Satan*.
25 avril : *Les Misérables* « tirés de la malle aux manuscrits ».
- 1861.

- 27 décembre : album de *Dessins*, gravés par Paul Chenay et présentés par Théophile Gautier.
1862. 3 avril-30 juin : *Les Misérables* publiés.
1863. 16 juin : *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* (Adèle, avec le concours de son fils Charles et d'Auguste Vacquerie).
18 juin : sa fille Adèle quitte définitivement Guernesey.
1864. 14 avril : *William Shakespeare*.
1865. 18-24 juin : rédaction de *La Grand'Mère*.
17 octobre : mariage de Charles avec Alice Lehaene.
25 octobre : *Les Chansons des rues et des bois*.
1866. 5 février-15 avril : rédaction de *Mille francs de récompense*.
Mars : *Les Travailleurs de la mer*.
7-14 mai : rédaction de *L'Intervention*.
1867. 18 janvier-27 avril et octobre : rédaction de *Mangeront-ils ?*.
11 mai : Introduction à *Paris-Guide*.
20 juin : reprise d'*Hernani*, à la Comédie-Française.
20 novembre : achevé d'imprimer de *La Voix de Guernesey* (sur Garibaldi vaincu à Mentana).
1868. 16 août : naissance de Georges, fils d'Alice et de Charles.
27 août : mort de sa femme, Adèle Hugo.
21 septembre-4 octobre : rédaction de *Zut, dit Mémorency* (disparu).
1869. 21 janvier-24 février : rédaction de *L'Épée*.
4 mars-3 avril : achèvement des *Deux Trouvailles de Gallus*, commencées début janvier.
19 avril-7 mai : *L'Homme qui Rit*.
1^{er} mai-4 juillet : rédaction de *Torquemada*.

- 3 mai : premier numéro du journal *Le Rappel*, daté du 4 ;
 fondateurs : Charles et François-Victor, Meurice,
 Vacquerie, Rochefort.
- 14-22 juillet : rédaction de *Welf, castellan d'Osbor*.
- 14-18 septembre : discours au Congrès de la Paix et de la
 Liberté de Lausanne.
- 29 septembre : naissance de Jeanne, fille d'Alice et de
 Charles.
1870. 19 juillet : déclaration de guerre de la France à la Prusse.
 5 septembre : le lendemain de la proclamation de la
 République, arrivée à Paris après dix-neuf ans d'exil.
 20 octobre : première édition française des *Châtiments*.
1871. 8 février : élection à l'Assemblée législative.
 8 mars : démission en raison de l'invalidation de
 Garibaldi.
 13 mars : mort subite de Charles.
 18 mars : enterrement de Charles alors que s'insurge la
 Commune de Paris.
 21 mars : départ pour Bruxelles afin de régler les affaires
 de Charles.
 25 mai : offre d'asile aux communards proscrits.
 27-28 mai : lapidation de son domicile.
 30 mai : expulsion de Belgique.
 1^{er} juin-23 septembre : au Luxembourg.
 2 juillet : non-élection aux législatives complémentaires.
 25 septembre : retour à Paris
1872. 7 janvier : nouvel échec électoral.
 12 février : retour de sa fille Adèle de la Barbade ; elle
 sera placée en maison de santé.
 16 mars : *Actes et Paroles. 1870-1872*.
 20 avril : *L'Année terrible*.

- 10 août : retour à Hauteville House.
1873. 1^{er} avril : début d'une liaison avec Blanche Lanvin.
16 juin : achèvement de *Sur la lisière d'un bois*.
31 juillet : retour à Paris.
26 décembre : mort de François-Victor, atteint de tuberculose rénale.
1874. 19 février : *Quatrevingt-Treize*.
1875. Mai : publication d'*Actes et Paroles, I, Avant l'exil*.
8 novembre : publication d'*Actes et Paroles, II, Pendant l'exil*.
1876. 30 janvier : élection au Sénat.
5 juillet : publication d'*Actes et Paroles, III, Depuis l'exil*.
1877. 26 février : Nouvelle Série de *La Légende des siècles*.
3 avril : Alice, veuve de Charles, épouse Edouard Lockroy.
14 mai : *L'Art d'être grand-père*.
16 mai : opposition au demi-coup d'État de Mac-Mahon.
1^{er} octobre : *Histoire d'un crime* (tome premier).
1878. 15 mars : *Histoire d'un crime* (tome second).
29 avril : *Le Pape*.
30 mai : discours pour le centenaire de Voltaire.
1879. 28 février : discours au Sénat pour l'amnistie des condamnés de la Commune et publication de *La Pitié suprême*.
1880. 26 février : préface à l'édition de ses *Œuvres complètes* qui va paraître progressivement chez Hetzel et Quantin.
Avril : *Religions et religion*.
3 juillet : nouveau discours au Sénat pour l'amnistie, qui est enfin votée.
24 octobre : *L'Âne*.
1881. 31 mai : *Les Quatre Vents de l'esprit*.

1882. *8 janvier* : réélection au Sénat.
 21 janvier : création de *Margarita*, première des *Deux Trouvailles de Gallus*.
 26 mai : publication de *Torquemada*.
 1^{er} juin : protestation contre les massacres de juifs en Russie.
1883. *11 mai* : mort de Juliette Drouet.
 9 juin : *La Légende des siècles* (série complémentaire).
 2 août : codicille au testament.
 6 octobre : publication de *L'Archipel de la Manche*.
 22 septembre : la *Bibliographie de la France* annonce le tome I de *La Légende des siècles* (édition définitive).
 3 novembre : annonce du tome II de *La Légende des siècles*.
1884. *2 février* : annonce des tomes III et IV de *La Légende des siècles*.
1885. *22 mai* : mort.
 26 mai : l'église Sainte-Geneviève redevient, par décret, Panthéon pour qu'un tombeau puisse y être ménagé à Victor Hugo.
 1^{er} juin : funérailles nationales.

PUBLICATIONS POSTHUMES

1886. *La Fin de Satan*.
 Théâtre en liberté.
- 1887 et
 1900. *Choses vues*.
- 1888 et
 1893. *Toute la lyre*.

1890. *Alpes et Pyrénées.*
1891. *Dieu.*
1892. *France et Belgique.*
1898. *Les Années funestes.*
1901. *Post-scriptum de ma vie.*
- 1901-1952. *Œuvres complètes* (Ollendorff, Albin Michel, Imprimerie nationale).
1902. *Dernière Gerbe.*
1934. *Mille francs de récompense* (dans un volume des *Œuvres complètes*).
1951. *L'Intervention* (dans *Pierres*).

NOTICE

Réception dans la presse de 1834

La publication initiale en revue semble avoir eu pour effet de susciter une bien moindre réception qu'une parution en volume. C'est dans une revue des revues, proposée par le mensuel *La France littéraire*, que l'on peut trouver un écho élogieux, signé « F. Lecler^{*1} ». L'esprit d'opposition, estime-t-il, « s'attaque aujourd'hui, non pas seulement aux formes gouvernementales, mais encore à la constitution actuelle de la société ; il en a bien le droit, car il y a partout bien des réformes à faire. [...] C'est dans ce but de réforme et de rénovation que M. Victor Hugo a écrit dans la *Revue de Paris* sa belle et grave histoire de Claude Gueux ». L'auteur interpelle, comme Hugo, ceux qui gouvernent : « vos prisons et vos bagnes vous rendent vos criminels plus criminels encore ». Il dégage les enjeux de cette mise en cause : donner la priorité à l'éducation est un moyen de

« rétablir l'équilibre » dans la société ; et « par l'éducation, vous préviendriez ce que vous êtes obligés de punir ». La conclusion est des plus élogieuses : « L'histoire de *Claude Gueux* est une page magnifique que M. Victor Hugo pourrait ajouter à son beau plaidoyer contre la peine de mort [...]. Appeler l'attention des législateurs sur de telles questions, c'est sans contredit le meilleur emploi que l'on puisse faire d'un beau talent et d'une intelligence élevée. Quand l'humanité se met en marche, c'est au génie qu'il appartient de porter le flambeau devant elle, et d'éclairer la route. »

L'article non signé que fait paraître le 24 août *Le Constitutionnel*, « Journal du commerce, politique et littéraire », quotidien égratigné, il est vrai, dans la conclusion de *Claude Gueux*, est nettement moins enthousiaste. Il prétend prendre le contre-pied de Hugo en soutenant qu'il y a eu progrès à changer les réfectoires des moines de Clairvaux en ateliers. Contestation mal fondée car Hugo avait écrit : « Ce n'est pas l'atelier que je blâme. » Après avoir reconnu dans le récit « un talent rare » et « un intérêt [...] entretenu par des détails que l'analyse peut à peine indiquer », l'auteur de l'article entreprend de critiquer les « réflexions qui s'y mêlent et surtout [...] celles qui suivent ». Il estime Hugo peu exigeant dans sa revendication « *que la société fasse toujours pour l'individu autant que la nature* » : l'auteur, selon lui, « aurait pu dire *plus que la nature* ». Il refuse la mise en cause de la société dans la criminalité : « Les hospices manquent-ils aux pauvres hors d'état de travailler ? [...] le pauvre en état de travailler ne trouve-t-il pas des ateliers publics, et l'administration n'y multiplie-t-elle pas les travaux bien au-delà de ses besoins, dans l'intérêt des ouvriers ? » Il note que les jurys n'inclinent pas à la sévérité et paralysent souvent la loi. Il concède que « le régime des prisons » est « sévère » et « dictatorial » mais s'empresse d'ajouter : « En peut-il être autrement ? ». Il blâme implicitement Claude de n'avoir pas recouru à la protection d'un de ces inspecteurs des prisons, « hommes non

moins recommandables par leur perspicacité que par leur philanthropie », par lesquels l'administration supérieure assure un contrepoids au pouvoir du directeur. Enfin, se disant de l'avis de Hugo sur la prévention du crime par l'éducation, il préconise de commencer par apprendre aux enfants du peuple à venir dans les écoles où cet enseignement leur est offert « par un moyen dont ne s'effarouche pas la liberté toujours prête à crier contre toute espèce de contrainte ».

L'article du *Constitutionnel* n'est pas bien méchant mais il s'attire une vive réplique d'Alphonse Esquiros dans la livraison suivante de *La France littéraire*^{*2} : au lieu de « mettre dans tout son jour le côté vraiment rayonnant » de Claude Gueux, « il a levé le voile sur ce qu'il pouvait y avoir en lui d'obscur et de ténébreux ; au lieu d'une noble et intelligente tête, vous n'avez plus qu'un cœur bas et flétri ; le père a disparu sous le voleur ; l'ami sous l'assassin : en un mot, ce n'est plus qu'un de ces scélérats vulgaires, bons pour mourir sur un échafaud ». C'est donc au résumé de l'histoire par le quotidien que s'en prend le mensuel.

Qu'aurait-il écrit s'il avait eu connaissance de l'article de M. de Mongis, paru, si on en croit la datation indiquée par lui lors de sa réimpression quarante-deux ans plus tard, en juillet 1834, dans une « feuille littéraire et scientifique^{*3} » ? Le compte rendu de *Claude Gueux* par Charles-François Farcy, publié sous un titre ironique – « M. Victor Hugo dramatisé, artiste et moraliste » –, dans le numéro du 14 septembre 1834 du *Journal des Artistes*, va y puiser abondamment. Au lieu de s'en prendre, comme le journaliste du *Constitutionnel*, aux réflexions de Hugo, de Mongis et Farcy qui le relaie semblent avoir pour stratégie de les discréditer en sapant leurs fondements, en montrant que les faits sont tout autres que Hugo ne les présente. De Mongis, qui semble si bien informé à Farcy qu'il le prend pour un des jurés du procès de Claude Gueux, est en fait celui qui, en tant que substitut du procureur, a prononcé le réquisitoire

contre Albin quand celui-ci comparut à son tour. Il ne souffle mot de son rôle dans ce procès et prétend ne vouloir « faire connaître Albin Legrand » que parce qu'il « sert à faire connaître Claude Gueux ». Il désigne Claude comme « berger dans une commune du département de la Côte-d'Or » et attribue implicitement son chômage à la paresse : « Le travail ne manque, dans les campagnes, qu'aux ouvriers qui le fuient. » Il impute sa première condamnation au vol « d'un maître qui le nourrissait ». Volontairement ou par ignorance, du parcours de Claude, tel qu'on a pu le reconstituer d'après les archives, il ne retient que l'agression contre Delacelle, avec le sabre de celui-ci qu'il aurait essayé « de lui plonger dans la poitrine » et prétend – erreur ou mensonge délibéré – que les jurés l'en acquittèrent. Il ne dit mot des marques d'affection filiale manifestées par Claude à son père. Et pourtant c'est un point sur lequel s'accordent tous les témoignages et que signalait au passage la *Gazette des tribunaux* avant que le greffier du tribunal ne l'écrive à Hugo qui, il est vrai, n'en dit rien non plus. Il s'évertue surtout à réhabiliter le gardien-chef Delacelle sur la foi d'on ne sait quels témoignages et prétend, reprenant une assertion énoncée par lui-même au procès d'Albin, ainsi que le rapportait la *Gazette des tribunaux*, et adoptée ultérieurement comme un fait par de nombreux commentateurs du récit de Hugo, que Delacelle « surprit entre Gueux et Albin le secret d'une abominable débauche »... D'où l'éloignement d'Albin. N'était-ce pas là, demande-t-il ironiquement, « un système de provocation combiné avec un raffinement inouï de barbarie ? ». De Mongis ne produisant aucun document, il faudrait le croire sur parole, mais est-il neutre et impartial ? Hugo ayant évoqué dans son récit l'innocence qu'il y avait dans le regard d'Albin, de Mongis s'indigne : « Tant d'innocence ! il a assassiné traîtreusement un de ses compagnons d'infortune sans défense », faisant comme si ce crime était antérieur à celui de Claude Gueux et avait été ignoré ou occulté par Hugo. Il ajoute que « la victime de sa férocité avait été longtemps le complice de ses dégoûtantes débauches... » et présente comme une

autre tentative de meurtre la tentative de suicide d'Albin, rapportée par la presse. Celle de Claude Gueux après le meurtre de Delacelle ayant aussi été omise par lui, tout se passe comme si ces gestes de désespérés gênaient l'apologiste de la peine de mort, celle-ci ne pouvant dès lors passer ni pour dissuasive ni pour punitive, puisque ces deux assassins essaient de se l'infliger après leur forfait. De Mongis se déchaîne en une sorte de réquisitoire où il déploie les ressources de la rhétorique pour confondre l'accusé Hugo : « Pour nous, ce que nous ne saurions pardonner, c'est d'avoir rendu odieux ce qui est respectable ; c'est d'avoir rendu respectable ce qui est odieux ; [...] c'est d'avoir voulu prouver que tout homme qui ne sait pas lire est nécessairement un assassin. » Difficile de résumer plus caricaturalement le projet de Hugo, en occultant la responsabilité du chômage, de la misère et de la gestion des prisons dans le crime de Gueux. Et, pour finir, il rend le drame moderne, « plus que nos lois sociales », responsable de « quelques crimes commis » et de « quelques têtes tombées ». « Devez-vous, ajoute-t-il, nous demander des écoles de morale, vous qui en avez ouvert une où l'inceste et le meurtre vont trouver chaque soir des apologistes et des applaudissements ? » En conclusion, il répond à une suggestion de Hugo dans la sienne : « Une bible par cabane ! / Vous avez raison ; ce vœu était accompli par d'autres avant qu'il eût été formé par vous. Mais la bible est restée couverte de poussière dans un coin de la cabane, depuis que l'on apprend à lire dans *Lucrèce Borgia*. »

Farcy, pourfendeur dès 1828 du romantisme incarné alors pour lui par *Olga ou l'orpheline moscovite* d'Ancelot et auteur, après *Hernani*, d'une très polémique « Lettre à Victor Hugo », partageait la répulsion exprimée par de Mongis et la manifeste dès la première phrase de son article : « Tout le monde connaît M. Victor Hugo dramatisse, tombé d'*Hernani* en *Lucrèce Borgia*, c'est-à-dire, de fièvre en chaud-mal. » Après avoir tenté de ridiculiser les jugements ironiques portés par Hugo sur les « grandes œuvres d'art » que

semblent être aux yeux de Farcy la rue de Rivoli, les tours de Saint-Sulpice et le Panthéon, le critique s'attaque à la dernière ambition de Hugo, qui serait de réhabiliter « un assassin, un criminel avéré, faisant gloire de ses crimes ». Le dernier point, notons-le, est passé sous silence dans *Claude Gueux* mais se trouve bien dans le numéro de la *Gazette des tribunaux* dont Hugo s'est servi. Farcy serait plus fondé à lui reprocher de l'avoir occulté. Nourrissant en majeure partie son article de citations de celui de de Mongis, y compris sans le dire lorsqu'en guise de résumé de *Claude Gueux* il reproduit celui de son confrère, Farcy ajoute à celle de de Mongis une conclusion de son cru, qui confine à l'anathème : « Pour moi, ce qui m'étonne le plus, c'est que M. Hugo [...] au lieu de rechercher la vérité dans une affaire de vol et d'assassinat, [...] n'ait écrit qu'un tissu d'erreurs ; c'est qu'il n'ait lu ce dégoûtant article à personne [...] ou qu'il l'ait lu à de stupides admirateurs, [...] qui n'ont pas eu le cœur de lui dire [...] qu'il risquait de se salir d'une fange indélébile, d'une tache que rien n'effacera de sa vie [...] ! »

Savey-Casard, suivant Paul Berret, dans son édition critique des *Châtiments*, qui lui-même adoptait avec quelque prudence l'assertion d'un ennemi acharné de Hugo, Edmond Biré, a cru que les attaques de Hugo contre de Mongis dans *Napoléon le Petit*^{*4} et dans des poèmes des *Châtiments*^{*5} pouvaient résulter de sa rancune contre l'article écrit par lui en 1834. Ce n'est pas impossible, accessoirement, mais l'hostilité de Hugo visait bien plus sûrement le procureur dont le réquisitoire avait valu en 1851 six mois de prison à Auguste Vacquerie, gérant de *L'Avènement du peuple*, pour avoir publié une lettre de lui soutenant le journal qui prenait le relais de *L'Événement*, interdit. Et n'avait-il pas pour s'en prendre à de Mongis le souvenir encore plus accablant pour l'avocat général du discours prononcé par lui à l'occasion de la rentrée de la cour d'appel de Paris, le 3 novembre 1852 : « La France allait périr ; mais le Dieu qui la protège [...] a placé la religion et la loi, la famille et la propriété sous l'égide de Louis-

Napoléon, [...] la France n'offre pas seulement l'Empire comme un hommage, elle le demande aussi comme une garantie ; car l'Empire peut seul continuer l'œuvre commencée ; car après avoir été la gloire par la guerre, il sera la gloire "par la paix"^{*6}. » C'était onze mois après le coup d'État contre lequel Hugo avait appelé à l'insurrection et un mois avant l'instauration du Second Empire...

Claude Gueux d'après les archives

Les recherches menées par Paul Savey-Casard pour son édition critique de *Claude Gueux*^{*7} dans les dossiers criminels conservés par les Archives de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or, et dans les dossiers administratifs des Archives de l'Aube, lui ont permis de reconstituer le parcours de Claude et peuvent servir non seulement à repérer des écarts volontaires ou involontaires de Hugo, mais aussi à corriger les versions qu'en ont données les détracteurs de Hugo.

Né le 28 floréal an XII – 18 mai 1804 –, jour où fut promulgué le sénatus-consulte qui instaurait le Premier Empire –, Claude Gueux dut sa première condamnation – à un an de prison, en 1818 – au vol d'un sac d'avoine ; il prétendit que ce sac appartenait à son patron et qu'il s'en était emparé pour le restituer à son légitime propriétaire ; il était âgé, remarquons-le, de quatorze ans et fut incarcéré, comme c'était l'usage à l'époque, dans le même quartier que les adultes. Savey-Casard, confirmant l'assertion de Hugo, indique qu'il ne savait ni lire ni écrire : « Il signait d'une croix, et ce serait, d'après lui, l'origine de son surnom, fréquemment répété, Claude Lacroix^{*8}. » Le surnom peut venir aussi, suggère Savey-Casard, de la grand-mère paternelle de Claude qui portait le nom de Lacroix.

Après avoir été « mousse, novice et matelot » à Marseille, il est à Paris en 1821, où il exerce divers emplois. A-t-il une liaison avec celle dont le nom sera relevé sur un de ses tatouages : Louise David, et qui

lui inspirera une de ses fausses identités : Louis David ? On n'en a pas de preuve. Hébergé chez le fermier d'un châtelain en 1822, il vole les hardes et une petite somme qu'un valet de ferme avait cachés dans un coffre. Emprisonné, il tente de se suicider ; il est condamné en 1823 pour vol commis avec circonstances aggravantes – de nuit et dans une maison habitée – à cinq ans de prison et écroué à Clairvaux le 5 octobre 1823. Delacelle en devient le gardien-chef le 16 décembre 1826. Un mois avant la date prévue pour son élargissement, le 13 juillet 1828, il est inculpé de violence envers gardiens et tentative de meurtre sur la personne de Delacelle : il s'était emparé de son sabre, allait lui en porter un coup quand son geste fut prévenu par les gardiens. Il plaide l'ivresse, l'accusation de tentative de meurtre est abandonnée et il n'écope, pour coups et blessures, le 4 décembre, que de six mois supplémentaires de prison, qu'il accomplit à Troyes.

Gueux sort de prison en juin 1829. Il est alors portefaix – c'est cette profession qui figurera sur le procès-verbal de l'arrêt rendu le 16 mars 1832 –, décharge des bateaux et se fracture la jambe. Il vole une jument. Il prétendra avoir sollicité auparavant du travail à Autun, n'en avoir pas trouvé et n'avoir pris la bête que parce qu'il ne pouvait plus marcher. À quoi s'ajoute le fait qu'il n'avait plus que dix-huit sous en poche. Seule est retenue la récidive qui lui vaut, le 30 novembre 1829, huit ans de réclusion et « exposition publique ». Il entre à Clairvaux le 2 mars 1830. Son père l'y rejoint le 5 décembre. Étienne Gueux, ancien vigneron, âgé alors de soixante-seize ans, doit y purger une peine de cinq ans de prison, prononcée par le tribunal de Beaune, pour « soustraction d'échalas », ces bâtons que l'on fiche en terre afin de soutenir les ceps de vigne.

Un rapport sur Gueux du directeur de la Maison centrale de Clairvaux, Salaville, le surlendemain du meurtre du gardien-chef, semble démentir par avance – mais peut-être en réponse à des mobiles avancés par le meurtrier – une interprétation de cet assassinat comme une vengeance contre des mauvais traitements, qui

pourrait mettre en cause l'administration : Salaville aurait recommandé à Gueux « de se pourvoir » devant lui « lorsqu'il se supposerait victime de quelques petites injustices ou d'une vexation, quelle qu'elle fût », et aux gardiens « d'éviter toute espèce de collision^{*9} ». Il ajoute : « Depuis ces recommandations jusques à l'époque du 5 décembre, jour où son vieux père fut amené dans la maison centrale il se conduisit assez bien. / À dater de cette dite époque 5 décembre il parut s'améliorer sensiblement et il n'est pas de soins et d'affection qu'il ne prodiguât à son père, il y avait chez tous les employés comme une espèce d'étonnement de la [conduite (mot difficile à déchiffrer)] de cet homme autrefois si âpre et si difficile à soumettre aux règles de la maison. » Lors de la mort de son père, ajoute Salaville, « il me demanda de disposer de quelque argent qu'il avait à lui pour que son père pût avoir un cercueil et être enseveli d'une manière plus honorable que le commun des détenus. Je l'engageai à garder ses économies et je lui donnai dix francs pour suffire à la dépense ». Hugo ne dit mot de ces preuves d'affection filiale. Et pourtant c'est un point sur lequel s'accordent tous les témoignages et que signale au passage la *Gazette des tribunaux* avant que le greffier du tribunal ne l'écrive à Hugo.

Le jury répond oui à la question de l'homicide volontaire et à celle de la préméditation, mais sans guet-apens, « à la majorité de plus de sept voix », ce qui peut signifier qu'il n'y a pas eu unanimité et expliquerait mieux la dernière phrase de la demande en grâce, reproduite par Adèle Hugo dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* : « La clémence de Sa Majesté, si généralement connue, est implorée par le condamné et par les jurés mêmes^{*10}. » Avant son exécution, il lègue une somme de dix francs à une certaine Eulalie Lelong, prostituée condamnée quelques jours avant lui et, précise le *Journal de l'Aube* du 17 mars 1832, « chargée de calmer le détenu pendant ses derniers mois »... Le jour de l'exécution, il lègue bien une

pièce de cinq francs mais, semble-t-il, à ses camarades et non aux « pauvres », comme l'écrit Hugo.

Quant à Albin Legrand, condamné à sept ans de réclusion pour vol domestique, il est incarcéré à Clervaux depuis le 5 mars 1829. Le chroniqueur de la *Gazette des tribunaux* est sensible, dans l'audience du 16 mars 1832, au mélange dans les témoignages des compagnons de détention de Claude – dont Albin – « des sentiments ignobles que le vice engendre, que les prisons nourrissent et en même temps de ces élans de générosité et de noblesse qui consolent » ; et il ajoute aussitôt qu'Albin « est celui qui, à l'insu des gardiens, partageait avec l'accusé ses aliments » et que « c'est à lui qu'il fut interdit de l'approcher ». Trois semaines après l'exécution de Claude, le 25 juin 1832, il tuera un autre détenu, Delaroche, par jalousie, selon l'accusation qui aurait « recueilli les dernières paroles du mourant^{*11} », et il se jettera du troisième étage sur le pavé sans se tuer. Le chroniqueur de la *Gazette*, rendant compte, le 24 décembre 1832, de son procès, rappelle ses sentiments à l'égard de Claude : il était « son ami, son confident, l'un de ses plus dévoués admirateurs. [...] sa déposition avait vivement intéressé l'auditoire, car en l'écoutant on cherchait à se persuader que des sentiments généreux et de nobles affections pouvaient trouver asile dans le cœur de ces hommes flétris par le mépris de la société ». C'est ce point de vue qu'adoptera Hugo, à l'opposé de ce que le chroniqueur de la *Gazette des tribunaux* appelle « le système de l'accusation »... La condamnation et l'exécution de Claude ont-elles changé Albin ? Nul ne semble s'être posé cette question. Le jury ayant écarté la préméditation, il sera condamné aux travaux forcés à perpétuité et à une heure d'exposition.

Trois adaptations de Claude Gueux

Claude Gueux ne semble pas avoir été adapté à la scène avant le 29 février 1884, date à laquelle le Théâtre Beaumarchais en propose ce que le chroniqueur du *Figaro*, Arnold Mortier, appelle un « développement en cinq actes » par un auteur nommé Gadot-Rollo (ou Rollot, comme l'indique l'affiche du spectacle ^{*12}). Mortier indique qu'il est de Marseille et que « pour avoir l'honneur de débiter à Paris, il a eu recours aux conseils d'un poète, M. Elzéar, un compatriote devenu Parisien ^{*13} ». S'il s'agit bien de Pierre Elzéar, ce conseiller n'est autre que le co-adaptateur, avec Richard Lesclide, secrétaire de Hugo, de *Bug-Jargal*, adaptation créée en novembre 1880 au Théâtre de la République.

Francisque Sarcey, dans *Le Temps*, conteste qu'il s'agisse d'une pièce : « C'est une histoire de la vie réelle ou imaginaire – peu importe, découpée en tranches que l'on présente l'une après l'autre au public jusqu'à la dernière. » Il n'en aurait pas parlé « si parmi ces tableaux qui se déroulent l'un après l'autre sous nos yeux, il ne s'en était trouvé deux où se marque un goût curieux de réalisme et même un sens assez vif des nécessités dramatiques ». C'est d'abord le deuxième acte, qui se passe à l'usine et, comme le note Mortier, « dans un atelier où l'on forge du vrai fer, où l'on scie de vraies roues » ; l'auteur, qui semble à Sarcey « avoir longtemps vécu avec les ouvriers, s'il n'a été ouvrier lui-même, a essayé de nous traduire sur la scène les joies, les misères et les grandeurs du prolétariat parisien ». Tout ce tableau a paru à Sarcey « d'une observation très juste, bien qu'un peu crue ». La façon dont s'aigrissent les rapports des ouvriers avec le contremaître en chef, « la décision brève et irrévocable que jette d'un air ennuyé et distrait le directeur en chef, la colère des ouvriers qui se montent les uns les autres [...], l'explosion finale qui aboutit à un renvoi sommaire et péremptoire, tout cela forme un tableau d'une vérité saisissante » ; il ne lui manque que d'être soutenu « d'une mise en scène plus ample et plus soignée ». Sarcey en retrancherait volontiers « quelques théories d'un socialisme

irritant ; mais il est possible que, dans l'idée de l'auteur, l'expression de ces théories, se retrouvant sur les lèvres d'un ouvrier, soit un dernier trait qui achève la sincérité du tableau ». Aux yeux du chroniqueur du *Figaro*, le développement que propose Gadot-Rollo est « ultra-socialiste. On y voit les malheurs du "pauv' peup'" représentés sous les couleurs les plus noires. Rochefort, Vallès, Carjat et autres frères et amis sont venus tout exprès pour applaudir. / Ces éminents citoyens s'acquittent bien de cette mission de confiance ». Le troisième acte est situé, précise Sarcey, « dans la mansarde où s'est réfugié Claude Gueux sans travail, après son expulsion de l'atelier ; il n'a pu trouver d'engagement : tous les directeurs d'usine refusent d'embaucher une mauvaise tête. Sa femme gagne douze sous par jour à coudre des chemises pour un grand fabricant, l'enfant grelotte de fièvre dans son berceau, point de médicaments pour lui, point de pain pour le père et pour la mère ». La femme d'un de ses camarades d'atelier congédié en même temps que lui ayant obtenu une commande de confection quelconque, « il est tombé un peu d'argent dans le ménage », qui a « résolu de faire une petite noce chez les Claude Gueux ». La scène, lieu commun du mélodrame selon le critique, « a mis tout le public en joie », alors que, pour émouvoir le public, « l'auteur comptait sans doute bien davantage sur les lamentations de Claude Gueux, sur ses malédictions contre l'ordre social, sur les remords qu'il exprime de son vol (car il est allé voler une montre), et sur son arrestation^{*14} ». Au quatrième acte, écrit Sarcey dans son compte rendu de la reprise de 1895 au Théâtre de la République, « nous le retrouvons en prison. [...] Claude Gueux, aigri par ses souffrances, croit reconnaître dans le gardien-chef [nommé Delasselle, comme celui de Clairvaux, à deux lettres près], qui est dur et brutal, les traits du contremaître qui l'avait fait chasser de l'usine. C'est une hallucination, elle s'empare si bien de son esprit, qu'il finit par voir rouge et que, pour se venger du persécuteur qui le suit partout et s'attache à lui, il se saisit d'un couteau et le lui plonge dans

la poitrine ». Le cinquième acte, intitulé « Le dernier jour d'un condamné », emprunte beaucoup au roman précédent de Hugo. Drame « bien médiocre », conclut Sarcey en 1884, mais point ennuyeux, avec « par-ci par-là des scènes bien faites » et « un certain goût de vérité qui perce à travers les enflures ou les faiblesses du style ». Claude est joué « d'une façon supérieure » par Taillade, « à qui ces rôles d'ouvrier emporté et violent, mais prompt aux repentirs et aux tendresses, conviennent parfaitement ». Lorsque le drame sera repris au Théâtre de la République, à partir du 25 avril 1895, Sarcey saluera en Taillade « le dernier représentant de l'école romantique dans le drame. [...] Il possède l'art singulier de mêler à des élans presque lyriques des intonations d'une familiarité imprévue et saisissante ».

Le 31 mars 2009, France 2 propose, dans la série *Au siècle de Maupassant*, une adaptation de *Claude Gueux* par Pierre Leccia, réalisée par Olivier Schatzky, avec Samuel Le Bihan (Claude Gueux), Thomas Chabrol (M. Delacelle), Robinson Stévenin (Antoine), Sandrine Le Berre (Louise). L'adaptation est relativement fidèle à la trame du récit de Hugo, avec quelques inflexions et plusieurs modifications importantes : la compagne et la fille de Claude sont dotées de prénoms et montrées avant et après son arrestation ; Claude n'acquiert pas « un ascendant singulier » sur ses compagnons de détention ; Albin, baptisé Antoine, a volé pour un homme qu'il aimait et se trouve en butte aux moqueries et privautés d'autres détenus qui lui extorquent du pain tandis que Claude le défend contre eux et l'engage à travailler auprès de lui à l'atelier, avant de se voir proposer le pain que, chez Hugo, Albin, inconnu jusque-là de Claude, lui offrait par une sorte de générosité spontanée ; Claude ne consulte pas les autres détenus sur la condamnation à mort du directeur ; un coup de couteau dans le dos est substitué aux trois coups de hache qui ouvrent le crâne, au quatrième qui balafre le visage et au cinquième porté à la cuisse ; Claude ne tente pas de se suicider et n'a donc pas à

être soigné avant de comparaître devant le tribunal ; n'ont pas été conservés non plus l'audience du 16 mars, les témoignages, le réquisitoire, la plaidoirie, les interventions de Claude, le résumé du président, ni le pourvoi, le comportement de Claude le jour de l'exécution, sa donation aux pauvres, ni enfin la conclusion du narrateur avec l'interpellation des députés, soit plus de deux cinquièmes du livre.

Le 27 mars 2013 est créée à l'Opéra de Lyon une nouvelle adaptation sous forme d'un opéra de Thierry Escaich, livret de Robert Badinter, intitulé *Claude*. Dans un prologue, deux personnages se remémorent l'histoire de Claude, un canut, ouvrier lyonnais spécialisé dans le tissage de la soie dont, en raison de l'arrivée des machines, la paye a diminué au point qu'il ne peut plus nourrir les siens, et qui a pris son fusil, comme ses camarades, et participé aux barricades, d'où il est résulté « sept ans de travaux forcés » et l'incarcération à Clairvaux. L'opéra étant une commande de l'Opéra de Lyon, Robert Badinter a choisi de le situer dans cette ville en profitant de la proximité chronologique entre la date du meurtre du directeur de Clairvaux dans le récit de Hugo, le 4 novembre 1831, et celle de la révolte des canuts. Le 10 novembre 1831, une centaine de fabricants ayant rejeté comme exorbitant le tarif minimal obtenu par les ouvriers le 26 octobre, ceux-ci se soulevèrent le 21 novembre et se rendirent maîtres de Lyon le 23. À quoi peut s'être ajouté, pour convaincre Robert Badinter d'opérer cette transposition, le souvenir de la nouvelle émeute qui se produisit à Lyon le 9 avril 1834 et qui fut écrasée, Thiers étant ministre de l'Intérieur, au cours d'une « sanglante semaine », préfiguration de celle de 1871 qui vit l'écrasement de la Commune. Or Thiers était interpellé, rappelons-le, dans la conclusion de Hugo telle qu'elle se présentait lors de la première publication par la *Revue de Paris*.

Si l'on fait abstraction de la mise en scène d'Olivier Py, qui transforme le « jeu cruel » dont Albin est l'objet, imaginé par le

librettiste, en viol collectif, l'amitié entre Claude et lui en liaison passionnée et, dans la scène finale, une petite fille dont ils ont entendu la chanson en danseuse en tutu, l'adaptation reste assez fidèle à Hugo, avec cependant quelques différences majeures : le protagoniste des deux œuvres n'a pas supporté de ne plus pouvoir nourrir sa compagne et leur enfant, dotées de prénoms dans le livret – Jeanne et Emma –, mais le Claude de Badinter est en prison pour avoir combattu sur des barricades, alors que celui de Hugo et son modèle réel ont été condamnés pour un simple vol. Le partage par Albin de sa ration de pain a tout l'air chez Hugo d'un geste de pure générosité alors que, dans le livret, Claude vient d'abord en aide à Albin qui lui en est reconnaissant et celui-ci lui offre du pain pour gagner son amitié et être moins seul, motivations qui peuvent être aussi les siennes chez Hugo mais qui ne sont pas formulées. Albin condamné pour un vol non spécifié par Hugo a, d'après le livret, volé sa montre « à un richard ». Il y évoque ses parents, son instruction par des prêtres, propose à Claude d'écrire pour lui des lettres. Le livret dédouble aussi le directeur des ateliers, avatar chez Hugo du gardien-chef réel de Clairvaux, en un entrepreneur, commanditaire du travail des détenus, et un directeur qui est intéressé aux bénéfiques. Robert Badinter a intégré dans le livret des éléments du *Dernier Jour d'un condamné*, antérieur dans l'œuvre de Hugo, et y a intercalé des fragments de poèmes des *Quatre Vents de l'esprit*, bien postérieurs par la date de publication – 1881 – mais aussi par la date de rédaction, comme une sorte de commentaire qui se substitue ainsi à la conclusion de Hugo, partiellement citée (et rédigée elle, on l'a su par l'étude des manuscrits, avant le récit) ; et même, sans doute à la demande du compositeur, une pastourelle – déjà utilisée par lui en 2011 – mise en musique dans le style d'une chanson de la Renaissance où, comme le prévoit le genre, une bergère dialogue avec un chevalier qui veut la séduire, et une chanson de bagnards de Guyane, « dénichée » par Thierry Escaich ^{*15}.

*1. *La France littéraire*, t. XIV, p. 121-122.

*2. *La France littéraire*, t. XV, p. 98.

*3. De Mongis, *Proverbes en vers Fables Poésies diverses / Réquisitoires, discours, etc.*, 2^e édition « très soigneusement revue et corrigée », Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1876, p. 621-627. Il ne précise pas davantage la référence, et Paul Savey-Casard, dans son édition critique de *Claude Gueux* (PUF, 1956, p. 80), signale qu'il n'a pu retrouver le périodique de 1834 qui publia l'article.

*4. Livre II, chap. VI et livre IV, chap. II (Actes Sud, 2007, p. 105 et 236).

*5. Livre IV, chap. XIII, v. 47-50 ; livre VI, chap. v, v. 114-117 ; livre VII, chap. XIII, v. 33-34 (« Poésie/Gallimard », p. 50, 199, 262).

*6. De Mongis, *op. cit.*, p. 491.

*7. *Claude Gueux*, PUF, 1956.

*8. Paul Savey-Casard, introduction à son édition critique de *Claude Gueux, op. cit.*, p. 10.

*9. « Notice manuscrite sur le N[omm]é Gueux Claude, par le directeur de Clairvaux », Fonds de la Maison centrale, Archives départementales de l'Aube, 22 Y 1 ; consultable sur le site du ministère de la Culture : http://www.victorhugo2002.culture.fr/culture/celebrations/hugo/fr/ow_archiv_mor4zoom.htm

*10. Chap. LIII, dans *Œuvres complètes*, édition chronologique de Jean Massin, Le Club français du livre, t. V, 1967, p. 1378.

*11. *Journal des débats*, 26 décembre 1832, reproduisant un article de la *Gazette des tribunaux* daté du 24 juin.

*12. Reproduite dans *La Gloire de Victor Hugo* (catalogue de l'exposition du Grand Palais, 1^{er} octobre 1985-6 janvier 1986, Éd. de la Réunion des musées nationaux, 1985) en guise d'illustration de la contribution de Josette Acher qui évoque cette création.

*13. Arnold Mortier, *Les Soirées parisiennes par un Monsieur de l'orchestre*, E. Dentu, 1884, p. 147.

*14. Dans le compte rendu de la représentation de 1895, Sarcey reproduit une grande partie de son article de 1884, mais avec quelques variantes : ici, il substitue aux deux derniers atouts sur lesquels il suppose que l'auteur a compté les « revendications [de Claude] au nom du prolétariat ».

*15. Claire Delamarche nous l'apprend dans la brochure publiée en guise de programme lors de la création : Thierry Escaich, *Claude*, livret de Robert Badinter, Opéra de Lyon, 2013, p. 80.

BIBLIOGRAPHIE

Le manuscrit et la copie de *Claude Gueux* se trouvent à la Bibliothèque nationale de France sous la cote : N.a.f. 13377 et sont consultables en microfilm ou en ligne sur le site Gallica.

La source principale d'informations de Hugo, la *Gazette des tribunaux*, numéros des 19 mars (« Cour d'assises de l'Aube (Correspondance particulière) / Audience du 16 mars. Présidence de M. de Glos »), 11 avril (chronique datée de Troyes, le 9), 6 mai et 15 juin 1832, est elle aussi consultable en ligne.

ÉDITIONS DU TEXTE

Préoriginale :

Dans la *Revue de Paris*, t. VII, livraison du 6 juillet 1834, p. 1-29.

Originale :

Extrait de la *Revue de Paris*, Évreat [*sic* pour Éverat], imprimeur, rue du Cadran, n° 16, 1834, p. 23, tiré à 500 exemplaires le 25 août, annoncé le 6 septembre ; réimprimé à 100 exemplaires chez Eugène Renduel en mai 1835.

Avec d'autres romans ou dans les Œuvres complètes :

Charpentier, 1845 ; Hetzel Marescq, 1853 ; impr. J. Claye, 1857 ; Hetzel, 1867 ; « définitive », Hetzel et Quantin, 1881 ; E. Hugues, 1883 ; « nationale », Emile Testard, 1890 ; Imprimerie nationale, Ollendorff, 1910.

Édition critique :

Claude Gueux, édition critique présentée par Paul Savey-Casard, PUF, 1956.

Dans les éditions modernes des Œuvres complètes :

Œuvres complètes de Victor Hugo, édition chronologique sous la direction de Jean Massin, t. V, présentation de Georges Piroué, Le Club français du livre, 1967.

Œuvres complètes de Victor Hugo, Roman, t. I, notice et notes de Jacques Seebacher, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1985.

En éditions diverses :

Claude Gueux, postface de Jérôme Vérain, Mille et une nuits, 1993.
L'Œuvre romanesque de Victor Hugo, t. II, préface de Georges Belle,
France Loisirs, 1996.
Claude Gueux, édition de Michel Dobransky, Magnard, coll.
« Classiques & contemporains », 2000.

En collections de poche :

Le Dernier Jour d'un condamné, *Claude Gueux*, *L'Affaire Tapner*,
préface de Robert Badinter, commentaires et notes de Guy Rosa,
Le Livre de Poche, coll. « Classique », 1989.
Claude Gueux, présentation et notes d'Emmanuel Buron, Le Livre de
Poche, coll. « les Classiques d'aujourd'hui », 1995.
Claude Gueux, présentation, note, chronologie et dossier par Flore
Delain, Flammarion, coll. « GF Étonnants classiques », 2002.
Le Dernier Jour d'un condamné, *Claude Gueux*, présenté, annoté et
commenté par Pierre Grouix, Larousse, coll. « Petits classiques
Larousse », 2002.
Claude Gueux suivi de *La Chute*, extrait des *Misérables*, dossier réalisé
par Olivier Decroix, lecture d'image par Valérie Lagier, Gallimard,
coll. « Folioplus classiques », 2004.
Claude Gueux, édition de Bénédicte Bonnet, Hatier, coll. « Classiques
Hatier. Œuvres & thèmes », 2005.
Claude Gueux, *La Chute*, extrait des *Misérables*, préface de Bruno
Doucey, Pocket, coll. « Pocket classiques », 2005 ; *Claude Gueux*,
notes, questionnaires et dossier par Isabelle de Lisle, Hachette
éducation, coll. « Bibliocollège », 2007.

En CD :

Lu par Jean-Claude Dauphin, avec le discours de Victor Hugo du 15 septembre 1848 à l'Assemblée constituante, lu par Robert Badinter, Audiolib, coll. « Des livres à écouter », 2009.

Périodiques ayant rendu compte de Claude Gueux en 1834 :

La France littéraire, t. XIV, p. 121-122 (F. Lecler) et t.15, p. 98 (Alphonse Esquiros).

Le Constitutionnel (24 août)

Une « feuille littéraire et scientifique » (de Mongis, reproduisant son article dans *Proverbes en vers Fables Poésies diverses / Réquisitoires, discours, etc.*, 2^e édition « très soigneusement revue et corrigée », Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1876, p. 621-627, ne précise pas davantage la référence et Savey-Casard, dans son édition critique de *Claude Gueux* (PUF, 1956, p. 80), signale qu'il n'a pu retrouver le périodique de 1834 qui publia l'article.

Charles-François Farcy, *Journal des artistes*, 14 septembre.

Adaptation :

ESCAICH, Thierry, *Claude*, livret de Robert Badinter d'après *Claude Gueux* de Victor Hugo, opéra en un prologue, seize scènes, deux interscènes et un épilogue, conception éditoriale et commentaires Claire Delamarche, Opéra de Lyon, 2013.

Ouvrages et articles traitant en partie de Claude Gueux :

BROMBERT, Victor, *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, José Corti, 1975.

GOHIN, Yves, « Les réalités du crime et de la justice pour Hugo avant 1829 », étude liminaire au t. 3 des *Œuvres complètes* de Hugo,

- édition chronologique sous la direction de Jean Massin, Le Club français du livre, 1967.
- GROUX, Pierre, « *Le Dernier Jour d'un condamné* », « *Claude Gueux* », *Hugo*, dossier pédagogique, Larousse, coll. « Petits classiques Larousse », 2002.
- HOVASSE, Jean-Marc, « Les deux Gueux », *Victor Hugo*, t. I (*Avant l'exil. 1802-1851*), livre 8, chap. IV, Fayard, 2001.
- JEAN, Raymond, présentation des *Écrits sur la peine de mort* de Victor Hugo, Actes Sud, 1979, rééd. 1985.
- LAURENT, Franck, « Travailler en prison : condition carcérale ou condition ouvrière ? Lecture de *Claude Gueux* (1834) », *Choses vues à travers Hugo* [Mélanges en hommage à Guy Rosa], études réunies par Claude Millet, Florence Naugrette et Agnès Spiquel, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2007.
- LEY-DEUTSCH, Maria, *Le Gueux chez Victor Hugo*, Droz, 1936.
- MIGOZZI, Jacques, « L'engagement d'une écriture. Stratégies énonciatives du *Dernier Jour d'un condamné* à *Claude Gueux* », *G comme Hugo*, textes réunis par Antoine Court et Roger Bellet, Université de Saint-Étienne, 1987.
- PICON, Jérôme et VIOLANTE, Isabel, *Victor Hugo contre la peine de mort*, choix de textes, avant-propos de Robert Badinter, Textuel, 2001.
- ROMAN, Myriam, *Victor Hugo et le roman philosophique*, Honoré Champion, coll. « Romantisme et Modernité », 1999.
- SAVEY-CASARD, Paul, *Le Crime et la Peine dans l'œuvre de Victor Hugo*, PUF, 1956.
- Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, A. Lacroix, Verboeckhoven, 1863, chap. LIII, « La suite du *Dernier Jour d'un condamné* » ; reproduit partiellement (les premières pages) dans le Dossier du t. V des *Œuvres complètes*, édition chronologique de Jean Massin, Le Club français du livre, 1967, p. 1377-1382, et dans

Victor Hugo raconté par Adèle Hugo, 5^e partie, chap. II, Plon, coll.
« Les Mémorables », 1985, p. 445-450.

NOTES

1. En tête du manuscrit figure la dédicace « À ma Juliette bien-aimée à qui j'ai lu ces quelques pages immédiatement après les avoir écrites, le 24 juin 1834, sur la colline Montmartre, entre trois et quatre heures après midi. Il y avait deux jeunes arbres qui nous donnaient leur ombre, et au-dessus de nos têtes un beau soleil, – moins beau qu'elle. / V.H. ». Sur un exemplaire du tirage destiné aux députés la dédicace sera la suivante : « À mon ange, dont les ailes repoussent, 2 septembre 1834. »

2. Une phrase précédait dans le manuscrit : « Voici des faits qui m'[variante supralinéaire : *nous*] ont été racontés par un témoin digne de foi. » Elle a été supprimée.

3. *Une fille* : « se dit, particulièrement, par opposition à femme mariée » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

4. *Galetas* : « Logement pratiqué sous les combles, et ordinairement lambrissé de plâtre. [...] Il se dit aussi de tout logement pauvre et mal en ordre » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

5. À partir de 1808, des *maisons centrales* (par rapport à une circonscription militaire) ont été ouvertes sur tout le territoire national. Installées dans les anciens biens nationaux, abbayes, séminaires ou citadelles, ces maisons centrales accueillent les condamnés à l'emprisonnement correctionnel (de plus d'un an, comme le précise une ordonnance de 1817), les condamnés à la

réclusion criminelle et les femmes condamnées aux travaux forcés. Ces prisons sont organisées autour d'immenses ateliers où des milliers de détenus sont surveillés par une petite centaine de gardiens avec l'aide de la troupe chargée de la garde extérieure. – Le centre pénitentiaire de *Clairvaux* est établi depuis 1804 dans les locaux de l'abbaye de Clairvaux, à 15 km de Bar-sur-Aube et 60 km de Troyes. Le paragraphe figure en marge du manuscrit pour remplacer le premier jet : « Il y a un dépôt de prisonniers à Clermont, et il y en a un autre à Troyes. Je ne sais plus dans lequel des deux l'homme fut envoyé faire son temps. Je crois que ce fut à Troyes. » Hugo ne semble pas, à l'origine, s'être soucié de préciser la localisation.

6. *Bastille* signifie prison, par allusion au château fort commencé à Paris sous Charles V et qui servit de prison d'État jusqu'à 1789. Le *Trésor de la langue française* donne un emploi du mot sous forme de nom commun en 1826 dans un texte de Chateaubriand. – On appelle *cabanon*, « dans quelques prisons, et particulièrement à Bicêtre, certains cachots très obscurs » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

7. On appelait *pilori* une « machine qui tournait sur un pivot, et qui servait à la punition des personnes diffamées [à déshonorer] que la justice exposait à la risée du public » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835). Hugo a décrit en détail, dans *Notre-Dame de Paris* (livre VI, chap. IV), le pilori de la place de Grève à Paris.

8. *Honnête ouvrier* : Hugo avait d'abord écrit « bon ouvrier » ; « honnête » insiste sur sa moralité plus que sur ses capacités. – *Digne et grave* : le correspondant de la *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832 évoquait une « figure [...] douce et régulière », puis décrivait Claude, une fois reconduit à la maison de justice, reprenant « tout son calme, j'ai presque dit sa dignité ».

9. *Une belle tête* : Hugo a ajouté sur le manuscrit « une tête intelligente, une tête douée » puis a rayé l'addition.

10. Le *directeur des ateliers* était « chargé de diriger l'exploitation et de commander la main-d'œuvre » (Paul Savey-Casard, *Claude*

Gueux, édition critique, PUF, 1956, p. 90).

11. Un *guichetier* est un « valet de geôlier, qui ouvre et ferme les guichets, et qui a soin d'empêcher que les prisonniers ne s'évadent » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

12. *Dans l'espèce* : « dans l'espèce » dans la *Revue de Paris* et la première édition (1834) ; « de l'espèce » dans l'édition de 1881. Nous suivons la leçon de 1834, conforme au manuscrit, qui souligne, ainsi que le note Jacques Seebacher, « par référence aux classifications des sciences naturelles, l'inhumanité mécanique de l'homme et de la fonction » (Victor Hugo, *Œuvres complètes, Roman*, t. I, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1985, p. 951).

13. *À courte bride sur son autorité* : comme un cavalier qui ne laisse aucune liberté à sa monture, donc d'une autorité qui ne se relâchait jamais.

14. *À quelle catastrophe privée* Hugo peut-il penser si ce n'est à l'éloignement de sa femme et à la liaison de celle-ci avec Sainte-Beuve ? Mais irait-il, même allusivement, jusqu'à diagnostiquer chez son ancien ami médiocrité et autosatisfaction ?

15. *Briquet* : « petite pièce d'acier dont on se sert pour tirer du feu d'un caillou » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

16. *Cet empire* : la *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832 évoque même un « empire extraordinaire », une « espèce de fascination » que Claude Gueux « exerce sur ses compagnons de misère ».

17. *L'œil [...] est une fenêtre* : en réponse à Doña Lucrezia qui lui a demandé s'il ne trouve pas « bien beau » un jeune homme couché sur un banc, Gubetta, son confident et « collaborateur », lui répond : « Il serait plus beau, s'il n'avait pas les yeux fermés. Un visage sans yeux, c'est un palais sans fenêtres. » (*Lucrece Borgia*, acte I, 1^{re} partie, scène II, « Folio théâtre », p. 62.) Hugo évoquera dans *Les Misérables* « la prunelle, ce soupirail de la pensée » (5^e partie, livre 9^e, chap. IV).

18. *M. de Cotadilla* : lors du voyage de Mme Hugo mère en Espagne, Alexandre Dumas rapporte dans ses Mémoires que

« l'escorte était commandée en premier par le duc de Cotadilla, homme de grand nom, de grande fortune et de grand appétit, rallié à Joseph [Bonaparte] ». Le duc est mentionné à plusieurs reprises dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* (A. Lacroix, Verboeckhoven, 1863).

19. *Une livre et demie de pain* : 750 g par jour, telle était bien la ration de pain servie dans les maisons centrales, d'après Moreau-Christophe, inspecteur des prisons (*De l'état actuel des prisons*, A. Desrez, 1837, p. 241), cité par Paul Savey-Casard (*op. cit.*, p. 94). L'once étant un « ancien poids qui forme la seizième partie de la livre de Paris », à peu près équivalente à un demi-kilogramme (voir *Dictionnaire de l'Académie française*, 1835), quatre onces de viande correspondent environ à 125 g. Le cahier des charges reproduit par Moreau-Christophe dans *Le Code des prisons* (Dupont, 1845, p. 215) n'imposait de viande – et en hachis – que le jeudi.

20. Cette *larme* qui roule dans l'œil de Claude, ému par la générosité du jeune homme, rappelle celle que verse Quasimodo, assoiffé, au pilori, après qu'Esmeralda lui a offert de l'eau, dans le chapitre intitulé « Une larme pour une goutte d'eau » : « Alors dans cet œil jusque-là si sec et si brûlé, on vit rouler une grosse larme qui tomba lentement le long de ce visage [...] longtemps contracté par le désespoir. C'était la première peut-être que l'infortuné eût jamais versée. » (*Notre-Dame de Paris*, livre 6^e, chap. iv.)

21. *D'innocence* : Hugo avait d'abord écrit « de candeur ». Il a préféré accentuer le paradoxe et peut-être éviter de donner l'impression d'un jeu étymologique en dotant de candeur (du latin « *candor* » qui signifie « blancheur ») un personnage dont le prénom dérive du latin « *albus* », « blanc ».

22. *Presque un vieillard* : la *Gazette des tribunaux* ne dit rien des âges respectifs de Claude Gueux et d'Albin. Est-ce un hasard si Hugo donne à ce Claude exactement le même âge qu'à son Claude Frollo de *Notre-Dame de Paris*, qui a « trente-six ans » en 1482 (livre 4^e, chap. v) ? Et une « amitié de père à fils plutôt que de frère à frère » avec cet

Albin de « vingt ans » auquel on eût donné « dix-sept », un Albin proche, par l'âge, à la fois du jeune frère de Frollo, Jehan, frêle et blond (livre 4^e, chap. II), qui a seize ans en 1482 (livre 4^e, chap. V), et de Quasimodo que Frollo, « pour l'amour de son frère » (livre 4^e, chap. II), a « adopté, [...], nourri, [...] élevé » (livre 4^e, chap. IV) et qui, en 1482, a « environ vingt ans » (livre 4^e, chap. V) ?

23. En architecture, la *clef de voûte* est la pierre du milieu qui ferme la voûte (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835). Cette désignation du plafond de la cellule rappelle que Clairvaux avait été une abbaye avant de devenir prison.

24. Ces *deux amis* semblent avoir suivi les conseils de La Fontaine aux « heureux amants » : « Soyez-vous l'un à l'autre un monde toujours beau, / Toujours divers, toujours nouveau ; / Tenez-vous lieu de tout » (*Fables*, livre IX, « Les Deux Pigeons », v. 67-69). Cette référence implicite pourrait suggérer que les deux hommes étaient non seulement amis mais amants. Hugo a-t-il eu connaissance de la thèse de l'accusation au procès d'Albin, meurtrier d'un autre détenu quelques mois plus tard, selon laquelle « un attachement monstrueux » aurait préalablement « soumis Albin Legrand au joug de Claude Gueux » (*Journal des débats*, 26 décembre 1832) ? Les comptes rendus de l'affaire Claude Gueux n'avaient rien laissé entendre de tel.

25. *M. D.* : le nom de M. D. – Delacelle – figurait dans la *Gazette des tribunaux*.

26. « Gueux est revêtu de la *triste livrée de Clairvaux* », indiquait la *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832.

27. *Monsieur D.* : « *M. D.* » dans la première édition (1834) et l'édition de 1881. Nous rétablissons « monsieur » en toutes lettres comme dans le texte de la *Revue de Paris*. – On trouvera « monsieur » dans un propos rapporté et « M. » dans la narration.

28. « Quinze jours avant l'assassinat, il avait confié ses horribles projets », écrit la *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832.

29. *Émile ou De l'éducation*, traité de Jean-Jacques Rousseau, composé de cinq livres et publié en 1762. La présence de ce volume dépareillé qui lui vient de la mère de son enfant pourrait bien avoir valeur ironique, Claude n'ayant reçu aucune éducation et ne sachant pas lire.

30. *Meubles* : se dit « quelquefois, par extension, de certains ustensiles qu'on peut porter sur soi » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

31. Les noms des condamnés, entendus comme témoins – Faillet (que Hugo appelle Faillette), Pernot et *Ferrari* – figuraient dans la *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832.

32. Nous corrigeons la ponctuation de la *Revue de Paris*, qui donnait : « *dit-il ?* ».

33. La *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832, en donnant la date du 4 novembre, indiquait que Claude s'était « emparé d'une petite hache dans l'atelier des menuisiers » et qu'il « l'avait tenue cachée dans son pantalon ».

34. *Qui l'entouraient* : « *qui l'écoutaient* » dans les copies, la *Revue de Paris*, la première édition et l'édition de 1881. Erreur vraisemblable de la copiste, qui entraîne une répétition superflue. Nous rétablissons le texte du manuscrit, comme l'édition dite de l'Imprimerie nationale et plusieurs autres à sa suite.

35. *Dans le cas où* : « *dans le cas que* » dans la *Revue de Paris* et la première édition.

36. Ce détail était rapporté par la *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832 : « Voici une chandelle de trop, dit l'un des témoins. Il l'éteignit avec le souffle de ses narines. »

37. Juliette Drouet cite la fin de cette phrase – à partir de « car il avait » – en épigraphe d'une lettre à Victor Hugo et la commente ainsi (Juliette Drouet, *Lettres à Victor Hugo. 1833-1882*, Paris, Har-Po, 1985, p. 11-12) :

Moi aussi j'ai de *mauvaises habitudes d'éducation* qui dérangent ma dignité naturelle plus souvent qu'il ne faudrait. C'est que moi aussi j'ai à me plaindre du sort et de la société, du sort parce qu'il m'a jetée dans une condition au-dessous de mon intelligence, de la société qui me retranche chaque jour de la portion d'amour et de bonheur que tu partages si généreusement avec moi, mon Albin bien-aimé. [...] Si je meurs avant le tems [sic], je veux qu'on te porte mon cœur comme le pauvre Claude fit à Albin de son dernier morceau de pain, le dernier jour de sa vie.

38. « Ce mot, *gamin*, fut imprimé pour la première fois et arriva de la langue populaire dans la langue littéraire en 1834. C'est dans un opuscule intitulé *Claude Gueux* que ce mot fit son apparition. Le scandale fut vif. » Ces indications, que l'on pourra lire dans *Les Misérables* en 1862 (3^e partie, livre 1^{er}, chap. VII, « Le gamin aurait sa place dans les classifications de l'Inde »), valent plus comme lien entre les deux romans et comme généalogie de Gavroche que comme certification historique. Avant de l'employer dans *Claude Gueux*, Hugo lui-même avait évoqué, dès 1831, dans *Notre-Dame de Paris* « un groupe d'enfants, de ces petits sauvages va-nu-pieds qui ont de tout temps battu le pavé de Paris sous le nom éternel de *gamins*, et qui, lorsque nous étions enfants aussi, nous ont jeté des pierres à tous le soir au sortir de classe, parce que nos pantalons n'étaient pas déchirés » (livre 2^e, chap. v). Mais le mot ne figure bien pour la première fois comme signifiant « petit garçon » que dans l'édition de 1835 du *Dictionnaire de l'Académie française*, et y est défini comme « populaire » et se disant « ordinairement, par mépris, des petits garçons qui passent leur temps à jouer et à polissonner dans les rues ».

39. *Jacques Clément*, moine dominicain fanatique, assassina le roi Henri III le 1^{er} août 1589. D'après Emmanuel Buron, en note de son édition de *Claude Gueux* (Le Livre de Poche, coll. « Les Classiques d'aujourd'hui », 1995), la comparaison « repose sur le fait que Claude Gueux et Jacques Clément se sont soumis de plein gré à un martyre assuré pour abattre le représentant d'un pouvoir qu'ils jugeaient illégitime ». De là à y voir l'indice de « l'inspiration finalement chrétienne du récit », il y a un glissement auquel nous ne nous

associerons pas. Ou alors il faudrait considérer comme indice d'une inspiration catholique le rapprochement opéré précédemment : « c'était une sorte de pape captif, avec ses cardinaux ». Comparaison déjà esquissée dans *Notre-Dame de Paris* (livre 2e, chap. VI), notait Paul Savey-Casard, à propos de Clopin Trouillefou, roi de la Cour des miracles : « Au milieu de la Table Ronde de la gueuserie, Clopin, comme le doyen de ce sénat, comme le roi de cette pairie, comme le pape de ce conclave, dominait de toute la hauteur de son tonneau ». Rappelons aussi, dans *Lucrece Borgia* (acte II, première partie, scène IV), l'année précédente, l'apostrophe de Don Alphonse d'Este à Doña Lucrezia, « J'ai horreur de votre père qui est pape [...] ; de votre père qui peuple le bague de personnes illustres et le sacré collège de bandits, si bien qu'en les voyant tous vêtus de rouge, galériens et cardinaux, on se demande si ce sont les galériens qui sont les cardinaux et les cardinaux qui sont les galériens ! » (« Folio théâtre », p. 116).

40. *L'avant-quart*, selon le Dictionnaire Littré de 1863, est le « coup que quelques horloges sonnent quelques minutes avant l'heure, la demie et le quart. L'avant-quart, dans les horloges publiques, répond presque toujours à une division particulière de l'heure et a pour objet de permettre de faire, à l'heure précise, ce qui doit y être fait ».

41. *On le tutoie* : l'article 24 du règlement du 30 avril 1822 concernant les gardiens stipulait pourtant :

Il leur est expressément défendu d'injurier les détenus, de les tutoyer et d'exercer envers eux la moindre violence. Ils doivent aussi s'abstenir d'avoir avec eux la moindre conversation : ils ne peuvent leur adresser la parole et répondre que relativement au service ; le tout sous peine d'être mis à la salle de discipline, ou suspendus de leurs fonctions et privés de leur traitement pendant huit jours, selon la gravité des cas. Ils ne peuvent infliger aux détenus aucune punition, ni se servir de leurs armes contre eux, qu'au cas de révolte ou pour leur légitime défense, sous peine de destitution, et sans préjudice des poursuites judiciaires, s'il y a lieu.

42. La *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832 notait : « Delacelle tombe sur le métier, le crâne horriblement ouvert par trois coups

portés dans la même plaie. Un quatrième fend la figure en deux. [...] et le sang coule de la cuisse par une profonde et dernière blessure. »

43. La *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832 avait écrit : « “À mon tour.” [...] Il se frappe à coups de ciseaux, disant avec un accent de rage : “Cœur de cochon, je ne te trouverai donc pas”. Il tombe enfin sans connaissance, baigné de son sang et près de sa victime. »

44. *Instrumenter* consiste à « faire des contrats, des procès-verbaux [...] et autres actes publics » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

45. « Depuis six semaines, on soigne, on nourrit, on engraisse pour ainsi dire, un homme que l'on a voué à la mort et qui n'appartient plus qu'au bourreau. N'est-ce pas là multiplier son supplice [...] ? » (*Gazette des tribunaux* du 6 mai 1832.)

46. « L'enceinte et les avenues mêmes du palais [de justice] regorgent d'une foule avide d'émotions. » (*Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832.)

47. Les *baïonnettes* sont des armes pointues qui s'ajustent au bout du fusil, et que l'on peut en retirer à volonté, mais, à l'époque, on emploie quelquefois le mot au figuré pour désigner des « hommes d'infanterie sous les armes, prêts à combattre » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

48. La *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832 souligne « le déploiement de forces rendu nécessaire [...] par la présence de dix témoins amenés de Clairvaux ».

49. Le *pouvoir discrétionnaire* était la « faculté donnée à un juge, et particulièrement au président d'une cour d'assises, d'agir, en certains cas, selon sa volonté particulière, mais avec sagesse et modération » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

50. Une voix « *bien ménagée* » est une voix bien conduite dont un chanteur, par exemple, « tire tout le parti qu'il peut en tirer » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

51. L'article 296 du Code pénal en vigueur à l'époque du procès stipule que « tout meurtre commis avec préméditation ou par guet-apens est qualifié assassinat ». Comme, selon les termes de l'article 302, « tout coupable d'assassinat, de parricide, d'infanticide et d'empoisonnement sera puni de mort », Claude encourt la peine capitale. La *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832 indique qu'il est accusé de « meurtre avec préméditation et guet-apens, étant en état de récidive », situation qui « appelle inévitablement sur sa tête la peine de mort ».

52. *Regard fier* : « Il lutte [...] avec une sauvage éloquence », notait la *Gazette des tribunaux* du 19 mars, qui, « à chaque instant, arrache à l'auditoire de ces mouvements prolongés si précieux pour un orateur et que l'accusé semble suivre avec orgueil ».

53. *Discours [...] cité en entier* : ironie à l'égard de l'inconsistance du réquisitoire, puisque, loin d'avoir cité intégralement ce discours qualifié plus haut de « mémorable », Hugo n'en a reproduit que les premières lignes, comme si elles suffisaient à laisser deviner le caractère conventionnel du développement.

54. « J'ai juré vengeance, car j'étais provoqué, provoqué pendant six ans à toute heure du jour. [...] Ils m'ont tué à coups d'épingle. » (*Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832.)

55. On appelait *mouchard* « un espion de police » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835).

56. *Mouvement sublime* : la *Gazette des tribunaux* du 19 mars évoque des élans de Gueux « qu'on voudrait dire sublimes ».

57. *Provocation morale* : les meurtres n'étaient excusables et justiciables d'une peine réduite à un emprisonnement d'un à cinq ans (article 326) que s'ils avaient été « provoqués par des coups ou des violences graves » (article 321), « commis en repoussant l'escalade ou l'effraction des clôtures » (article 322), « commis par l'époux sur l'épouse ainsi que sur le complice à l'instant où il les surprend en flagrant délit d'adultère dans la maison conjugale » (article 324). La « théorie de la provocation morale » avait en effet été « oubliée par la

loi »... jusqu'à celle du 28 avril 1832, postérieure au procès mais antérieure au récit de Hugo. Celle-ci enregistre « l'extension des circonstances atténuantes à tous les cas », contre l'avis de quelques cours qui auraient voulu « excepter les crimes atroces, comme le parricide, l'assassinat, l'empoisonnement ». Consultée, la commission des lois de la Chambre des députés « a pensé qu'il n'y avait pas de crimes dont, dans des circonstances rares sans doute, l'atrocité ne pût être atténuée par l'entraînement de la passion, la légitimité de la vengeance, la violence de la provocation morale, ou d'incompréhensibles égarements de la raison » (*Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, et avis du Conseil d'État*, t. XXXI).

58. *Tout cela était vrai* : si l'on considère la compagne de Claude comme fille publique parce qu'elle l'est devenue, une fois Claude emprisonné. Façon pour Hugo de montrer combien peut être trompeur ce résumé qu'il qualifie ironiquement d'impartial et lumineux. Impossible de rendre la justice si l'on détache les faits de leurs causes et de leur contexte.

59. Allusion au proverbe « Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent ».

60. *L'accusé s'appelait Gueux* : « Gueux se dit, particulièrement, d'une personne qui n'a pas de quoi vivre selon son état, selon ses désirs, [...] de celui qui demande l'aumône, qui fait le métier de quémander » et « signifie, quelquefois, coquin, fripon. *Ne vous fiez pas à cet homme-là, c'est un gueux.* » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835.) Sur l'ambiguïté du mot, voir aussi notre Préface, p. 8.

61. « Il déclare qu'il ne se pourvoira ni en grâce ni en cassation. » (*Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832.)

62. En 1863, dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* (chap. LIII, « La suite du *Dernier Jour d'un condamné* »), Adèle Hugo reproduira le texte d'une lettre adressée « à M. Delaunay, rue Joubert, 28 » et signée « Sœur Louise », qu'elle dit avoir trouvée « dans un dossier de papiers relatifs à *Claude Gueux* ». Donnant la date exacte

de l'exécution, vendredi 1^{er} juin, et non samedi 8 comme l'écrit Hugo, cette lettre ne fait pas état de ce qui concerne le pourvoi en cassation signé « au dernier moment, quelques-uns disent même après le délai légal » et qui a toute chance d'être venu à la connaissance de Hugo par la *Gazette des tribunaux* du 11 avril 1832. Mais celle-ci le présente comme résultant d'« instances parties de haut ». Il est aussi question dans la lettre d'une somme non précisée envoyée par M. Delaunay au prisonnier mais restée avec l'approbation de celui-ci entre les mains de Sœur Louise : « Il en a disposé, écrit-elle, en faveur de deux détenus condamnés aux travaux forcés à perpétuité et donné le reste à une de ses sœurs. » Aucun rapport, semble-t-il, avec la pièce de cinq francs ici évoquée, que l'on va retrouver le jour de l'exécution et dont Hugo a relaté vraisemblablement l'histoire d'après la *Gazette des Tribunaux* du 15 juin 1832.

63. La *Gazette des tribunaux* du 11 avril 1832 fait état de ces trois outils – *l'anse, le fil de fer et le clou* – mais non de leur restitution au *guichetier*.

64. *Pede claudo* : d'un pied boiteux, ainsi que le poète latin Horace caractérise la punition du meurtre, à la fin de la deuxième de ses *Odes* du livre III : « *Raro antecedentem scelestum / Deseruit pede Poena claudo.* » (« Rarement la Peine au pied boiteux a manqué d'atteindre le scélérat qui fuit devant elle. ») Cette sorte d'épithète homérique semble avoir frappé Hugo qui y avait fait allusion, en 1830, dans *Hernani* : « La vengeance est boiteuse ; elle vient à pas lents / Mais elle vient. » (acte II, scène III, v. 616-617, « Folio théâtre », p. 85.)

65. « Vendredi dernier à sept heures du matin, on lui a dit que son *pourvoi* en grâce était *rejeté*, et qu'il fallait se préparer à mourir. » Hugo a retenu l'heure indiquée par la *Gazette des tribunaux* du 15 juin 1832 mais non le jour.

66. *Je dormirais encore mieux la prochaine* : ces paroles rappellent la réponse, dans *Marion de Lorme* (acte V, scène III), de Didier à son ami Saverny, condamné à mort comme lui, qui se plaignait d'avoir mal dormi, tant son lit était dur : « Quand vous serez mort, mon ami,

vosre couche / Sera plus dure encor, mais vous dormirez bien. / Voilà tout. » (*Œuvres complètes, Théâtre*, t. I, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 804.)

67. C'est un gardien, selon la *Gazette des tribunaux* du 11 avril 1832, que Claude invite, avec une « affreuse ironie », à n'avoir pas peur car, lui dit-il, « tu ne mourras pas du *choléra* ».

68. *Instruit dans la religion* : si Hugo a bien eu connaissance de la lettre de Sœur Louise à M. Delaunay, citée dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, avant d'avoir achevé la rédaction de *Claude Gueux*, ce dont on peut douter (voir p. 68, n. 3), la seule indication qu'il pourrait en avoir tiré est la consolation qu'elle y exprime d'avoir vu le condamné « accueillir avec des sentiments pleins de foi les secours de la religion ».

69. Lecture inexacte de la *Gazette des tribunaux* du 15 juin 1832 qui note « une foule immense pressée » sur le *passage* du condamné mais indique que l'exécution a eu lieu vendredi, contrairement à toutes les autres, fixées le samedi, « jour de marché où la foule est naturellement plus considérable ».

70. *Quand la société tue un homme* : première rédaction du manuscrit : « quand on tue un homme ».

71. *Le gibet du Christ* : le gibet est la « potence où l'on exécute ceux qui sont condamnés à être pendus » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835). L'identification du crucifix à un gibet fonctionne comme une métaphore. Elle se prépare en conclusion de la préface de *Lucrece Borgia*, datée du 12 février 1833 : « Attachez Dieu au gibet, vous avez la croix. » (« Folio théâtre », p. 41.) Hugo désignera fréquemment ensuite la croix comme gibet. Ainsi, pour défendre son fils Charles, en 1851 : « Oui, je le déclare, [...] cette loi du sang pour le sang, je l'ai combattue toute ma vie, [...] je la combattrai de tous mes efforts comme écrivain, de tous mes actes et de tous mes votes comme législateur, je le déclare (*M. Victor Hugo [...] montre le Christ qui est au fond de la salle, au-dessus du tribunal*) devant cette victime de la peine de mort qui est là, qui nous regarde et qui nous entend ! Je

le jure devant ce gibet où, il y a deux mille ans, pour l'éternel enseignement des générations, la loi humaine a cloué la loi divine ! » (*Actes et paroles*, « Avant l'exil », dans le volume « Politique » des *Œuvres complètes* de Hugo, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1985, p. 312.) De même, dans sa lettre à Lord Palmerston, en 1854, déplore-t-il que « des nombreuses sectes chrétiennes qui se partagent les quarante mille habitants de Guernesey, trois ministres [du culte] seulement ont accordé leur signature » aux pétitions qui demandaient la grâce du condamné à mort Tapner. « Tous les autres, ajoute-t-il, l'ont refusée. Ces hommes ignorent probablement que la croix est un gibet. Le peuple criait : grâce ! le prêtre a crié : mort ! Plaignons le prêtre et passons. » Au pasteur Bost de Genève il écrit en 1862 : « quand donc ceux qui lisent la Bible, comprendront-ils la vie sauve de Caïn ? quand donc ceux qui lisent l'Évangile comprendront-ils le gibet du Christ ? » (*Actes et paroles*, « Pendant l'exil », *ibid.*, p. 456 et 542.) Et rappelons le titre de la partie de *La Fin de Satan* qui relate la mise à mort de Jésus : « Le Gibet ».

72. *Le repoussa doucement* : « Arrivé sur l'échafaud, il a serré dans ses bras le vénérable prêtre qui l'assistait à cette heure suprême. Il a voulu embrasser aussi l'exécuteur, qui l'a repoussé doucement. » (*Gazette des tribunaux*, 15 juin 1832.)

73. « *Pour les pauvres* » est le titre d'un poème, daté du 22 janvier 1830, imprimé, d'abord sous le titre *L'Aumône*, et vendu à Rouen au profit des pauvres, publié par le journal *Le Globe* le 3 février, puis, en 1831, dans *Les Feuilles d'automne* (xxxii). Tout se passe comme si à l'appel lancé par Hugo aux riches et aux heureux, c'est un pauvre et un malheureux qui avait répondu. La source de Hugo semble bien la *Gazette des tribunaux* du 15 juin 1832 mais celle-ci rapporte ainsi le legs : « Il a donné pour ses anciens compagnons d'infortune une pièce de cinq francs qui lui restait. » La lettre de la Sœur Louise mentionnée plus haut (voir p. 485, n. 2) évoque une somme non précisée, envoyée par Delaunay et distribuée conformément aux instructions de Gueux. Ce legs semble avoir moins touché la sensibilité de Sœur Louise, qui n'est pas, en l'occurrence, la donatrice,

que le don de la pièce de cinq francs celle de Hugo. Sœur Louise ajoute en effet : « Nous eussions désiré qu'il se fût réservé quelque chose pour se faire dire des messes après sa mort, mais il n'y a pas pensé et nous ne lui avons pas rappelé ! »

74. *Faillirent massacrer un employé* : la *Gazette des tribunaux* du 15 juin 1832 signalait seulement ceci : « Le terrible drame achevé, l'attention de la foule a changé d'objet ; la cherté toujours croissante des grains a excité des murmures. Des propos sanguinaires auraient été, dit-on, tenus. Jusqu'à présent, cependant, la ville est parfaitement calme. »

75. *La société le met dans une prison* : « Gueux, à l'imagination ardente, aux passions vives, n'a pu respirer à l'aise dans le cercle étroit où la société l'a resserré. Il a brisé violemment ses liens. » (*Gazette des tribunaux*, 19 mars 1832.)

76. Ces trois derniers paragraphes servent de transition entre le texte de 1834 et ce qui va suivre, qui date de 1832.

77. Avec cette phrase commence la conclusion, reprise d'un texte écrit par Hugo en 1832, qui s'ouvrait ainsi : « Encore une exécution ! quand donc s'en laisseront-ils ? Est-ce qu'il n'y a pas en France un homme puissant qui en veille à la guillotine ? Hé, Sire ! on a guillotiné votre père. » Ces lignes, qui faisaient allusion à l'exécution, le 6 novembre 1793, du père de Louis-Philippe, qui avait pourtant pris le nom de « Philippe Égalité » et même voté la mort de Louis XVI, ont été biffées sur le manuscrit. Le mot « exécution » était affecté d'un appel de note « (1) », renvoyant à une note inscrite en marge : « (1) Affaire de Cl. Gueux. Voir la *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832 ».

78. L'organisation de la Garde nationale résulte de la loi du 22 mars 1831. Georges Mouton, fait « *comte de Lobau* » par Napoléon en 1809, a été nommé par Louis-Philippe commandant de la Garde nationale et, en 1831, maréchal de France ; il allait être élevé en 1833 à la dignité de pair de France. Une note de l'édition chronologique des *Œuvres complètes* dirigée par Jean Massin (Le Club français du livre, t. V, 1967, p. 251) s'interroge ainsi : « Nous avouons ignorer pour quel

motif V.H. manifeste cette animosité à l'égard du maréchal Mouton comte Lobau, vieux soldat de la Révolution et de l'Empire. Est-ce seulement parce qu'il commandait en chef la garde nationale ? ou est-ce parce qu'il réprima une manifestation bonapartiste devant la Colonne de la place Vendôme le 5 mai 1831 ? » L'auteur de l'ode « À la colonne de la place Vendôme » de février 1827 (*Odes et Ballades*, livre 3e, VII) et de celle « À la colonne », datée du 9 octobre 1830 (mais encore inédite puisqu'elle ne paraîtra qu'en 1835 dans *Les Chants du crépuscule*) devait en effet en vouloir à celui qui n'avait pas hésité à recourir aux pompes à incendie pour éteindre l'ardeur des manifestants, ce qui lui valait d'être la cible de la presse satirique, comme le signale Flore Delain dans une note de l'édition GF Flammarion de *Claude Gueux* (coll. « Étonnants Classiques », 2002).

79. Le carré Marigny, quadrilatère en bordure des Champs-Élysées, servait de terrain d'exercice. Hugo et sa famille ont résidé à proximité, 9 rue Jean-Goujon, de mai 1830 à octobre 1832. Les Champs-Élysées, rappellera Adèle Hugo, « n'étaient pas à la mode alors et bâtis comme à présent ; ils n'avaient que de rares maisons dans de vastes terrains abandonnés aux maraîchers. On était loin de tout » (*Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, chap. LVI, dans *Œuvres complètes*, éd. Massin, *op. cit.*, t. IV, p. 1189).

80. *Mon épicier, dont on a fait mon officier* : cette pointe serait-elle à mettre en rapport avec la déconvenue subie par Hugo en octobre 1830 ? Élu sous-lieutenant de la garde nationale de Paris, il avait été destitué de son grade par le général en chef. Il écrivit, le 7, à Froidefond des Forges, commandant le 4^e bataillon de la 1^{re} légion, une longue lettre de protestation, dont voici quelques extraits (*Œuvres complètes* éd. Massin, *op. cit.*, t. IV, p. 1009) :

Le principe de tout grade dans la garde nationale, c'est l'élection. / Le pouvoir du général en chef lui-même est subordonné à l'élection, et aurait dû, selon moi, être soumis à la ratification des légions. [...] Une décision, fût-elle du général en chef, fût-elle du roi, ne peut casser une élection. *Une élection est chose sacrée, irréfragable, souveraine. L'élection, principe actuel de tous les pouvoirs, ne dépend d'aucun.* [...] Voilà de grands principes à propos d'une petite affaire. Mais

aujourd'hui tout se tient. Couronne du roi, épaulette du sous-lieutenant ont une consécration pareille, celle de l'élection. Elles émanent également de la souveraineté populaire.

81. Héroïne de tragédies d'Euripide, Sénèque et Racine, *Phèdre*, éprise de son beau-fils, est considérée comme incestueuse ; ce qu'est, à son insu, *Jocaste*, épouse de son propre fils, *Œdipe*, qui avait assassiné, lui aussi sans le savoir, son père ; ce couple est au centre de tragédies de Sophocle, Sénèque, Corneille, Racine et Voltaire. *Médée*, meurtrière de ses enfants pour se venger de l'infidélité de son époux Jason, est la protagoniste de tragédies d'Euripide, Sénèque et Corneille. *Rodogune*, dans la tragédie éponyme de Corneille, aspire à se venger de Cléopâtre qui a fait assassiner son époux et elle promet sa main au fils de celle-ci, Antiochus, s'il consent à tuer sa mère mais, Cléopâtre ayant fait mine de se repentir, Rodogune renonce à sa vengeance et c'est Cléopâtre seule qui, pour convaincre son fils de boire sans crainte à la coupe qu'elle lui offre, absorbe elle-même le poison qu'elle lui destinait.

82. Ce paragraphe et le suivant ne figurent pas dans le manuscrit. Ils ont été ajoutés en marge de la copie. À quelle date ? L'enjeu de la réponse à cette question n'est pas négligeable car Paul Savey-Casard fait remarquer que l'interpellation à la Chambre de Mauguin (apostrophé nommément un peu plus loin par Hugo), rapportée par *Le Moniteur* du 16 mars 1833, est « d'un style peu correct ». Il faudrait alors que le passage où sont mentionnées « les fautes de français » soit de 1834. De même, pour accréditer les commentaires de Jacques Seebacher (résumés par Guy Rosa dans son édition de *Claude Gueux*, le Livre de Poche, 1995, p. 196) qui diagnostiquent ici une référence à la discussion du budget du Commerce et des Travaux publics (« dont dépendent aussi bien les arts et lettres que les prisons centrales »), le 6 mai 1834, où deux députés, « Vatout et Charlemagne se distinguent contre les scandales et la licence du théâtre ». Quant à Thiers, ministre de l'Intérieur, il « menace de recourir à l'interdiction, comme il l'a fait le 28 avril, après les troubles de Lyon et de Paris, pour la

reprise d'Antony d'Alexandre Dumas » (*Œuvres complètes, Roman*, t. I, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 953).

83. *Taisez-vous* : dans le manuscrit de 1832, sa copie de 1834, la *Revue de Paris* et la 1^e édition, l'apostrophe a été d'abord personnalisée au gré des circonstances : « Taisez-vous, monsieur [Dupin (en surcharge, d'après Jacques Seebacher, sur Périer)] Mauguin [manuscrit de 1834, *Revue de Paris* et 1^{re} éd.], taisez-vous monsieur [Mauguin (manuscrit de 1832), d'Argout (manuscrit de 1834)] Thiers [*Revue de Paris* et 1^{re} éd.] ! » François Mauguin (1785-1854), avocat sous l'Empire, défenseur en 1815 du colonel Labédoyère dont il ne put empêcher la condamnation à mort, député de Beaune et un des deux chefs de « l'opposition dynastique », réélu le 5 juillet 1831, le sera de nouveau le 21 juin 1834. Il avait le soutien du général Lamarque. Son libéralisme avait des limites puisqu'il combatta les projets d'abolition de l'esclavage, et l'interpellation de Hugo restera sans effet puisque, après l'avènement de la II^e République, à l'Assemblée constituante, en 1848, il votera contre l'abolition de la peine de mort. Adolphe Thiers (1797-1877), avocat, journaliste et historien, rallié en 1831 au parti de la résistance (opposé à celui du mouvement), accède au ministère de l'Intérieur le 11 octobre 1832, dans le premier ministère Soult, est élu à l'Académie française en 1833. Beaucoup plus tard, en 1871, en tant que chef du gouvernement, il portera la responsabilité de la sanglante répression de la Commune. Dès la réédition de *Claude Gueux* par Charpentier en 1845, l'apostrophe à Mauguin et à Thiers a disparu, sans doute pour faire échapper le texte à un aspect circonstanciel.

84. *Eustache* : « Sorte de couteau grossier, dont le manche est ordinairement de bois, et dont la lame n'est pas assujettie par un ressort. » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835.)

85. Ces trois *exécutions* sont relatées dans la préface datée du 15 mars 1832 pour *Le Dernier Jour d'un condamné*. Celle que Hugo y situait, de mémoire, fin septembre 1831 à Pamiers (au lieu du 12 septembre à Albi, en réalité, précise Jacques Seebacher qui en a

trouvé le récit dans la *Gazette des tribunaux* du 19 septembre 1831) date donc de bien plus d'un an auparavant lorsque paraît *Claude Gueux*, en 1834 ; celle de Dijon, qu'il situait trois mois avant mars 1832, date de fin 1831. Or, dans le fragment intégré à *Claude Gueux*, Hugo avait d'abord écrit : « On vient de déchiqeter un homme à Pamiers » ; il n'a ajouté qu'ultérieurement entre « vient » et « de déchiqeter », au-dessus de la ligne, « il y a un an à peine », et il a biffé « On » pour le remplacer par « la justice ». L'addition supralinéaire semble un indice d'une première rédaction de ce passage qui serait moins éloignée encore de la première des exécutions évoquées, donc antérieure à ce mois de septembre 1832 dont on le date sur la base de cette année « à peine » qui le séparerait d'elle.

86. Il a fallu, indique Jacques Seebacher (note de l'édition des *Œuvres complètes, Roman*, t. I, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 953), « une ordonnance royale (29 septembre 1831, promulguée le 15 octobre) » pour décider que les *boutons de la garde nationale* seraient « de métal blanc, portant une grenade au milieu et autour la légende Liberté, Ordre public, du diamètre les grands de 23, les petits de 15 millimètres ». C'est le 15 août 1831 que le garde des Sceaux, Félix Barthe, s'est opposé au vote d'un amendement proposé par le député Bignon, faisant état de la *certitude* « que la nationalité de la Pologne ne périra pas » ; un autre député, Félix Bodin, appuyé par le président du Conseil, Casimir Périer, a proposé de substituer à la certitude l'espérance ; le lendemain, le ministre des Affaires étrangères, Horace Sébastiani, parvenait à faire s'accorder Bignon et la majorité de la Chambre sur une *assurance* après avoir écarté l'article défini jugé encore trop déterminé. Le *Journal des débats* rapporte toutes ces discussions mais en justifie la subtilité en y voyant le reflet du vœu majoritaire de ne pas s'orienter vers une guerre en faveur de la Pologne.

87. *Que vous l'appeliez république ou [...] monarchie* : cette relative indifférence au régime s'inscrit dans la ligne de la préface à *Littérature*

et *Philosophie mêlées*, où Hugo préconisait « la substitution des questions sociales aux questions politiques ».

88. *La flétrissure*, qui « se dit, en matière criminelle, de la marque d'un fer chaud, imprimé par ordre de justice sur l'épaule d'un criminel » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835), vient d'être abolie par la loi du 28 avril 1832. Chez les Romains, elle était imprimée sur le front, puis, à partir de Constantin, sur la main ou sur la jambe. Le *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence* indique, en 1826, qu'« en France, on imprimait autrefois une fleur de lis sur l'épaule des criminels ; aujourd'hui on marque les voleurs d'un V et ceux qui sont condamnés aux galères des trois lettres GAL ». Il signale que la peine de la flétrissure, abolie par le Code pénal du 25 septembre 1791, a été rétablie « pour les cas de récidive, pour le faux, et pour la menace d'incendie » en 1806 et que, d'après le Code pénal de 1810, « quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité sera flétri sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant, sur l'épaule droite ».

89. *Un vésicatoire* (terme de médecine) : « fait venir des ampoules, détermine le soulèvement de l'épiderme. [...] Il se dit, par extension, de la plaie causée par l'application du vésicatoire » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835). – *Laisse résorber* : on dirait aujourd'hui « se résorber », c'est-à-dire être absorbé.

90. *Farinace* : Prospero Farinacci (1554-1618), auteur d'un traité des supplices (*De suppliciis*) et procureur sous les pontificats de Clément VIII et Paul V, est souvent un des premiers noms qui viennent sous la plume de Hugo comme emblématiques de la pénalité féroce des temps passés ; déjà dans la préface de 1832 pour *Le Dernier Jour d'un condamné* (« La torture a disparu. La roue a disparu. La potence a disparu. Chose étrange ! la guillotine elle-même est un progrès. M. Guillotin était un philanthrope. Oui, l'horrible Thémis dentue et vorace de Farinace et de Vouglans [...] dépérit »). Son nom reviendra dans *Les Contemplations* (livre 6e, xxvi, « Ce que dit la bouche d'ombre », v. 271, « Poésie/Gallimard », p. 394) et dans *La*

Légende des siècles (XXIX, « Mansuétude des anciens juges », v. 13, et L, « L'Élégie des fléaux », v. 81, « Poésie/Gallimard », p. 526 et 740).

91. *Il se coupe trop de têtes* : le nombre des condamnations à mort en France, après avoir diminué sensiblement depuis les débuts de la Restauration où plus de 500 ont été prononcées en 1816 et 1817 jusqu'à 1829 où l'on en comptait 89, remonte un peu en 1830 (92) et 1831 (105), sans que cela affecte la décroissance parallèle de celui des exécutions capitales : 111, par exemple, sur 156 condamnations à mort, en 1826 ; 60 sur 89, en 1829 ; 38 sur 92, en 1830 ; 25 sur 105, en 1831. En revanche, en 1832 le mouvement s'inverse : sur 90 condamnations à mort, 41 sont exécutées (chiffres fournis par Adolphe Chauveau et Faustin Hélie en 1837 dans *Théorie du code pénal*, Legrand et Descauriet, p. 36).

92. Selon un rapport d'avril 1834, les trois cinquièmes des moins de vingt ans ne savaient pas lire.

93. *Tâtez tous ces crânes* : « Plus l'angle du profil est aigu, plus l'être ainsi conformé tiendra de l'animal », pouvait-on lire dans *L'Art de connaître les hommes par la physionomie* (1775-1778) de Johann Kaspar Lavater (1741-1801), ouvrage fondateur de la physiognomonie. Déceler les facultés et les penchants des hommes par la palpation des reliefs du crâne était une des visées majeures de la phrénologie, fondée par Franz Joseph Gall (1758-1828).

94. *L'angle facial* est « l'angle formé par la réunion de deux lignes, l'une verticale que l'on suppose passer par les dents incisives supérieures et par le point le plus saillant du front, l'autre horizontale qu'on suppose tirée du conduit de l'oreille aux mêmes dents incisives. On a cherché à déterminer le degré d'intelligence des individus d'après le degré d'ouverture de l'angle facial. Chez les animaux l'angle facial est moins ouvert, est plus aigu que chez l'homme. » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835.)

95. *Le Compère Mathieu ou les Bigarrures de l'Esprit humain* (1766) est une œuvre d'Henri-Joseph Laurent dit Du Laurens (1719-1793). Elle « se compose de trois livres, présentés comme les Mémoires du

narrateur, Jérôme. [...] Trois Normands, un Hollandais et un Espagnol font le tour de la terre [...]. Formant une petite société d'esprits forts, dirigée par le Compère Mathieu et le Père Jean, ils [...] confrontent en chemin la réalité avec leurs théories respectives. [...] Face aux idées radicales du Compère Mathieu et du Père Jean, [...] Jérôme, le narrateur, tente le plus souvent de trouver une voie moyenne [...]. Le scepticisme de Du Laurens s'étend jusqu'aux idées sceptiques mêmes, et, s'il se moque des préjugés, il n'épargne pas non plus les philosophes » (J. Roumette, dans *Dictionnaire des Œuvres littéraires de langue française*, Bordas, 1994, t. I, p. 394). Du Laurens fut condamné à la prison à perpétuité en 1767 et mourut dans le couvent surveillé de Marienborn.

96. *Le Constitutionnel* est un quotidien politique français, fondé à Paris en 1815, pendant les Cent-Jours sous le titre *L'Indépendant*, qui n'a pris son titre définitif que sous la Seconde Restauration. Organe de ralliement des libéraux, des bonapartistes et des anticléricaux, il est supprimé cinq fois et reparaît à chaque fois sous des titres différents. Il paraît depuis le 2 mai 1819 avec le sous-titre « Journal du commerce, politique et littéraire ». Premier quotidien français devant le *Journal des débats* en 1830, il tire alors à 20 000 exemplaires. Son lectorat est plutôt bourgeois. – *La Charte de 1830* est l'ensemble des lois constitutionnelles adoptées après la Révolution de 1830 qui a mis fin à la monarchie absolue.

97. *Le sort de la grande foule [...] sera toujours [...] pauvre, et malheureux, et triste* : c'est contre une telle résignation que s'élèvera Hugo, élu député, dans son discours du 9 juillet 1849 à l'Assemblée législative de la II^e République : « [...] je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. [...] je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. [...] Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse ; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. » (*Actes et Paroles, Avant l'exil*, dans *Œuvres complètes, Politique*, éd. « Bouquins », *op. cit.*, p. 204.)

98. *Cette tête de l'homme du peuple, [...] pas besoin de la couper* : la *Gazette des tribunaux* du 19 mars 1832 tirait le même genre de conclusion du cas de Claude Gueux. Voir notre Préface, p. [27-28](#).

© Éditions Gallimard, 2015,
*pour l'établissement du texte, la préface,
le dossier et la présente édition.*

Couverture :
*Dessin par Gavarni et Andrieux tiré de Claude Gueux, J. Hetzel, Paris,
1867.*

Éditions Gallimard
5 rue Gaston-Gallimard
75328 Paris
<http://www.gallimard.fr>

DU MÊME AUTEUR

Dans la même collection

CHOSSES VUES, 1830-1848. *Édition présentée et établie par Hubert Juin.*

CHOSSES VUES, 1849-1885. *Édition présentée et établie par Hubert Juin.*

LES MISÉRABLES I, II. *Édition présentée et établie par Yves Gohin.*

LE DERNIER JOUR D'UN CONDAMNÉ précédé de BUG-JARGAL. *Édition présentée et établie par Roger Borderie.*

QUATRE-VINGT-TREIZE. *Édition présentée et établie par Yves Gohin.*

LES TRAVAILLEURS DE LA MER. *Édition présentée et établie par Yves Gohin.*

HAN D'ISLANDE. *Édition présentée et établie par Bernard Leuilliot.*

L'HOMME QUI RIT. *Préface de Pierre Albouy. Édition établie par Roger Borderie.*

LE THÉÂTRE EN LIBERTÉ. *Édition présentée et établie par Arnaud Laster.*

NOTRE-DAME DE PARIS. *Préface d'Adrien Goetz. Édition de Benedikte Andersson.*

LE LIVRE DES TABLES. Les séances spirites de Jersey. *Édition présentée et établie par Patrice Boivin.*

Dans la collection Folio théâtre

HERNANI. *Édition présentée et établie par Yves Gohin.*

RUY BLAS. *Édition présentée et établie par Patrick Berthier.*

LUCRÈCE BORGIA. *Édition présentée et établie par Clélia Anfray.*

MARIE TUDOR. *Édition présentée et établie par Clélia Anfray.*

Victor Hugo

Claude Gueux

« Claude Gueux, honnête ouvrier naguère, voleur désormais, était une figure digne et grave. Il avait le front haut, déjà ridé, quoique jeune encore, quelques cheveux gris perdus dans les touffes noires, l'œil doux [...], la lèvre dédaigneuse. C'était une belle tête. On va voir ce que la société en a fait. »

S'inspirant d'un fait divers qui eut lieu à Paris en 1832, et quelques années après *Le Dernier Jour d'un condamné*, Victor Hugo écrit un nouveau plaidoyer contre la peine de mort. Il dénonce la misère qui frappe les classes laborieuses, l'intransigeance bornée des chefs, et montre l'enchaînement fatal qui conduit les pauvres au crime. Ce n'est pas l'individu qu'il faut condamner, c'est la société qu'il faut réformer. Dans un débat toujours actuel, Hugo prône l'éducation contre la prison.

Texte intégral

« Cette tête de l'homme du peuple, cultivez-la, défrichez-la, arrosez-la, fécondez-la, éclairez-la, moralisez-la, utilisez-la ; vous n'aurez pas besoin de la couper. »

Cette édition électronique du livre
Claude Gueux de Victor Hugo
a été réalisée le 10 avril 2015 par les Éditions Gallimard.
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782070463664 - Numéro d'édition : 277365).
Code Sodis : N68989 - ISBN : 9782072581366.
Numéro d'édition : 277366.

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo